



# **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2025**

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE

500 rue Saint-Fuscien - 80095 AMIENS Cedex 3

Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit RCS AMIENS 487 625 436

Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n°07 022 607

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie compte au 30 juin 2025 :

- 205 agences de Proximité
- 1 agence Gestion de la Relation à Distance
- 2 agences Crédit Agricole En Ligne
- 3 agences Courtiers
- 1 agence Habitat à distance
- 3 agences Banque Privée
- 5 Centres d'Affaires Entreprises
- 3 agences Collectivités Publiques
- 3 Centres d'Affaires Professionnels de l'Immobilier
- 2 pôles Institutionnels et Associations
- 3 équipes de conseillers mobiles Assurances Agriculteurs et Professionnels
- 1 plateforme Front Office Assurances Agriculteurs et Professionnels
- 1 plateforme Allocation d'Actifs et Gestion Conseillée
- 1 Banque d'Affaires
- 1 agence Evènements de la Vie
- 85 Caisses Locales
- 18 Administrateurs de la Caisse Régionale
- 874 Administrateurs de Caisses Locales
- Plus de 439 000 Sociétaires
- Plus de 1,1 million de clients

## **SOMMAIRE**

<b>1. Examen de la situation financière et du résultat au 30 juin 2025 .....</b>	<b>6</b>
1.1 La situation économique .....	7
1.1.1 Environnement économique et financier global .....	7
1.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché .....	10
1.1.3 Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice .....	14
1.1.4 Les faits marquants .....	15
1.2 Analyse des comptes consolidés .....	16
1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse Régionale .....	16
1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale .....	16
1.2.3 Résultat consolidé .....	17
1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres .....	18
1.2.5 Activité et résultat des filiales .....	19
1.3 Analyse des comptes individuels .....	21
1.3.1 Résultat financier sur base individuelle .....	21
1.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle .....	21
1.3.3 Hors-bilan sur base individuelle .....	22
1.4 Capital social et sa rémunération .....	22
1.5 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR .....	22
1.6 Informations diverses .....	23
1.6.1 Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'Assemblée Générale du 27/03/2025 .....	23
1.6.2 Calendrier des publications des résultats .....	23
<b>2. Facteurs de risques et informations prudentielles .....</b>	<b>24</b>
2.1 Informations prudentielles .....	25
2.2 Facteurs de risques .....	25
2.2.1. Risques de crédit et de contrepartie .....	26
2.2.2. Risques financiers .....	28
2.2.3. Risques opérationnels et risques connexes .....	30
2.2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole Brie Picardie évolue .....	33
2.2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale .....	36
2.2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole .....	38
2.3 Gestion des risques .....	40
2.3.1 Risques de crédit .....	40
2.3.2 Risques de marché .....	46
2.3.3 Gestion du bilan .....	48
2.3.4 Risques opérationnels .....	51
2.3.5 Risques juridiques .....	52
2.3.6 Risques de non-conformité .....	52
<b>3. Comptes consolidés .....</b>	<b>54</b>
<b>CADRE GENERAL.....</b>	<b>58</b>

<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....</b>	<b>59</b>
COMPTE DE RESULTAT .....	59
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	60
BILAN ACTIF .....	61
BILAN PASSIF .....	62
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	63
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	64
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES .....</b>	<b>66</b>
1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés .....	66
1.1 Normes applicables et comparabilité .....	66
1.2 Principes et méthodes comptables .....	68
2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période .....	69
2.1 Principales opérations de structure .....	69
2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2025 .....	69
2.3 Autres événements significatifs de la période .....	69
3 Risque de crédit .....	70
3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période .....	70
3.2 Expositions au risque souverain .....	77
4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	79
4.1 Produits et charges d'intérêts .....	79
4.2 Produits et charges de commissions .....	80
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat .....	80
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres .....	82
4.5 Produits (charges) nets des autres activités .....	82
4.6 Charges générales d'exploitation .....	82
4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles .....	83
4.8 Coût du risque .....	83
4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs .....	84
4.10 Impôts .....	84
4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	85
5 Informations sectorielles .....	87
6 Notes relatives au bilan .....	87
6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat .....	87
6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres .....	88
6.3 Actifs financiers au coût amorti .....	89
6.4 Passifs financiers au coût amorti .....	90
6.5 Immeubles de placement .....	91
6.6 Provisions .....	92
6.7 Dettes subordonnées .....	93
6.8 Capitaux propres .....	94
7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties .....	95
8 Reclassements d'instruments financiers .....	96

9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses .....	97
9.1    Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur .....	97
9.2    Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 .....	100
9.3    Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti .....	103
10 Événements postérieurs au 30 juin 2025 .....	104
<b>4.    Rapport des commissaires aux comptes .....</b>	<b>105</b>
<b>5.    Attestation du responsable de l'information financière semestrielle .....</b>	<b>109</b>
<b>6.    Glossaire .....</b>	<b>111</b>

## **1. Examen de la situation financière et du résultat au 30 juin 2025**

# 1.1 La situation économique

## 1.1.1 Environnement économique et financier global

### Rétrospective 1er semestre 2025

Un environnement encore plus conflictuel et imprévisible, source de ralentissement

C'est dans un environnement encore plus conflictuel et imprévisible, marqué par des guerres ouvertes et des tensions géopolitiques et commerciales puissantes, que s'est déroulé le premier semestre. La guerre en Ukraine est demeurée une question majeure et irrésolue : les initiatives du président D. Trump censées conduire à un arrêt du conflit se sont révélées infructueuses tout en signalant la réorientation stratégique américaine souhaitant, notamment, se désengager de la protection du territoire européen. Les déclarations du président Trump relatives à l'OTAN (exigence de dépenses militaires à 5% du PIB) ont contraint l'Europe à accélérer la refonte de sa stratégie de défense, comme en témoigne l'annonce d'un Livre blanc détaillant des mesures de soutien à la défense pour 800 milliards d'euros. Alors que le conflit israélo-palestinien s'est prolongé sans qu'aucune solution politique pérenne ne semble se dessiner, les tensions internationales ont culminé en juin à l'occasion de l'attaque d'Israël, rapidement rejoint par son allié américain, contre l'Iran. Après douze jours d'affrontements, un cessez-le-feu a été annoncé le 24 juin.

Le retour de Donald Trump à la présidence américaine s'est évidemment traduit une offensive protectionniste d'une violence non anticipée. Cette offensive a culminé avec le « *Liberation Day* » du 2 avril, à l'occasion duquel des droits de douane, dits « réciproques », ont été imposés à l'ensemble des partenaires commerciaux des Etats-Unis. Si la Chine a été particulièrement ciblée, l'Union Européenne a également été sévèrement visée alors même que les pays participant à l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA, Etats-Unis, Canada, Mexique) n'étaient pas épargnés puisque sujets aux droits de douane sectoriels partout applicables (acier, aluminium, automobile, semi-conducteurs). Ces annonces ont néanmoins été suivies d'un « rétropéodalage » présidentiel dès le 9 avril assorti d'un abaissement des tarifs réciproques à 10% et une trêve de 90 jours a été décidée afin de permettre la négociation d'accords commerciaux bilatéraux. À l'échéance de cette pause (9 juillet), le président américain a décidé une prolongation (1er août) offrant un espoir aux partenaires commerciaux majeurs (Union européenne, Japon, Corée du Sud) de parvenir à des accords susceptibles d'alléger les droits de douane tout en laissant les acteurs économiques dans l'incertitude sur les conditions commerciales internationales. Seuls le Royaume-Uni, la Chine et le Vietnam ont, en effet, signé un accord.

L'imprévisibilité de la politique commerciale américaine, composée d'annonces fracassantes suivies de revirements partiels, a généré une incertitude permanente se traduisant, au cours du premier semestre, par des performances économiques et financières contrastées entre pays et suggérant un ralentissement mondial plus net. Le FMI a ainsi révisé à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour 2025 à 2,8% (soit une baisse de -0,5 point de pourcentage, pp, par rapport à sa prévision de janvier et à la croissance observée en 2024).

L'économie américaine a envoyé des signes précoce de ralentissement, pénalisée par un ralentissement de la consommation mais surtout une hausse puissante des importations, les entreprises cherchant à constituer des stocks avant l'entrée en vigueur des nouveaux droits de douane. Le PIB s'est contracté de 0,5% au premier trimestre (variation trimestrielle annualisée). Après s'être modérée tout en restant toutefois supérieure à l'objectif de 2% de la Réserve fédérale (Fed), l'inflation (en glissement annuel) s'est établie à 2,7% en juin (après 2,4% en mai). L'inflation sous-jacente (hors prix des composantes volatiles, alimentation et énergie) a atteint 2,9% ; l'augmentation des tarifs douaniers (bien que non aboutie) semble déjà visible sur le coût de certains biens (meubles, textile et habillement, électroménager). Malgré ces turbulences, le marché de l'emploi est resté relativement robuste (taux de chômage à 4,2% en mai toujours à l'intérieur de la fourchette étroite dans laquelle il évolue depuis mai 2024), constituant un point d'ancre pour une économie par ailleurs fragilisée.

En Chine, en dépit d'un contexte extérieur très dégradé et des droits de douane américains punitifs, la croissance (5,4% et 5,2% au premier puis au deuxième trimestre) s'est stabilisée au-dessus de la cible officielle fixée à 5% en 2025. Alors que la consommation est languissante, une faiblesse qui transparaît dans l'absence d'inflation (elle n'a plus dépassé 1% en glissement annuel depuis février 2024), les exportations ont continué d'accélérer apportant une contribution étonnante à la croissance. A 2,1 points de pourcentage au premier trimestre 2025, la contribution de la demande extérieure nette a atteint un niveau historique (hors Covid) : elle reflète la domination incontestable de la Chine sur le secteur manufacturier mondial, même si des effets positifs temporaires (anticipation des droits de douane américains en début d'année) ne doivent pas être oubliés.

Dans un environnement peu favorable, la zone euro a bien résisté, avec une croissance tout d'abord estimée à 0,3% (en variation trimestrielle) puis revue à la hausse (0,6% soit 1,5% sur un an). La croissance de la zone euro a principalement été tirée par l'investissement, puis la demande extérieure nette et enfin la consommation des ménages (avec des contributions respectives à la croissance de 0,4 pp, 0,3 pp et 0,1 pp) alors que les stocks ont soustrait 0,1 pp de croissance et que les dépenses publiques finales ont été « neutres ». Cette performance globale a continué de masquer des fortunes nationales diverses : au sein des plus grands pays membres, l'Espagne a continué d'afficher une croissance très vive (0,6%) et l'Allemagne a rebondi (0,4%) alors que l'Italie et la France ont affiché des rythmes de croissance, respectivement, assez soutenu (0,3%) et faible (0,1%). La poursuite de la désinflation (à 1,9% en glissement annuel en mai après 2,2% en avril et 2,6% en mai 2024) et l'ancre des anticipations ont rendu possible la poursuite de l'assouplissement monétaire par la BCE, rassurée sur la convergence de l'inflation vers son objectif de 2%.

En France, plus particulièrement, après avoir profité de l'impulsion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris au troisième trimestre 2024 (+0,4% en variation trimestrielle), l'activité avait légèrement diminué par effet de contre-coup (-0,1%) au dernier trimestre de l'année passée. Elle s'est reprise au premier trimestre 2025 mais la progression est restée faible (+0,1%). La demande intérieure, en contribuant négativement à la croissance, est largement responsable de cette atonie. La consommation des ménages a en effet diminué (-0,2%), minée par un taux d'épargne record (18% du revenu disponible des ménages contre 15,4% dans

la zone euro) depuis 45 ans (hors période Covid), tandis que la consommation publique a ralenti (+0,2% après +0,4%). L'investissement a poursuivi sa stagnation reflétant des entreprises plus endettées en France que dans le reste de la zone euro (ce qui les rend plus vulnérables à la hausse passée des taux d'intérêt) et l'effort budgétaire des administrations publiques pour réduire le déficit public. Ainsi, au premier trimestre, la demande intérieure a pesé sur la croissance (-0,1 pp). C'est néanmoins surtout le commerce extérieur qui l'a sapée (-0,8 pp) du fait de l'effondrement des exportations, notamment aéronautiques. Contrairement à ses pairs européens, la France n'a donc pas bénéficié de la nette hausse du commerce mondial au premier trimestre (+1,7%), en anticipation des droits de douane américains.

**En termes de politiques monétaires, le premier semestre 2025 a été marqué par une divergence notable entre le *statu quo* de la Réserve Fédérale (Fed) et la poursuite de son assouplissement par la Banque centrale européenne (BCE).** La BCE a procédé à quatre baisses de taux d'intérêt de 25 points de base (pb) chacune, portant la baisse cumulée du taux de dépôt (2% depuis le 11 juin) à 200 pb depuis le début de l'assouplissement (juin 2024). En revanche, après avoir abaissé son taux directeur de 100 pb en 2024 (à 4,50%), la Fed les a maintenus inchangés en raison des progrès trop timides sur l'inflation alors même que la croissance ne semblait pas définitivement mise en péril. Les risques inflationnistes liés aux droits de douane l'ont conduite à adopter une posture très prudente et abondamment critiquée par le président D. Trump.

Les **marchés financiers**, tout en restant soumis à des accès de nervosité liés aux événements géopolitiques, ont largement évolué au gré de la lecture des ambitions affichées par D. Trump mais aussi de leur faisabilité et de ses propres revirements. Ainsi, le thème de l'exception américaine du début d'année (croissance excédant le potentiel, résistant malgré des taux d'intérêt voués à augmenter, statut privilégié du dollar, capacité illimitée à s'endetter et à faire porter les risques par le reste du monde) a ainsi été supplanté par celui du désamour à l'égard des actifs américains consécutif au « *Liberation Day* ». À la suite du « rétropédalage » du président annonçant une pause de 90 jours, de sérieux doutes ont été émis sur sa capacité à véritablement tenir ses engagements tant domestiques qu'internationaux. Les périodes marquées par un sentiment exagérément négatif ont donc alterné avec celles dominées par un sentiment tout aussi exagérément positif.

Les **marchés obligataires** ont donc connu des mouvements contrastés. Au cours du premier semestre, aux Etats-Unis, la baisse des rendements<sup>1</sup> sur les maturités courtes a finalement été assez nette (près de 60 pb pour le taux de swap deux ans à près de 3,50%) et a excédé celle du taux du swap dix ans (en recul de 38 pb à 3,69%) offrant à la courbe une pente plus marquée. Malgré la baisse du rating de la part de Moody's, le rendement des obligations souveraines à dix ans (*US Treasuries*) s'est replié de concert avec le taux de swap de même maturité, auquel il est supérieur de plus de 50 pb (à 4,23%). Dans la zone euro, la pentification, moins sensible, s'est opérée de façon différente : baisse moins marquée du taux de swap deux ans (de 22 pb à 1,90%) et remontée du taux de swap dix ans (de 23 pb à 2,57%). Sous l'effet du programme budgétaire expansionniste du gouvernement Merz, le rendement allemand à dix ans (Bund) s'est redressé (24 pb à 2,61%) et excède le taux swap de même maturité des quelques points de base. Les *spreads* contre swap dix ans des souverains européens de référence se sont resserrés au cours du premier semestre : l'Italie enregistre la plus belle performance (*spread* en repli de 27 pb à 90 pb). Cette

amélioration reflète une perception plus favorable des finances publiques italiennes et une certaine stabilité politique, contrastant avec les turbulences des années précédentes. La croissance italienne a, en outre, témoigné d'une résilience inattendue face aux tensions commerciales. Pénalisé, depuis la dissolution de juin 2024, par une absence préjudiciable de majorité parlementaire mais aussi par des finances publiques très dégradées, le *spread* français s'est néanmoins resserré au cours du semestre, passant d'un niveau élevé (85 pb) à 71 bp. Il excède désormais le *spread* espagnol (à 67 pb).

Sur les **marchés actions**, les indices européens ont surperformé leurs homologues américains, l'Euro Stoxx 50 progressant de 10% depuis le début de l'année (avec une hausse spectaculaire de près de 25% pour le secteur bancaire) tandis que le S&P 500, beaucoup plus volatile sur la période, a enregistré une hausse de près de 7%, soutenu par les valeurs de haute technologie. A la faveur de la versatilité de la politique américaine, économique mais aussi internationale, le **dollar** a perdu de sa superbe ; l'euro s'est apprécié de 14% contre dollar et de 6% en termes effectifs nominaux. Enfin, le **cours de l'or** a progressé de 26% au cours du premier semestre, pour même atteindre un record historique de 3 426 dollars l'once en avril, confirmant ainsi son statut de valeur refuge privilégiée en cette période d'intense incertitude.

## Perspectives 2025 – 2026

### Un contexte anxiogène, quelques résistances inédites

C'est dans un environnement international encore plus incertain dont on ne peut totalement exclure les risques d'événements de rupture (blocage du détroit d'Ormuz, incidents sur les infrastructures du Golfe, etc.) que prend place le scénario économique et financier qui a déjà dû supporter la versatilité et l'imprévisibilité de la politique économique américaine.

Notre scénario économique pour les **Etats-Unis** a toujours été calé sur une séquence en deux temps suivant le tempo de la politique économique envisagée par D. Trump : impact positif sur l'inflation mais négatif sur la croissance des droits de douane (qui relèvent des prérogatives présidentielles) puis effet favorable mais postérieur d'une politique budgétaire agressive (qui suppose l'approbation du Congrès). Bien que nos prévisions pour 2025 aient été légèrement revues à la baisse, notre scénario américain a maintenu son cap, calé sur le calendrier des mesures de politiques économiques : tout en échappant à la récession, la croissance affichera un net repli en 2025 couplé à un redressement de l'inflation, avant de retrouver du tonus en 2026.

Même avec la récente désescalade, les taux de droits de douane restent nettement plus élevés qu'ils ne l'étaient avant la deuxième élection de Donald Trump. L'impact négatif de la nouvelle politique commerciale est le principal moteur de la baisse de la croissance prévue en 2025 (1,5% après 2,8% en 2024) alors que les aspects plus favorables (« *One Big Beautiful Bill* », baisses d'impôts, déréglementation) contribueraient au rebond attendu en 2026 (2,2%). L'hypothèse d'une récession en 2025 est écartée en raison de fondamentaux solides dont la moindre sensibilité aux taux d'intérêt, la situation financière très saine des ménages, un marché du travail resté relativement robuste, même si on y décèle des signes de dégradation. Malgré le ralentissement attendu de la croissance, nos prévisions d'inflation ont été revues à la hausse. Les droits de douane devraient occasionner une augmentation de l'inflation en

<sup>1</sup> On se réfère à la variation entre la valeur au 30 juin 2025 et la valeur 1<sup>er</sup> (ou 2) janvier 2025 ; la dernière valeur est celle de la variable concernée au 30 juin 2025.

glissement annuel d'environ 80 points de base (pb) au point d'impact maximal. Bien que cet effet soit temporaire, l'inflation (en moyenne annuelle) atteindrait 2,9% en 2025 et 2,7% en 2026. Elle continuerait donc d'excéder 2%, l'inflation sous-jacente se stabilisant aux alentours de 2,5% fin 2026.

Dans un environnement extérieur conflictuel et imprévisible, l'**Europe** trouverait son salut dans sa demande domestique lui permettant de mieux résister au ralentissement mondial. Deux scénarios alternatifs, entre lesquels l'équilibre est délicat, sont en effet susceptibles de se déployer : un scénario de résilience de l'économie de la zone euro fondée sur une augmentation de la dépense privée mais aussi, voire surtout, de la dépense publique en défense et en infrastructures ; un scénario de stagnation de l'activité sous l'effet d'un cumul de chocs négatifs : chocs de compétitivité liés aux droits de douane plus élevés, appréciation de l'euro et impact négatif de l'incertitude sur la confiance des agents privés.

Nous privilégions le scénario de résistance sur fond de bonne tenue du marché du travail, de situation économique et financière saine des agents privés et d'impulsion favorable du cycle du crédit. La mise en œuvre effective des dépenses publiques additionnelles, tout particulièrement du « bazooka allemand »<sup>2</sup>, mérite certes d'être confirmée. Mais ces dépenses pourraient offrir à la zone une croissance tirée par une demande domestique plus soutenue au moment où la croissance mondiale fléchirait. Elles offriraient une sorte d'exceptionnalisme, au regard surtout de la décennie passée, qui installerait la croissance de la zone euro sur un rythme supérieur au potentiel à moyen terme. La croissance de la zone euro en moyenne annuelle serait en légère accélération en 2025 au rythme de 0,9% et se renforcerait à 1,3% en 2026. L'inflation moyenne continuerait de s'assagir pour atteindre 2,1% et 1,8% en 2025 et 2026, respectivement.

En **Allemagne**, l'économie anémiée devrait retrouver le chemin d'une croissance robuste. Bien que plus exposée que ses partenaires aux politiques protectionnistes, l'économie serait stimulée par le plan d'investissement public. Ce plan et la levée de barrières qui semblaient jusqu'à présent insurmontables pour financer des investissements en infrastructures et défense permettent d'espérer un redémarrage significatif bien que non immédiat. Si les effets risquent d'être minimes en 2025 en raison de retards de mise en œuvre, un flux de fonds notable est attendu en 2026, avec des effets d'entraînement positifs pour les voisins européens et l'ensemble de la zone euro. La croissance allemande pourrait se redresser significativement, passant de -0,2% en 2024 à 0,1% en 2025 et, surtout, 1,2% en 2026. En **France**, la croissance devrait se montrer de nouveau poussive au deuxième trimestre 2025, avant d'accélérer légèrement au second semestre. Le véritable rebond n'interviendrait qu'en 2026, sous l'effet du redémarrage de l'investissement et des premières retombées favorables des mesures publiques allemandes. Les risques restent principalement orientés à la baisse sur l'activité à court terme. Notre scénario retient des taux de croissance de, respectivement, 0,6% et 1,2% en 2025 et 2026 (après 1,1% en 2024). En **Italie**, rattrapage incomplet et baisse récente du pouvoir d'achat, malgré la vigueur de l'emploi, limiteraient le potentiel de redressement de la consommation des ménages. Les surprises positives sur l'investissement se prolongeraient avec l'amélioration des conditions de financement et les

subventions à la transition énergétique et numérique. Si la faiblesse récente des commandes industrielles peut peser sur l'investissement productif, la construction résiste. Un doute persiste néanmoins sur le potentiel de croissance avec une allocation sectorielle postpandémie en faveur des secteurs moins productifs. La croissance atteindrait 0,6% en 2025 puis 0,7% en 2026 (après 0,7% en 2024).

Le scénario central tracé pour la zone euro (élaboré et chiffré en juin) table sur un *statu quo* dans la confrontation tarifaire avec les États-Unis au 4 juin, soit une hypothèse de hausse généralisée des droits de douane à 10% (à l'exception des produits exemptés) de 25% sur l'automobile et de 50% sur l'acier. Les risques associés à ce scénario central sont baissiers. Le scénario de stagnation pourrait se matérialiser si la confrontation commerciale avec les États-Unis devait se durcir, si la contrainte de compétitivité devait mordre davantage, si la confiance des agents privés se dégradait sensiblement et, enfin, si la relance budgétaire était mise en œuvre plus graduellement qu'anticipé.

Un contexte aussi incertain, porteur de ralentissement mondial et de contraction des débouchés à l'exportation, aurait certainement par le passé (un passé pas si lointain) impliqué une « sous-performance » des **économies émergentes**, en outre handicapées par l'aversion des marchés au risque, une hausse de leurs taux d'intérêt et des pressions sur leurs devises. Or, malgré les droits de douane (dont les effets seront évidemment très différents selon les économies), notre scénario reste, globalement, plutôt optimiste à l'égard des grands pays émergents. Ceux-ci pourraient faire preuve d'une résistance inédite grâce à des soutiens susceptibles d'amortir partiellement les impacts d'un environnement peu porteur : vigueur relative des marchés de l'emploi, demande intérieure assez solide, assouplissement monétaire (à de rares exceptions près), décélération chinoise limitée (après avoir bien résisté au premier semestre, la croissance approcherait 4,5% en 2025 en raison du ralentissement anticipé au second semestre et lié la guerre commerciale). Enfin, les devises émergentes ont correctement résisté et le risque d'éventuelles hausses de taux défensives, pénalisant la croissance, est plus faible que ce que l'on aurait pu redouter. Ces perspectives relativement positives s'accompagnent, cependant, de risques plus élevés qu'habituellement, en raison de l'imprévisibilité des politiques américaines.

En termes de **politiques monétaires**, la fin des cycles d'assouplissement se rapproche. Aux États-Unis, le scénario (net fléchissement en 2025, rebond en 2026, hausse de l'inflation qui continuerait d'excéder significativement la cible), mais aussi les incertitudes qui l'entourent devraient inciter la **Fed** à la patience en dépit des exhortations de D. Trump en faveur d'une politique plus souple. La Fed procéderait à un léger assouplissement suivi d'une longue pause. Notre scénario table toujours sur deux réductions en 2025, mais les décale d'un trimestre (en septembre et décembre, contre juin et septembre auparavant). Après ces deux baisses, la Fed maintiendrait ses taux inchangés avec une limite supérieure maximale de 4% tout au long de 2026.

Quant à la **BCE**, bien qu'elle se refuse à exclure toute future baisse de taux, elle pourrait bien être arrivée à la fin de son cycle de baisse en raison d'une croissance supposée se redresser et

supérieures à 1% du PIB seront exemptées du calcul du déficit. L'adoption de ces mesures a permis de briser des barrières qui semblaient jusqu'à présent insurmontables pour financer des investissements en infrastructures et défense.

<sup>2</sup> Le Parlement a adopté en mars la création d'un fonds d'investissement en infrastructures de 500 milliards d'euros sur douze ans. Une première phase de la réforme du frein à l'endettement a aussi été votée ; elle permettra aux régions d'enregistrer un déficit structurel pouvant aller jusqu'à 0,35% du PIB. Enfin, les dépenses de défense

une inflation à la cible. Bien évidemment, une détérioration de l'environnement économique justifierait davantage d'assouplissement : la BCE se tient prête à baisser ses taux, si nécessaire. Notre scénario retient le maintien du taux de dépôt à 2% en 2026.

Du côté des **taux d'intérêt**, aux États-Unis, risque d'inflation tenace et de trajectoire budgétaire jugée insoutenable, notation AAA compromise, versatilité des décisions économiques, inquiétudes accrues des investisseurs exercent des pressions haussières. Notre scénario retient un taux souverain (*US Treasury*) à dix ans vers 4,70% fin 2025 et de 4,95% fin 2026. Dans la zone euro, croissance résistante et prévue en accélération, inflation à la cible et BCE supposée avoir presque achevé son assouplissement plaident pour une légère remontée des taux d'intérêt et une stabilisation, voire un resserrement, des spreads souverains. Le taux allemand à dix ans (Bund) pourrait ainsi approcher 2,90% fin 2025 et 2,95% fin 2026. Sur la même maturité, le spread offert par la France par rapport au Bund oscillerait autour de 60/65 pb et celui de l'Italie se contracterait pour atteindre 90 pb fin 2026.

Enfin, le **dollar** continue à perdre de sa superbe. Inconstance et imprévisibilité des politiques économiques menées par D. Trump, perspectives budgétaires américaines dégradées, spéculations sur les intentions officielles de dépréciation du dollar, résistance des autres économies autant de facteurs qui mettent le dollar sous pression sans pour autant annoncer sa disparition comme monnaie de réserve essentielle à brève échéance. Le cours euro/dollar s'établirait à 1,17 au quatrième trimestre 2025, avant de se déprécier en 2026 (1,10).

## 1.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

### 1.1.2.1 Pour les particuliers

#### Conquête : une nouvelle offre de recommandation au service de la conquête de nouveaux clients

Cette année 2025 est placée sous le signe de la conquête. Au 30 juin, le Crédit Agricole Brie Picardie compte 24 400 nouvelles entrées en relation dont 12 800 nouveaux clients particuliers majeurs.

La satisfaction de nos clients est une priorité et nous misons sur cette satisfaction pour développer notre programme de parrainage. Existante depuis 2023, l'offre de recommandation a été modernisée, pour gagner en lisibilité et en attractivité. Elle permet de parrainer de nouveaux clients sur la banque au quotidien, l'épargne, l'assurance ou encore le crédit immobilier. Cette nouvelle offre récompense les clients qui nous recommandent et leurs filleuls à hauteur de 100€ chacun (et même 500€ pour un parrain qui nous recommande un client avec un projet immobilier).

#### La Caisse Régionale accompagne l'ensemble de ses clients en matière d'épargne dans un contexte géopolitique complexe

La Caisse Régionale a maintenu sa gamme de DAT (Dépôt à terme) afin d'offrir à ses clients des placements sans risque à des taux toujours attractifs.

L'épargne projet représentée principalement par l'assurance vie et retraite est un placement qui est resté plébiscité par nos

clients à la recherche de solutions de diversification modulables en fonction de leur appétence aux risques. Cette collecte a été soutenue par les éléments suivants :

- une animation PAB Préférentielle menée du 7 janvier au 27 juin qui a offert une PAB préférentielle sur versement en support Euro de 1% net (au 31/12/2025 et au 31/12/2026)
- une gamme de supports obligataires offrant un taux connu et une garantie en capital.
- des distinctions qui reconnaissent la qualité de nos contrats Floriane 2 et Anaé distingués en 2025 dans le cadre du Label Excellence pour Floriane 2 attribué par la revue "Les Dossiers de l'Epargne" et de l'Oscar 2025 du meilleur contrat d'assurance vie haut de gamme du magazine "Gestion de Fortune" pour Anaé.

Par ailleurs, pour poursuivre la facilité d'accès à nos services en digital, la Caisse Régionale a mis à disposition des clients de nouveaux parcours de souscription en ligne, en toute autonomie, pour les comptes titres et les PEA. Cette évolution s'inscrit dans une démarche plus large de digitalisation de nos offres, visant à simplifier l'accès à nos solutions d'investissement tout en répondant à une attente croissante de nos clients en matière de souplesse et d'autonomie. D'autres parcours digitaux viendront compléter cette offre au second semestre.

L'ensemble de ces éléments ont été communiqués à nos clients par le biais d'une newsletter épargne trimestrielle envoyée par mail. L'édition de fin mai 2025 a mis à l'honneur la thématique de l'épargne retraite, tout en intégrant une vidéo d'analyse des marchés, réalisée par nos experts du service de conseil en allocation d'actifs.

L'ensemble de ces actions témoigne de notre volonté constante de proposer une offre d'épargne complète, performante et évolutive, en conjuguant innovation digitale, conseil personnalisé et expertise patrimoniale.

#### Prêt Habitat : poursuite de la dynamique affichée sur la fin d'année 2024

L'année 2024 a été une année de reprise progressive pour le crédit immobilier, portée par une dynamique positive de marché sur le second semestre et une légère baisse des taux. Cette dynamique se poursuit sur ce premier semestre 2025 avec un rythme hebdomadaire de 30 millions d'euros de financements. Ce rythme est deux fois plus élevé que celui affiché sur le premier semestre 2024.

Le Crédit Agricole Brie Picardie maintient ses engagements auprès des clients afin de toujours leur proposer les offres de financement les plus adaptées. Deux offres ont été mises en place pour soutenir l'accès à la propriété des primo-accédants sur le territoire. En cumulé, ce sont plus de 1 000 projets qui ont été concrétisés grâce au Booster Primo-accédant et au Booster PTZ by CA.

Au total, 7 400 contrats de financement habitat ont été réalisés, pour un montant cumulé de 930 millions d'euros au 30 juin 2025, soit une hausse de 70% par rapport à l'arrêté au 30 juin 2024.

#### Transition énergétique et bien vieillir

Concernant les sujets de transition énergétique des logements la Caisse Régionale a réalisé sur le premier semestre plus de 600 dossiers d'ECO-PTZ soit 7 millions d'euros auxquels se sont ajoutés une centaine de dossiers de Prêt Transition Logement, prêts à la consommation dédiée aux travaux d'amélioration de la performance énergétique, pour 2 millions d'euros.

Coté partenariat, nous continuons à donner accès à nos clients à une offre de service complète pour des travaux de rénovation en lien avec Izi byEDF. Nous avons également lancé en avril un test sur la Seine et Marne d'un partenariat avec Place des énergies, courtier en contrat d'énergie afin d'offrir à nos clients la possibilité de comparer leurs contrats d'énergie avec les offres de marché actuelles en vue de réaliser des économies.

Sur le chapitre de la Transition de la mobilité, la Caisse Régionale a réalisé plus de 200 dossiers de prêts conso Transition Mobilité soit plus de 4 millions d'euros. Parallèlement, la Caisse régionale propose également le service de location longue durée avec Agilauto pour accéder plus facilement à des véhicules électriques

Enfin sur l'accompagnement du vieillissement, nous avons mis en marché fin février l'offre Adaptation Logement destinée au financement des travaux nécessaires au maintien à domicile des personnes âgées.

### Évolution de notre offre crédit consommation

Au cours du semestre, notre offre de crédit à la consommation a connu plusieurs évolutions majeures visant à améliorer l'expérience client et faciliter l'accès au crédit. Les démarches ont été simplifiées, tant pour les conseillers que pour les clients, avec un allègement des pièces justificatives et des parcours plus fluides.

Nos clients peuvent désormais réaliser leurs demandes de crédit à la consommation en quelques minutes et en toute autonomie depuis leur espace internet ou leur application Ma Banque. Par ailleurs, nous avons harmonisé nos offres de prêts étudiants et apprentis tout en les alignant sur les conditions de l'offre nationale Crédit Agricole, avec un taux bonifié unique de 1,99 % TAEG. En complément nous avons également lancé le « prêt sans tes parents » dans l'objectif de faciliter la poursuite d'étude de nos jeunes clients, indépendamment de leur capacité à bénéficier d'un garant.

Enfin, sur le volet des crédits renouvelables, de nouvelles tranches ont été créées afin de compléter notre grille tarifaire existante et d'assurer une continuité dans les montants proposés, sans rupture dans l'offre.

À fin juin 2025, ce sont près de 150 millions d'euros de crédits amortissables qui ont été réalisés, confirmant le dynamisme commercial du réseau et la pertinence des évolutions apportées.

### Assurance : une dynamique renforcée

Sur le premier semestre 2025, l'activité assurance poursuit sa progression, portée par une dynamique positive en matière de souscription sur l'ensemble des marchés (particuliers, professionnels et agricoles). L'évolution du portefeuille, la hausse du nombre de foyers nouvellement assurés et la bonne tenue des affaires nouvelles traduisent l'engagement de nos équipes et l'intérêt croissant pour nos offres. Cette dynamique commerciale se traduit notamment par une croissance de plus de 21 % du nombre de foyers nouvellement assurés par rapport à l'année précédente sur le marché des Particuliers. Dans un contexte concurrentiel, la maîtrise du taux de résiliation et la stabilité des indicateurs de fidélisation confirment la solidité de notre modèle.

Nous avons également renforcé notre présence auprès des clients à travers un dispositif de communication récurrent et ciblé. Celui-ci vise à répondre aux besoins assurantiels du

quotidien comme à ceux liés à des projets structurants, notamment dans le domaine de l'habitat. Des actions saisonnières ont également été déployées : sur la complémentaire santé à destination des seniors, la télésurveillance en amont des congés scolaires ou encore l'assurance habitation pour les jeunes bacheliers en préparation de leur rentrée dans l'enseignement supérieur. Avec une évolution nette de +20 000 contrats sur le 1er semestre, le portefeuille assurance de la Caisse régionale atteint désormais plus de 750 000 contrats.

### Un usage de la banque au quotidien toujours plus orienté vers les services à valeur ajoutée

Fidèle à notre volonté de proposer une expérience de banque au quotidien complète, ce semestre a permis de développer notre parc d'offres groupées en Banque au Quotidien. Conjuguant services différenciant et cartes bancaires, ces packages ne cessent de connaître une forte progression depuis leur lancement fin 2021, représentant dorénavant 37% du parc. Notre Caisse régionale se montre par ailleurs proactive, en proposant de transformer les plus anciennes formules en une solution plus en phase avec leurs besoins actuels.

Dans son sillage, le parc de cartes bancaires progresse de 2,3% sur les 12 derniers mois pour atteindre près de 715 000 cartes de paiement sur le marché des particuliers.

Il est intéressant de noter que deux typologies de cartes connaissent une belle progression :

- Les cartes de nos clients mineurs (+7%), marqueurs importants du renouvellement de notre fonds de commerce
- Les cartes haut de gamme (+9%), témoins de la pertinence de notre stratégie de service nous distinguant d'autres acteurs bancaires low-cost.

Ces résultats ont pour effet d'augmenter notre taux d'équipement CB majeurs, avec 77% de nos clients équipés contre 76% en début d'année.

### ZOOM SUR LE MARCHE DES JEUNES (0-30 ans)

#### Une nette hausse de l'équipement carte des 12-17 ans

L'équipement en carte des adolescents est un véritable enjeu stratégique pour la Caisse Régionale. Cela représente une source de fidélisation, et le Crédit Agricole a son rôle à prendre sur l'apprentissage de la gestion budgétaire. L'offre de banque au quotidien contient un compte bancaire, une carte de paiement à contrôle de solde « Mozaïc Black » (réservée aux 12 - 17 ans) avec la gratuité des frais à l'étranger, une application bancaire et un conseiller. La valorisation de cette offre a permis d'atteindre un taux d'équipement carte des 12-17 ans de 35% fin mai 2025 contre 30% l'année précédente.

Le renouvellement de notre fonds de commerce représentant un enjeu majeur, ce premier semestre a permis de montrer notre capacité à développer notre base client de +0,7% chez les 12-17 ans et les 18-25 ans.

#### 1.1.2.2 Pour les agriculteurs

Le premier semestre 2025 a été marqué par des conditions météorologiques contrastées : un printemps sec suivi d'épisodes orageux, mais qui ont moins perturbé les cultures et les travaux de printemps que les années précédentes. En parallèle, les cours des céréales se sont orientés à la baisse, en perdant plus de 40€/T sur le premier semestre, ce qui pourrait impacter la rentabilité des cultures céréaliers. Les cours des produits issus de l'élevage restent bien orientés ce qui, couplé

à la baisse des coûts de l'aliment, devrait améliorer les marges brutes des productions animales.

### Des mesures de soutien conjoncturelles et structurelles pour pérenniser les exploitations agricoles

Début 2025, l'Etat a mis en place un dispositif exceptionnel de soutien avec le concours des banques volontaires, dont le Crédit Agricole :

- un prêt moyen terme de soutien à la trésorerie pour répondre aux difficultés conjoncturelles des exploitations ayant subi des aléas climatiques ou sanitaires récents, avec un taux bonifié par l'Etat
- un prêt moyen terme de consolidation de trésorerie pour les exploitations traversant des difficultés plus structurelles, avec une garantie Banque Publique d'Investissement dont le coût est pris en charge par l'Etat

Ces mesures exceptionnelles sont venues compléter les dispositifs déjà existants dans la Caisse régionale : plus de 1 000 solutions d'accompagnement ont été déployées à ce jour, notamment des pauses sur les crédits réalisés.

En complément, un accompagnement renforcé a été mis en place avec les solutions classiques de trésorerie avec une hausse sensible de 8% par rapport à l'année dernière (maintien sur la Somme, +15% sur l'Oise et sur + 13,5% en Seine et Marne).

L'ensemble de ces mesures démontre le soutien apporté par la Caisse régionale à l'ensemble des exploitations agricoles à la suite des aléas climatiques de 2024.

En parallèle de ces mesures, nous avons continué à accompagner l'Agriculture du territoire dans ses investissements : +24% de réalisations de crédits moyen terme.

La Caisse régionale a également signé une convention de partenariat avec l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs des Hauts-de-France, pour développer la production d'énergie verte au sein de la filière.

#### 1.1.2.3 Pour les professionnels

##### Des conseillers engagés sur le terrain et une dynamique enclenchée autour de la conquête de nouveaux clients professionnels

L'année 2024 a été marquée par le déploiement d'un nouveau plan de formation dédié, pour permettre à nos conseillers de continuer à développer leur expertise, tant sur le volet privé que professionnel de nos clients. Cette montée en compétence a permis de développer positivement l'IRC de la Caisse régionale et de séduire de nouveaux clients.

Depuis ce début d'année, plus de 2 500 nouvelles structures d'exploitation ont choisi le Crédit Agricole Brie Picardie pour les accompagner dans le développement de leur activité professionnelle. Le marché des professions libérales, à fort potentiel, représente un axe stratégique de développement sur lequel nous cherchons à nous positionner avec efficacité.

##### La Caisse Régionale poursuit sa dynamique commerciale pour être LE partenaire de référence des professionnels et entrepreneurs

Le Crédit Agricole Brie Picardie affiche une dynamique soutenue au premier semestre 2025. À fin juin, l'activité des

crédits aux professionnels présente une croissance de +16% par rapport à la même période en 2024. Cette performance est notamment portée par une progression des crédits à court terme, reflet de notre ambition à devenir le partenaire bancaire de référence pour le financement de la trésorerie des entrepreneurs. Parallèlement, les flux confiés connaissent une croissance significative et le développement de l'équipement de nos offres groupées, en hausse de +30%, témoigne de la confiance continue de nos clients professionnels à nous confier leurs flux. Ces résultats confirment la pertinence de notre accompagnement et notre proximité avec les acteurs économiques du territoire.

##### De nouveaux partenariats pour poursuivre notre ancrage territorial

En parallèle, le Crédit Agricole Brie Picardie intensifie ses actions pour gagner en visibilité, et en notoriété auprès des professionnels libéraux, en nouant des partenariats ciblés avec leurs représentants et associations. Ces actions, s'inscrivent dans une stratégie de long terme visant à mieux répondre aux attentes de ces professions et à leur proposer un accompagnement sur-mesure. Une offre spécifique à destination de ces structures est en cours d'élaboration, afin de consolider notre présence sur ce segment à fort enjeu.

##### Plus de selfcare et de digital pour accompagner nos clients au quotidien

Avec des clients professionnels toujours plus en attente d'outils leur permettant de gagner du temps, la Caisse Régionale continue de développer des offres et des parcours digitaux. Les nouveautés de ce semestre : le lancement du parcours Up2Pay Mobile en selfcare et notre nouvelle offre de e-commerce avec CAWL.

Up2pay mobile avait déjà su séduire plus de 5 000 clients depuis son lancement, néanmoins, avec un marché qui demeure fortement challengé par les Paytechs, il était essentiel de pouvoir proposer des parcours de souscription digitaux : c'est désormais chose faite depuis le 16/06/2025.

Dans la même dynamique, le Crédit Agricole Brie Picardie souhaite accélérer le développement de l'équipement en solution de paiement e-commerce de manière à couvrir l'ensemble des besoins de nos clients professionnels, quel que soit leur lieu de vente. Depuis début mai, nous pouvons proposer notre nouvelle offre de e-commerce : CAWL. Cette offre plus complète permettra de répondre aux mieux aux attentes de nos e-commerçants grâce à un éventail élargie des moyens de paiement acceptés, une expérience client améliorée, une solution compatible avec les principaux acteurs du e-commerce, une tarification adaptée aux besoins du client (tarif à l'abonnement ou à l'usage).

Pour continuer à apporter un champ serviciel élargi à nos clients, le Crédit Agricole Brie Picardie lance, au second semestre, un portail de gestion administrative, Kolecto, permettant de gagner en efficacité au quotidien via un suivi comptable, un suivi de leur trésorerie, l'émission et la réception de factures électroniques conformes, le tout dans une interface intuitive.

##### Un semestre marqué par de nombreux moments de rencontres et de partages

Être le partenaire de référence passe également par l'accompagnement de nos clients dans leur développement, en leur mettant à disposition l'ensemble des ressources de leurs écosystèmes. En ce sens, des partenariats sont développés et

intensifiés avec des acteurs majeurs (clubs business, syndicats professionnels, etc.). En complément, la Caisse régionale continue à proposer des événements dédiés tels que les Cafés de la création pour développer l'entrepreneuriat, des conférences d'experts pour leur prodiguer des conseils concrets pour les accompagner dans le développement de leur business en ligne par exemple, ou les premières clés de compréhension liées à l'utilisation de l'intelligence artificielle mais également des soirées dédiées au décryptage de la loi de finances et ses incidences fiscales.

#### 1.1.2.4 Pour les clients patrimoniaux

##### Une expertise patrimoniale de proximité

La Banque Privée de la Caisse régionale assure une relation de proximité qui s'inscrit dans la durée et s'appuie sur la puissance financière du Crédit Agricole Brie Picardie.

Les Banquiers Privés mettent au service de leurs clients leur expertise afin de les accompagner dans la réalisation de leurs objectifs, qu'il s'agisse de transmission de patrimoine privé ou professionnel, de diversification ou de protection de leur famille. Leur démarche conjointe avec l'Ingénieur Patrimonial de la Caisse régionale, le Centre d'Affaires Entreprises, la Banque d'Affaires ainsi qu'avec les experts de filiales et partenaires spécialisés du groupe Crédit Agricole permet de proposer une approche sur mesure aux clients dans une relation en présentiel ou en distanciel.

Au 1er semestre 2025, la Caisse Régionale Brie Picardie a continué à élargir ses offres destinées à la clientèle patrimoniale en créant notamment une activité dédiée à la Gestion de Fortune. Cette nouvelle activité permet aux Banquiers Privés de disposer de nouvelles solutions d'investissement telles que les produits structurés sur mesure ou Private Equity afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins de diversification et de personnalisation des clients patrimoniaux dans un contexte économique et financier complexe.

Dans le domaine du Conseil en Allocation d'actifs, le Crédit Agricole Brie Picardie propose son activité d'analyse et de conseil en gestion de patrimoine, de Conseil en Investissement aux personnes morales de type holding patrimoniale et diversifie ses offres avec de nouveaux partenaires. Les experts dédiés proposent, selon les profils d'investissement, les priorités des clients et les contrats confiés, soit un Conseil en Investissement en OPC pour les comptes titres et/ou les contrats de capitalisation, soit un Conseil en Investissement en actions cotées pour les comptes titres.

En matière de conseil, nous mettons également à disposition de nos clients Patrimoniaux et Particuliers, une offre différenciante : AllVisory, qui permet de bénéficier d'une vision globale du patrimoine financier et immobilier (détenue au Crédit Agricole Brie Picardie ou dans d'autres établissements financiers) et de conseils personnalisés permettant d'optimiser la performance des contrats d'assurance-vie, comptes Titres ou PEA.

Décisions Patrimoine, dédié aux Entrepreneurs, Professionnels et Agriculteurs est un service spécialisé dans le conseil patrimonial. Les gérants conseil patrimoine, connaissant les spécificités des environnements professionnels, interviennent sur tout le territoire de la Caisse régionale afin d'apporter un conseil personnalisé sur le patrimoine privé et de définir une stratégie de placement avec les clients.

Dans le secteur de la Santé, le Conseiller en Gestion de Patrimoine est la relation unique des Professions Libérales Patrimoniales, couvrant l'intégralité des besoins professionnels et privés, leur faisant gagner du temps et bénéficier ainsi des meilleurs conseils. Cette organisation repose aussi sur une volonté forte de la banque, d'encourager les projets de nos professionnels de santé, en termes de création et de développement d'offres de soins. En effet, accompagner l'installation de nos professions libérales de santé, c'est lutter activement contre la désertification médicale et contribuer aussi à améliorer l'offre santé de tous les habitants de notre territoire. Que ce soit lors de leur première installation ou dans la réalisation de projets d'envergure, la Caisse régionale a en effet, les solutions et l'expertise pour proposer à ses clients professionnels de santé, des montages sophistiqués alliant performance et sécurité.

Au travers d'entretiens réguliers, tant en agence que par visio-conférences, les clients bénéficient ainsi de conseils pour décider des orientations à prendre et pour valoriser la globalité de leur patrimoine. Le niveau d'expertise des conseillers ainsi que les diverses modes de communication sont très appréciés des clients patrimoniaux comme le mesure l'indice de recommandation client 2025 (IRC).

Au 1er semestre 2025, la Caisse régionale a convié les clients patrimoniaux à plusieurs conférences organisées en présentiel sur l'ensemble de notre territoire ainsi qu'à des Webconférences abordant des thèmes variés tels que : « SCPI : Quelles perspectives pour vos investissements ? », « Marchés français chahutés ; Quelles stratégies à adopter ? » « Préparer sa retraite ; comprendre, anticiper et agir dès aujourd'hui » avec toujours la possibilité de les voir ou revoir en mode rediffusion.

#### 1.1.2.5 Pour les entreprises

À l'issue du premier semestre 2025, l'activité du Marché des Entreprises de la Caisse régionale du Crédit Agricole Brie Picardie demeure soutenue, et ce, malgré un environnement économique marqué par de fortes tensions, tant sur le plan national qu'international.

##### Une reprise dynamique de l'activité crédit

Les réalisations en crédits moyen terme (MT) s'élèvent à 243 M€ à fin juin 2025, traduisant une dynamique commerciale solide. Plusieurs opérations significatives ont été finalisées, avec des perspectives positives pour les mois à venir, notamment dans le domaine de la banque d'affaires.

L'activité de collecte affiche un recul de -5% par rapport à fin 2024. Ce repli, dans un contexte de forte concurrence sur les marchés de taux, appelle à une vigilance renforcée et une adaptation continue de l'offre.

##### Une offre différenciante pour satisfaire une base client toujours en développement

L'acquisition de nouveaux clients reste une priorité forte. À fin juin, près de 100 nouvelles relations ont été établies. Parallèlement, la fidélisation reste un axe stratégique central. Le nombre de clients entreprises sirénées progresse de +2% par rapport à décembre 2024, confirmant l'efficacité des actions engagées.

Dans un environnement concurrentiel intense, la Caisse régionale a su valoriser ses domaines d'expertise différenciante, notamment à travers :

- La Banque du DRH,
- Les activités de banque d'affaires,
- L'accompagnement à la Transition Énergétique avec une offre enrichie et ciblée, en réponse aux préoccupations croissantes liées aux enjeux climatiques et aux impératifs RSE.

L'évolution de la facturation témoigne de la montée en gamme des services et de la valeur ajoutée apportée : +3,5% à fin juin par rapport à la même période en 2024.

### 1.1.2.6 Pour les collectivités publiques et l'économie sociale

#### Le marché des Collectivités publiques

Le premier semestre 2025 se traduit pour le monde local par la poursuite de l'effort d'investissement en lien avec la volonté de mener les derniers projets programmés lors de la mandature du bloc communal. C'est le constat classique observé en année pré-électorale.

Les grandes contreparties ont été impactées dans la construction de leur trajectoire budgétaire par le contexte de gouvernance politique nationale et ses conséquences sur le vote de la loi de finance 2025.

La demande de financement des collectivités locales sur la partie investissement à moyen terme est restée soutenue depuis le début de l'année, favorisée par un contexte de taux plus lisible pour les décideurs.

Sur le premier semestre le Crédit Agricole Brie Picardie incarne le partenaire à l'écoute des besoins de l'ensemble des Collectivités locales présentes sur le territoire et maintient son rôle de financeur avec de nombreuses collectivités accompagnées en crédits moyen long terme avec plus de 120 collectivités accompagnées pour un montant de 168 M€.

#### Un acteur engagé dans l'économie sociale

##### Les associations

Les associations sont en situation financière particulièrement fragile (des subventions incertaines, en baisse et des votes de budgets tardifs entraînent des décalages de trésorerie). Cette tendance impacte les activités des associations qui sont contraintes de s'adapter.

Le Crédit Agricole Brie Picardie en accompagnant ces structures, continue de s'accroître sur ce marché tant en nombre d'associations clientes qu'en équipement. Les services proposés tel que Up2Pay et Yapla permettent de faciliter la gestion des associations et de gagner en indépendance budgétaire. Ces offres deviennent des « incontournables » au bon fonctionnement associatif.

En parallèle, dans la poursuite du développement de son territoire, la Fondation a lancé son cinquième appel à projets. Dédié aux associations, fondations, établissements publics de plus d'un an d'existence, et éligibles au mécénat, l'appel à projets « Agissons ensemble pour plus d'inclusions sur notre territoire » s'engage sur des problématiques majeures (éducation, engagement citoyen, handicap et culture) des habitants de la Somme, de l'Oise et de la Seine-et-Marne.

#### Le logement social

Les organismes de Logements Sociaux attendent avec impatience la baisse du livret A en août 2025 afin de retrouver de la trésorerie. Le niveau important du taux du livret A actuel pénalise la construction de nouveaux projets. La majorité des investissements en 2025 se limite à la rénovation du parc immobilier.

Globalement, la construction nette reste ralentie alors que la demande est pourtant forte.

### 1.1.3 Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice

Le premier semestre 2025 a été marqué par une instabilité prononcée, nourrie tant par les remous géopolitiques que par les incertitudes planant sur le commerce mondial. Cette période a perturbé l'activité économique, entraînant un ralentissement des investissements au sein des entreprises.

Afin de relancer l'économie et de se rapprocher de sa cible d'inflation, la Banque Centrale Européenne a poursuivi ses baisses de taux. La baisse des taux de la BCE soutient l'économie alors que les plans d'investissement améliorent les perspectives de croissance.

Dans ce climat tendu, la Caisse Régionale Brie Picardie réalise des résultats commerciaux bien orientés sur l'ensemble des marchés. L'esprit conquérant et la mise en place de nouvelles stratégies ont permis de développer le fonds de commerce, avec près de 25 000 nouveaux clients sur les 6 premiers mois de l'année 2025.

Fort de ce dynamisme commercial, le Crédit Agricole Brie Picardie affiche un PNB d'activité en croissance.

Nos résultats confirment la résilience du modèle coopératif et témoignent de notre capacité à accompagner nos clients, en privilégiant la proximité, la proactivité et notre expertise sur le terrain.

Enfin, le premier semestre a été marqué par le lancement effectif de notre projet de rénovation de l'ensemble de nos agences d'ici 2030 : 3 agences rénovées ont été livrées en juillet 2025.

La Caisse Régionale se distingue comme étant la 1ère banque de son territoire avec 31,9% des parts de marché sur encours d'épargne bilan à fin mars 2025, soit un gain de +0,44pt sur 1 an. À fin juin 2025, l'encours de collecte globale géré par le Crédit Agricole Brie Picardie dépasse 38,1Mds€, en augmentation de 3,1% sur un an.

Cette évolution est portée par l'encours de collecte bilan, qui progresse de 0,5Mds€ par rapport à juin 2024 (+1,8%) et atteint 25,7Mds€.

Le portefeuille d'assurances des biens et des personnes a progressé de 2,7% sur un an pour atteindre plus de 752 000 contrats. Le parc de cartes bancaires de paiement est également en progression de 2,7% sur un an.

L'épargne collectée par la Caisse Régionale est utile au territoire car elle permet de financer les projets des clients. Ainsi, sur l'année 2025, le Crédit Agricole Brie Picardie a déjà réalisé près de 2Mds€ de nouveaux financements à moyen et long terme.

La Caisse Régionale s'établit toujours comme le 1er financeur de son territoire avec 35,0% des parts de marché sur encours de crédits à fin mars 2025, soit un gain de +0,32pt sur 1 an.

L'encours de crédits s'établit à 29,2Mds€, en croissance de +1,9% sur 12 mois grâce aux crédits à l'équipement des professionnels et des entrepreneurs, qui connaît une belle accélération.

## 1.1.4 Les faits marquants

### Contribution exceptionnelle

Au titre de la Loi de finances 2025, la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie est assujettie à une contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés à hauteur de 20,6%. La contribution exceptionnelle comptabilisée au 30 juin 2025 s'élève à 5 944 milliers d'euros dont 3 914 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024.

### FCT Habitat 2020

En janvier 2025, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2020 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché ayant été débouclée par anticipation le 27 janvier 2025 pour un montant total de 1,156 milliards d'euros au niveau groupe. Le débouclage du FCT a donné lieu au rachat des

crédits le 15 janvier 2025 pour un montant de 81 804 milliers d'euros et au remboursement des titres le 27 janvier 2025, soit un montant de 72 650 milliers d'euros pour les titres séniors et 11 300 milliers d'euros pour les titres subordonnés, pour Crédit Agricole Brie Picardie.

### Avances

En avril 2025, le Crédit Agricole Brie Picardie a accordé une avance à la SAS Rue la Boétie pour un montant de 21 048 milliers d'euros.

En juin 2025, 6 184 milliers d'euros ont été remboursés (dont 64 milliers d'euros d'intérêts), le restant de 14 864 milliers d'euros a été capitalisé.

## 1.2 Analyse des comptes consolidés

### 1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse Régionale

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale

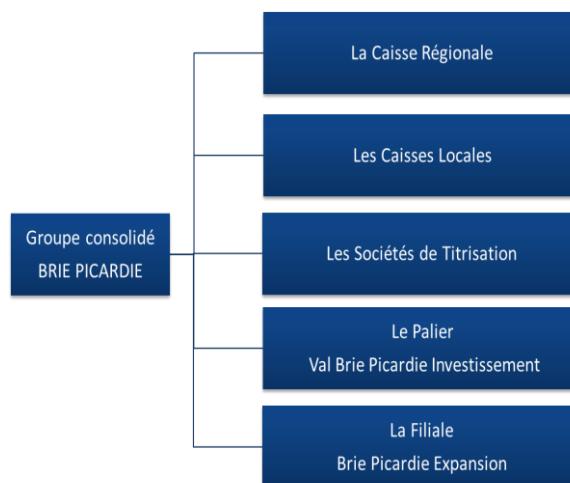
constituée de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas fait l'objet de variation significative au cours du premier semestre 2025 seul le compartiment FCT CA habitat 2020 a été liquidé.

Le Groupe est donc désormais constitué :

- de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie,
- de 85 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale,
- de la filiale SAS Brie Picardie Expansion,
- du palier Val Brie Picardie Investissement,
- des FCT CA Habitat 2022 et 2024 issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées, Mars 2022 et en Avril 2024.

et après élimination des opérations réciproques et retraitements de consolidation aux normes IFRS.



### 1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

En milliers d'€	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse Régionale + STT	410 572	217 691	158 201
Caisses Locales	4 850	3 729	2064
Filiale Brie Picardie Expansion	6 675	6 631	4 994
Val Brie Picardie Investissement	470	463	317
<b>TOTAL</b>	<b>422 567</b>	<b>228 514</b>	<b>165 576</b>

Au 30 juin 2025, la Caisse Régionale et les sociétés de titrisation contribuent à hauteur de 97,2% au PNB consolidé et 95,5% au résultat net consolidé du groupe Crédit Agricole Brie Picardie.

### 1.2.3 Résultat consolidé

Montant en k€	30/06/2024	30/06/2025	Variation en valeur	Variation en %
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>388 682</b>	<b>422 567</b>	<b>33 885</b>	<b>8,7%</b>
Charges générales d'exploitation	-189 286	-194 053	-4 767	2,5%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>199 396</b>	<b>228 514</b>	<b>29 118</b>	<b>14,6%</b>
Coût du risque	-32 046	-28 418	3 628	-11,3%
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>167 350</b>	<b>200 096</b>	<b>32 746</b>	<b>19,6%</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>167 350</b>	<b>200 101</b>	<b>32 751</b>	<b>19,6%</b>
Impôt sur les bénéfices	-21 123	-34 505	-13 382	63,4%
<b>Résultat Net</b>	<b>146 227</b>	<b>165 596</b>	<b>19 369</b>	<b>13,2%</b>
<b>Résultat Net part du groupe</b>	<b>146 244</b>	<b>165 576</b>	<b>19 332</b>	<b>13,2%</b>

Au 30 juin 2025, le Produit Net Bancaire consolidé s'établit à 422,6 millions d'euros, en hausse de 8,7% par rapport au 30 juin 2024.

Le coût du risque diminue de 3,6 millions d'euros pour s'établir à 28,4 millions d'euros au 30 juin 2025.

Les charges de fonctionnement nettes sont en augmentation de 2,5 % par rapport au premier semestre 2024.

Après traitement de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net (part du Groupe) ressort à 165,6 millions d'euros, en hausse de 13,2% par rapport au 30 juin 2024.

Le Résultat Brut d'Exploitation est de 228,5 millions d'euros, en hausse de 14,6%.

## 1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

<b>Bilan ACTIF</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2025</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montants</b>	<b>%</b>
Caisse, banques centrales	108 789	98 990	-9 799	-9,0%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	721 537	469 826	-251 711	-34,9%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	60 493	51 823	-8 670	-14,3%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	661 044	418 003	-243 041	-36,8%
Instruments dérivés de couverture	1 197 163	718 336	-478 827	-40,0%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 134 069	3 888 730	754 661	24,1%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	440 842	827 512	386 670	87,7%
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	2 693 227	3 061 218	367 991	13,7%
Actifs financiers au coût amorti	36 716 986	36 523 256	-193 730	-0,5%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	6 589 822	5 794 230	-795 592	-12,1%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	28 130 688	28 654 900	524 212	1,9%
<i>Titres de dettes</i>	1 996 476	2 074 126	77 650	3,9%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1 196 419	-744 979	451 440	-37,7%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	117 417	98 231	-19 186	-16,3%
Comptes de régularisation et actifs divers	397 647	354 678	-42 969	-10,8%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Participation dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	64 772	68 384	3 612	5,6%
Immobilisations corporelles	139 307	134 844	-4 463	-3,2%
Immobilisations incorporelles	282	237	-45	-16,0%
Ecart d'acquisition				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>41 401 550</b>	<b>41 610 533</b>	<b>208 983</b>	<b>0,5%</b>

<b>Bilan PASSIF</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2025</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montants</b>	<b>%</b>
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	62 027	52 981	-9 046	-14,6%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	62 027	52 981	-9 046	-14,6%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>				
Instruments dérivés de couverture	197 469	322 260	124 791	63,2%
Passifs financiers au coût amorti	34 321 536	34 447 146	125 610	0,4%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	21 409 369	21 281 252	-128 117	-0,6%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	12 234 148	12 467 838	233 690	1,9%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	678 019	698 056	20 037	3,0%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-58 421	2 046	60 467	-103,5%
Passifs d'impôts courants et différés	27 303	36 731	9 428	34,5%
Comptes de régularisation et passifs divers	1 586 673	1 007 044	-579 629	-36,5%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Provisions	91 320	71 591	-19 729	-21,6%
Dettes subordonnées	3 543	81	-3 462	-97,7%
<b>Total dettes</b>	<b>36 231 450</b>	<b>35 939 880</b>	<b>-291 570</b>	<b>-0,8%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>5 170 100</b>	<b>5 670 653</b>	<b>500 553</b>	<b>9,7%</b>
Capitaux propres part du Groupe	5 167 073	5 663 794	496 721	9,6%
Capital et réserves liées	1 742 891	1 740 786	-2 105	-0,1%
Réserves consolidées	2 513 258	2 667 233	153 975	6,1%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	764 680	1 090 199	325 519	42,6%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice	146 244	165 576	19 332	13,2%
Participations ne donnant pas le contrôle	3 027	6 860	3 832	NS
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>41 401 550</b>	<b>41 610 533</b>	<b>208 983</b>	<b>0,5%</b>

Le total bilan consolidé atteint 41,6 milliards d'euros au 30 juin 2025, en augmentation de 0,5% par rapport à celui du 30 juin 2024. Les évolutions significatives sont détaillées ci-après :

#### A l'actif du bilan :

- les prêts et créances sur la clientèle augmentent de 524 millions d'euros, soit une évolution de 1,9%;
- les prêts et créances sur les établissements de crédit (essentiellement vis-à-vis de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement interne au Groupe) sont en diminution de 795 millions d'euros, soit une évolution de -12,1%;
- les titres de dettes sont en évolution de 78 millions d'euros, soit 3,9% ;
- l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux est en hausse de 451 millions d'euros ;

#### Au passif du bilan :

- les dettes envers les établissements de crédit (essentiellement vis-à-vis de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement interne au Groupe) sont en diminution de 128 millions d'euros, soit une évolution de -0,6% ;
- les dettes envers la clientèle augmentent de 234 millions d'euros, soit une hausse de 1,9% ;
- les dettes représentées par un titre augmentent de 20 millions d'euros par rapport au 30 juin 2024 ;
- les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont en augmentation de 325 millions d'euros, soit une hausse de 42,6% ;

## 1.2.5 Activité et résultat des filiales

L'ensemble des participations, parts d'entreprises liées et avances consolidables s'élève à 2,2 milliards d'euros à fin juin 2025.

#### Les filiales propres

Les principales filiales du Crédit Agricole Brie Picardie sont constituées au 30 juin 2025 :

#### De deux sociétés consolidées :

- La S.A.S. Brie Picardie Expansion, au capital de 70,0 millions d'euros, dont l'objet est d'acquérir et de gérer des

participations dans des sociétés non cotées en création, en développement ou matures, présentant de bonnes perspectives de croissance et de rentabilité, voire susceptibles d'être introduites en bourse ;

- La S.A.S VAL BRIE PICARDIE INVESTISSEMENT, au capital de 29,0 millions d'euros, dont l'objet est l'acquisition en vue de la location d'immeubles à usage d'habitation, commercial ou de bureaux, ou de parts de sociétés à prépondérance immobilière.

## De sociétés non consolidées :

- La S.C.I. BRIE PICARDIE CHESSY LOGEMENTS, au capital de 11,9 millions d'euros, dont l'objet est l'acquisition d'un immeuble en Seine-et-Marne ;
- La S.C.I CHESSY ARMSTRONG, au capital de 10 millions d'euros, dont l'objet est l'acquisition, l'administration et la gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers à Chessy ou dans toutes autres villes en France
- La S.C.I. DE L'OISE, au capital de 1,5 million d'euros, qui détient des actifs immobiliers sur le département de l'Oise ;
- La S.A.S. LOCPAR, au capital de 6 millions d'euros, qui détient des actifs immobiliers hors exploitation sur les départements de la Seine-et-Marne, de la Somme et de l'Oise ;
- La S.N.C. DU BOURDEAU, au capital de 600 000 euros, qui gère un stock de terrains en Seine-et-Marne ;
- La S.A.S ESPAR, au capital de 540 000 euros, qui détient des participations dans des filiales immobilières et financières ;
- La S.A.S. VILLAGE BY CA BRIE PICARDIE, au capital de 500 000 euros, dont l'objet est de favoriser la promotion et la diffusion de l'innovation, de participer au déploiement de l'innovation au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie et plus généralement du Groupe Crédit Agricole, de leurs territoires, partenaires et clients.
- La S.A.R.L. IFEP, au capital de 405 000 euros, société marchand de biens ;
- La S.A.S. BRIE PICARDIE GESTION FONCIERE, au capital de 220 000 euros, dont l'objet est la réalisation d'études ou de fournitures de conseil dans le domaine des investissements en immobilier ;
- La S.A.S. BRIE PICARDIE ASSUREUR DU TERRITOIRE, au capital de 100 000 euros, dont l'objet est l'activité de toute forme d'intermédiation en assurance.
- La S.A.S. IMMOBILIER NEUF CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, au capital de 100 000 euros, société dont l'objet est de réaliser des transactions immobilières sur tous types de biens et/ou droits immobiliers ;
- La S.A.S BRIE PICARDIE ENTREPRISES CONSEIL, au capital de 100 000 euros, dont l'objet est l'activité de conseil et l'assistance dans la gestion d'entreprises.
- La S.A.S. LES 2M, au capital de 37 000 euros, société qui porte essentiellement des fins de programmes immobiliers.

## **Les filiales nationales**

Au 30 juin 2025, au sein du groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale détient des participations dont les principales sont les suivantes :

- La S.A.S. RUE LA BOETIE, pour une valeur d'acquisition de 953 millions d'euros ;
- La S.N.C. SACAM MUTUALISATION, pour une valeur d'acquisition de 862 millions d'euros ;
- La S.A.S. SACAM INTERNATIONAL, pour une valeur d'acquisition de 38 millions d'euros ;
- La S.A.S. SACAM DEVELOPPEMENT, pour une valeur d'acquisition de 33 millions d'euros ;
- La S.A.S. SACAM AVENIR, pour une valeur d'acquisition de 31 millions d'euros ;
- La S.A.S. SACAM ENERGIE TRANSITION, pour une valeur d'acquisition de 19 millions d'euros.

## **Les filiales de moyens**

Les principales filiales de moyens auxquelles la Caisse Régionale est adhérente avec d'autres caisses régionales sont les suivantes :

- S.N.C. C.A.T.S. (CA TECHNOLOGIE ET SERVICES) : regroupement de moyens pour la conception, la fabrication, la maintenance et l'exploitation du système d'information et, en relation avec les caisses régionales, permettant d'assurer le pilotage des projets informatiques depuis l'exposition des besoins jusqu'au fonctionnement ;
- G.I.E. COOPERNIC : gestion des coopérations entre caisses régionales dans différents domaines (affaires internationales, gestion du portefeuille titres et participations...) ;
- G.I.E. COBALT : gestion de la coopération entre caisses régionales dans le domaine de la gestion des outils Bâle II ;
- S.A.S. CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES : société commerciale spécialisée dans le traitement des flux financiers ;
- S.A.S. CA CHEQUE : société spécialisée dans le traitement et le pilotage du traitement des chèques et toutes prestations de services pouvant s'y rattacher ;
- G.I.E. I CASH (ex GIE CS PLATINE) : regroupement de moyens dans les activités du pôle métier des marchés spécialisés : International, Cash Management, Financement des Entreprises ;
- S.A.S. CRAFT : société de conseil dans le domaine du datamining, société en cours de liquidation dont l'activité est reprise par la SNC CATS
- S.N.C. CA E-DEVELOPPEMENT : regroupement de moyens dans l'activité e-immo dans le Groupe ;
- S.A.S. CA PROTECTION SECURITE : société spécialisée dans la télésurveillance.

## 1.3 Analyse des comptes individuels

### 1.3.1 Résultat financier sur base individuelle

Montant en k€	30/06/2024	30/06/2025	Variation en valeur	Variation en %
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>392 065</b>	<b>411 432</b>	<b>19 367</b>	<b>4,9%</b>
Charges générales d'exploitation	-186 674	-190 950	-4 275	2,3%
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>205 390</b>	<b>220 482</b>	<b>15 092</b>	<b>7,3%</b>
Coût du risque	-28 127	-28 316	-190	0,7%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>177 263</b>	<b>192 166</b>	<b>14 903</b>	<b>8,4%</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	-685	1 380	2 065	-301,5%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>176 578</b>	<b>193 546</b>	<b>16 968</b>	<b>9,6%</b>
Impôts sur les bénéfices	-23 369	-32 997	9 628	41,2%
Résultat exceptionnel + Dot/rep FRBG et provisions réglementées	-4 000	-6 000	2 000	50,0%
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>149 209</b>	<b>154 549</b>	<b>5 339</b>	<b>3,6%</b>

En base individuelle, le Produit Net Bancaire s'élève à 411,4 M€ à fin juin 2025, en hausse de 4,9% grâce à une marge d'intermédiation globale qui se redresse sous l'effet de la baisse des coûts de refinancement et de la hausse des intérêts de crédits.

Les charges de fonctionnement atteignent 190,9 M€, en hausse maîtrisée de 2,3% sur un an.

Le Résultat Brut d'Exploitation s'élève à 220,5 M€, soit une hausse de 7,3% par rapport au premier semestre 2024. Le coefficient d'exploitation s'établit à 46,4% pour le premier semestre 2025.

Après l'impôt sur les sociétés et la prise en compte du coût du risque, le Résultat Net social s'élève à 154,5 M€ en progression de 3,6%, malgré la surtaxe de 5,9 M€ à fin juin décidée par le gouvernement et la hausse du coût du risque.

### 1.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

BILAN ACTIF (en k€)	30/06/2024	30/06/2025	Variation en valeur	Variation en %
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	2 346 294	2 072 290	-274 004	-11,7%
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	5 287 681	5 072 039	-215 642	-4,1%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	28 231 273	28 808 533	577 260	2,0%
OPERATIONS SUR TITRES	2 034 757	1 824 608	-210 149	-10,3%
VALEURS IMMOBILISEES	2 310 673	2 380 010	69 338	3,0%
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	-	-	-	-
ACTIONS PROPRES	7 791	6 507	-1 284	-16,5%
COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	849 509	730 818	-118 691	-14,0%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>41 067 977</b>	<b>40 894 805</b>	<b>-173 173</b>	<b>-0,4%</b>

BILAN PASSIF (en k€)	30/06/2024	30/06/2025	Variation en valeur	Variation en %
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	455 336	1 177 200	721 865	158,5%
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	21 138 980	20 232 876	-906 104	-4,3%
COMPTE CREDITEURS DE LA CLIENTELE	12 229 902	12 471 509	241 607	2,0%
DETTE REPRESENTEES PAR UN TITRE	521 546	615 679	94 132	18,0%
COMPTE DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	2 082 885	1 593 675	-489 210	-23,5%
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES	540 528	540 004	-524	-0,1%
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	155 670	164 670	9 000	5,8%
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3 943 129	4 099 191	156 062	4,0%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>41 067 977</b>	<b>40 894 805</b>	<b>-173 173</b>	<b>-0,4%</b>

Au 30 juin 2025, le bilan en base individuelle du Crédit Agricole Brie Picardie s'élève à 40,9 milliards d'euros.

Les capitaux propres hors FRBG à 4,1 milliards d'euros, représentent ainsi 10 % du passif.

### 1.3.3 Hors-bilan sur base individuelle

Montant en k€	30/06/2024	30/06/2025	Variations	
			K€	%
<b>Engagements donnés</b>	<b>3 068 230</b>	<b>2 979 963</b>	- <b>88 268</b>	<b>-2,9%</b>
Engagement de financement	2 174 464	2 063 373	- 111 091	-5,1%
Engagement de garantie	886 436	912 728	26 292	3,0%
Engagements sur titres	7 330	3 862	- 3 468	-47,3%

Montant en k€	30/06/2024	30/06/2025	Variations	
			K€	%
<b>Engagements reçus</b>	<b>10 205 118</b>	<b>10 455 357</b>	<b>250 239</b>	<b>2,5%</b>
Engagement de financement	32 916	31 988	- 928	-2,8%
Engagement de garantie	10 164 872	10 419 507	254 635	2,5%
Engagements sur titres	7 330	3 862	- 3 468	-47,3%

## 1.4 Capital social et sa rémunération

Le capital social de la Caisse Régionale est constitué de 54 619 390 titres répartis en Parts Sociales, Certificats Coopératifs d'Investissement et Certificats Coopératifs d'Associés :

30/06/2025	Nombre de titres	Valeur nominale
Parts sociales	25 020 040	
Certificats coopératifs d'investissement	16 007 803	5 €
Certificats coopératifs d'associés	13 591 547	
<b>Capital social</b>	<b>54 619 390</b>	<b>273 096 950 €</b>

### Les Parts Sociales

Les Parts Sociales de la Caisse Régionale sont détenues au 30 juin 2025 par les 85 caisses locales, 18 Administrateurs, Crédit Agricole S.A. et SACAM Mutualisation.

### Les Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)

Les CCI sont détenus par des investisseurs financiers, personnes physiques ou morales. Le vote du porteur de CCI est requis pour les évolutions majeures du capital de la Caisse Régionale lors des assemblées spéciales de porteurs de CCI.

Le programme d'achat de CCI a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, qui s'est tenue le 27 mars dernier.

A fin juin 2025, l'actif net par titre est égal à 72,22€.

Le CCI de la Caisse Régionale, coté sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0010483768, était valorisé à 22,04 euros au 30 juin 2025 contre 17,10 euros au 30 juin 2024.

### Les Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

Crédit Agricole S.A. et SACAM Mutualisation détiennent la totalité des 13 591 547 CCA émis par la Caisse Régionale. Le vote du porteur de CCA est requis pour les évolutions majeures du capital de la Caisse Régionale lors des assemblées spéciales des porteurs de CCA. La valorisation des CCA est égale à celle des CCI.

### La politique de distribution

L'Assemblée Générale Mixte de la Caisse Régionale du 27 mars 2025 a approuvé l'ensemble des résolutions présentées et notamment le paiement :

- d'un intérêt de 3,10% aux Parts Sociales ;
- d'une rémunération de 1,09 euro par Certificat Coopératif d'Investissement CRCAM Brie Picardie ;
- d'une rémunération de 1,09 euro par Certificat Coopératif d'Associé.

## 1.5 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR

La Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas constaté d'événements postérieurs à la clôture.

## 1.6 Informations diverses

### 1.6.1 Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'Assemblée Générale du 27/03/2025

Au titre du contrat de liquidité confié par la société CR CA BRIE PICARDIE à Kepler Cheuvreux, à la date du 30 juin 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 11 083 titres
- 543 733,72€ en espèces
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 457
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 548
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 22 841 titres pour 487 789,06€
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 27 314 titres pour 576 571,00€

Il est rappelé :

- que lors du dernier bilan du 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
  - 15 556 titres
  - 450 983,39€ en espèces
  - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 324
  - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 374

- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 17 323 titres pour 306 447,06€
  - Volume échangé sur le semestre à la vente : 20 469 titres pour 366 111,70€
- que lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
- 22 466 titres
  - 177 674,80 € en espèces

La mise en œuvre du présent bilan est réalisée conformément à la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 renouvelant l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

### 1.6.2 Calendrier des publications des résultats

Le calendrier des publications des résultats est disponible sur le site internet de la Caisse régionale :

<https://ca-briepicardie.com/documents-reglementaires>

Ce document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code Monétaire & Financier et de l'article 221-1 du règlement général de l'AMF.

## **2. Facteurs de risques et informations prudentielles**

## 2.1 Informations prudentielles

### Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://ca-briepicardie.com/documents-reglementaires>.

#### Situation au 30 juin 2025

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité et de levier (en %)	30/06/2025	31/12/2024
	phasé	phasé
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>2 822 189</b>	<b>2 858 767</b>
dont Instruments de capital et réserves	5 483 142	5 307 054
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(2 660 953)	(2 448 287)
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)</b>	<b>2 822 189</b>	<b>2 858 767</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2</b>	<b>37 430</b>	<b>39 159</b>
<b>FONDS PROPRES TOTAUX</b>	<b>2 859 618</b>	<b>2 897 926</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)</b>	<b>11 754 667</b>	<b>12 114 376</b>
<b>RATIO CET1</b>	<b>24,01%</b>	<b>23,60%</b>
<b>RATIO TIER 1</b>	<b>24,01%</b>	<b>23,60%</b>
<b>RATIO TOTAL CAPITAL</b>	<b>24,33%</b>	<b>23,92%</b>
<b>TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER</b>	<b>33 543 287</b>	<b>33 330 331</b>
<b>RATIO DE LEVIER</b>	<b>8,41%</b>	<b>8,58%</b>

Au 30 juin 2025, les ratios de solvabilité et le ratio de levier de la Caisse régionale Brie Picardie (GEC887) sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

## 2.2 Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par le Crédit Agricole Brie Picardie compte tenu de sa structure.

Dans cette partie les termes de "Groupe Crédit Agricole" se définissent comme l'ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale (société mère et société cotée), de ses filiales consolidées, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, des Caisse régionales de Crédit Agricole Mutuel (les « Caisse régionales »), des Caisse locales et de leurs filiales directes et indirectes respectives.

(2.2.2) risques financiers, (2.2.3) risques opérationnels et risques connexes, (2.2.4) risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole Brie Picardie évolue, (2.2.5) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale et (2.2.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse Régionale considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur le Crédit Agricole Brie Picardie s'il se concrétisait à l'avenir. Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

### Facteurs de risque liés à la Caisse Régionale et à son activité

Les risques propres à l'activité de la Caisse Régionale sont présentés dans la présente partie sous les six catégories suivantes : (2.2.1) risques de crédit et de contrepartie,

## 2.2.1. Risques de crédit et de contrepartie

### a) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est couverte par ces techniques. En conséquence, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2025, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du Crédit Agricole Brie Picardie s'élevait à 31,6 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 77,5% sur la clientèle de détail et 22,5% sur la clientèle corporate. Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatif au risque de crédit et de contrepartie auxquels est exposé la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie était de 6,5 milliards d'euros.

### b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par le Crédit Agricole Brie Picardie liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou

potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie.

Au 30 juin 2025, l'EAD en IRB des prêts, avances et titres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie s'élevait à 39,5 milliards d'euros.

### c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Crédit Agricole Brie Picardie

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie

Au 30 juin 2025, l'exposition brute au défaut en IRB de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie (hors titres et avances) sur les corporates industriels et commerciaux, c'est-à-dire les secteurs hors activités financières et d'Assurance, administration publique et défense, Sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien, s'élève à 10,6 milliards d'euros (dont 347 millions d'euros en défaut).

### d) Le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Les expositions crédit de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie sont très diversifiées du fait de ses activités

complètes de banque universelle de proximité. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie reste principalement exposée à la banque de détail qui représente près de 77,5% de EAD en IRB à fin juin 2025 (hors titres et avances) et plus particulièrement au marché des particuliers dont l'EAD est de plus de 19 milliards d'euros soit 79% du marché du Retail.

Après retraitement du segment « particulier », 3 filières ressortent avec une part individuelle supérieure à 10% de l'EAD global :

- L'immobilier avec 29,76% contre 29,09% en 2024
- L'agroalimentaire avec 23,29% contre 23,14 en 2024
- La filière Services Non-Marchands / Secteur public / Collectivités qui représente 11,65% contre 10.99% en 2024.

En prenant en compte l'EAD global y compris le segment « particulier », la filière divers qui entre autres inclus « la notation particulier », dépasse le seuil de 10% de concentration (60,5%) pour une exposition à 19,1 milliards d'euros. En retirant cette notation, l'exposition est de 1,2 milliards d'euros.

La filière immobilière dépasse également ce seuil de plus 4.8% avec une exposition à 4,7 milliards d'euros contre 4.5 milliards d'euros en 2024 soit 14,5% de l'EAD global.

Au 30 juin 2025, l'exposition au défaut en IRB de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie représentait 5,7% d'emprunteurs du secteur public (y compris des collectivités locales hors titres et avances) représentant un montant d'environ 1,8 milliards d'euros, et à hauteur de 1,2 % d'emprunteurs des filières électricité et Pétrole & gaz représentant un montant d'environ 367 millions d'euros. Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Les emprunteurs du secteur de l'énergie sont exposés à la volatilité des prix de l'énergie.

#### **e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Crédit Agricole Brie Picardie**

La capacité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions.

Nombre de ces opérations exposent la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie serait exacerbé si les actifs détenus en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2025, le montant total des expositions de crédits brutes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie sur des contreparties « Établissements de crédit et assimilés, administration régionale ou locale et les entités souveraines » (hors avances, titres ou dérivés) était de 1,7 milliards d'euros.

#### **f) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays et territoires où il exerce ses activités**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est exposée au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. La caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie surveille le risque-pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est exposée faiblement au risque pays sur le risque de crédit, la majorité de ces clients étant en France, son exposition en dehors représentait à fin mars 2025 environ 167 millions d'euros soit 0,5% de l'exposition totale de la Caisse Régionale. En complément, la majorité des crédits octroyés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie ont pour lieu d'investissement son territoire (3 départements) soit 72% de l'exposition en crédit hors titres et avances. Le delta étant majoritairement situé sur des départements limitrophes. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie n'est pas directement exposée à l'Ukraine et à la Russie que cela soit en crédit ou en investissement.

Sur la partie investissement en titres (risque émetteur notamment), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie reste limitée à des pays, corporate, supranationaux de l'Union Européenne de premier plan. L'exposition représente 617 millions d'euros environs.

Une dégradation des conditions économiques de ces pays et régions entraînerait des répercussions sur Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie

#### **g) Le Crédit Agricole Brie Picardie est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché**

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie

n'exercé en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation. Cette exposition reste marginale via des dérivés clientèles qui sont couvert en back to back parfait, s'élevant à 1,7 milliards d'euros de nominal restant dû et à un MTM coupon couru inclus nul au 30 juin 2025. Ce back to back parfait ne couvrant pas du défaut sur le risque de contrepartie.

D'un point de vue prudentiel, la Caisse Régionale ne dispose d'aucune activité de négociation.

## 2.2.2. Risques financiers

### a) La baisse des taux de la politique monétaire devrait s'arrêter dans un contexte de menace de hausse des taxes douanières

En raison de la baisse sous les 2% de l'inflation européenne, il est attendu que la Banque Centrale Européenne (la "BCE") cesse les baisses de ses taux directeurs en 2025 à un niveau qui pourrait atteindre 1,75%, tout en maintenant ses programmes de quantitative tightening. Dans un contexte d'incertitude internationale sur les taxes douanières (plutôt légèrement inflationniste), et de la baisse de l'USD (plutôt légèrement déflationniste), les taux courts devraient cesser leur baisse tandis que les taux longs sont en légère hausse, marquant une pentification accrue.

Enfin, la prime de risque de la France devrait en outre rester sous pression en raison de l'absence de majorité, et de déficits publics mal maîtrisés.

Les baisses de taux d'intérêt ont permis au marché du crédit habitat de reprendre progressivement un niveau qui se rapproche de la période avant COVID, dans un contexte de collecte dont le cout baisse.

Dans ce contexte, la Caisse Régionale Brie Picardie devrait voir ses résultats s'améliorer dans un contexte de maintien du taux des nouveaux crédits à un niveau supérieur à celui du stock, et d'une épargne client dont le taux devrait baisser avec celle du livret A.

Par ailleurs, les évolutions de l'activité économique, des finances du pays, et des taux d'intérêt restent entourées d'incertitudes. En premier lieu, si un consensus apparaît sur la gestion du budget, elle n'en reste pas moins légèrement récessive à court terme, et à l'inverse, l'absence d'orientation claire en termes budgétaires pourraient inquiéter les investisseurs en dette française, et faire s'écartier les taux. Ensuite, si l'inflation française est repassée sous les 2% grâce aux prix de l'énergie et aux prix alimentaires, cette baisse pourrait repartir en cas d'à-coup ou redécollage de l'USD. Enfin, la BCE surveille étroitement l'inflation "sous-jacente" (hors prix volatils), notamment l'inflation dans les services, qui reflue moins rapidement. Des surprises sur l'inflation sont donc toujours possibles, notamment en cas de maintien d'une économie plus dynamique qu'anticipé, rendant encore incertaines les perspectives, et l'orientation des taux à venir, soumettant encore les revenus et les charges de la caisse régionale Brie Picardie à des aléas.

### b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Crédit Agricole Brie Picardie

La marge nette d'intérêt réalisée par la caisse régionale Brie Picardie sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la caisse régionale Brie Picardie n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts de la caisse régionale Brie Picardie ainsi que sa valeur économique.

#### Analyse en valeur économique

Au 30 juin 2025, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse Régionale Brie Picardie est exposée, la valeur économique de la Caisse Régionale Brie Picardie serait positivement affectée à hauteur de 120 millions d'euros ; à l'inverse, elle serait négativement affectée à hauteur de -332 millions d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les trente prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

#### Analyse en marge nette d'intérêts

Avec un coefficient de transmission de 50 % appliqué aux crédits à l'habitat et une migration en moyenne de 25 % des dépôts à vue sans rémunération sur les trois prochaines années vers des comptes sur livrets et en considérant un horizon d'un an, deux ans et trois ans et l'hypothèse d'un bilan constant (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme) au 30 juin 2025, en cas de baisse des taux d'intérêt de -50 points de base où la caisse régionale Brie Picardie est exposée (2), la marge nette d'intérêts de la caisse régionale Brie Picardie baisserait de -4,4 millions d'euros en année 1, -10,0 millions d'euros en année 2, -11,1 millions d'euros en année 3 ; à l'inverse, en cas de hausse des taux d'intérêt de +50 points de base dans les principales zones où la caisse régionale Brie Picardie est exposé, la marge nette d'intérêts de la caisse régionale Brie Picardie serait en hausse de +5,6 millions d'euros en année 1, +10,6 millions d'euros en année 2, et +12,0 millions d'euros en année 3.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de la caisse régionale Brie Picardie baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente. La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume d'actifs à taux fixe globalement plus important que les passifs à taux fixe sur les échéances à venir. On a donc, en cas de hausse des taux, une sensibilité négative des actifs taux fixe qui n'est pas totalement compensée par la sensibilité positive des passifs taux fixe.

À l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. Pour les sensibilités actif/passif, les renouvellements pris en compte dans les simulations de marge nette d'intérêt surcompensent le stock.

Les résultats de la Caisse régionale Brie Picardie pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Enfin, dans le contexte de baisse des taux amorcé depuis plusieurs mois, le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait être défavorablement affecté par l'augmentation des remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe si celle-ci entraînait une baisse des taux des nouveaux crédits habitat. Par ailleurs, les incertitudes politiques en France pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources marché moyen-long terme.

**c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Crédit Agricole Brie Picardie, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres**

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la caisse régionale Brie Picardie ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse Régionale Brie Picardie, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et actions. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs du Crédit Agricole Brie Picardie au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse Régionale Brie Picardie. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres du Crédit Agricole Brie Picardie. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements de la juste valeur dus au risque de crédit sont présentées dans l'annexe consolidée, partie 4.3 « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

**d) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Crédit Agricole Brie Picardie à des risques de marché**

Les activités du Crédit Agricole Brie Picardie sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers

qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles le Crédit Agricole Brie Picardie opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse Régionale est ainsi fortement exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des actions, des taux de change, de la prime applicable aux émissions obligataires (y compris celles du Groupe Crédit Agricole) ainsi que des prix du pétrole et des métaux précieux.

Le Crédit Agricole Brie Picardie réalise également des stress tests afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 2.5.III.1 "Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché – Indicateurs" et 2.5.IV "Expositions" du chapitre 3 "Risques et Pilier 3". Ces techniques reposent sur des approches hypothétiques ou historiques desquelles les conditions de marché futures peuvent toutefois diverger significativement. En conséquence, l'exposition de la Caisse Régionale aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Par ailleurs, le Crédit Agricole Brie Picardie est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action du Crédit Agricole Brie Picardie en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur la Caisse Régionale et ses contreparties.

#### e) **Le Crédit Agricole Brie Picardie peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital**

La valeur des titres de capital détenus par le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse Régionale. Le Crédit Agricole Brie Picardie ne supporte presqu'aucun risque de baisse de valeur des titres de capital détenu à l'actif (essentiellement au travers de son contrat de liquidité du CCI), mais est essentiellement exposée au travers de ses activités de private equity et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie du Groupe. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse Régionale peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Crédit Agricole Brie Picardie à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par le Crédit Agricole Brie Picardie venait à diminuer de manière significative, la Caisse Régionale pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Concernant la Caisse Régionale, ses principales participations stratégiques se situent dans les structures du Groupe Crédit Agricole que sont la SAS Rue La Boétie et Sacam Mutualisation et qui contribuent significativement par leurs dividendes aux revenus de la Caisse Régionale. Au travers de ces entités qui portent respectivement plus de 60% du capital de Crédit Agricole S.A. et environ 25% du capital de chaque Caisse Régionale (hors Corse), la Caisse Régionale peut se trouver indirectement exposée, et en fonction de sa quote-part détenue dans ces entités, à des risques affectant le Groupe Crédit Agricole.

#### f) **Le Crédit Agricole Brie Picardie doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte, néanmoins des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives**

La Caisse Régionale est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à

ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse Régionale est incertain, et si le Crédit Agricole Brie Picardie perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse Régionale s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse Régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes prolongées. Au 30 juin 2025, la Caisse Régionale affichait un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) en moyenne sur 12 mois de 116,4%.

#### g) **Les stratégies de couverture mises en place par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient ne pas écarter tout risque de pertes**

Si l'un des instruments de couverture utilisés par la Caisse Régionale pour couvrir les différents risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse Régionale pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si le Crédit Agricole Brie Picardie détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse Régionale pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse Régionale. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Crédit Agricole Brie Picardie.

représente 53,3 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 29,7 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail" représente 9,8 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel relevant de la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » représente 6,4 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0,2%) et les dommages aux actifs corporels (0,6%).

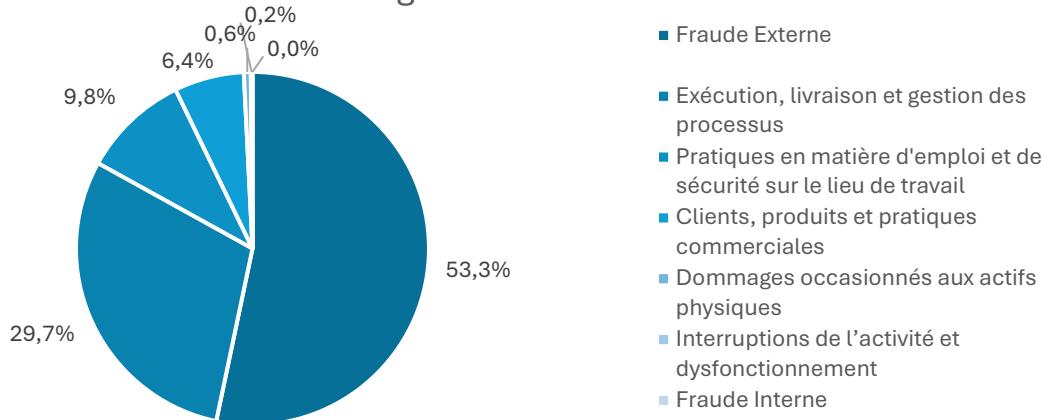
Nous n'avons pas enregistré d'incidents de risque opérationnel entraînant une conséquence financière sur la fraude interne.

### **2.2.3. Risques opérationnels et risques connexes**

Le risque opérationnel et les risques connexes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2023 au premier semestre 2025, les incidents de risque opérationnel totalisent 14,494 M€ et se répartissent tel que suit : la catégorie "Fraude externe"

## Répartition des Incidents de risque opérationnel par catégorie de Bâle



Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie s'élevait à 1 175 millions d'euros au 30 juin 2025.

### a) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé aux risques de fraude externe et interne

La fraude est une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel, au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes.

Au 30 juin 2025, le montant de la fraude avérée, en date de détection, pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie s'élevait à 0,850 millions d'euros, en hausse de 20% par rapport au premier semestre 2024 (0,708 millions d'euros). En date de comptabilisation, ce montant s'élève à 1,329 millions d'euros pour l'année 2025.

La répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude identitaire et documentaire : 33 % ;
- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 63 % ;
- détournement/vol : 1 % ;
- autres fraudes : 3 %.

La fraude représente un préjudice et un coût important pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Les risques ne sont donc plus seulement opérationnels mais aussi réglementaires. Certaines fraudes peuvent faire l'objet d'une déclaration de soupçon à Tracfin. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance, de la prévention, de la détection et du traitement sont clés.

### b) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et Crédit Agricole Brie Picardie continue de déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, Crédit Agricole Brie Picardie est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Crédit Agricole Brie Picardie dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information du Crédit Agricole Brie Picardie devenaient défaillants, même sur une courte période, le Crédit Agricole Brie Picardie se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Crédit Agricole Brie Picardie, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Crédit Agricole Brie Picardie ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se

produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Crédit Agricole Brie Picardie est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Groupe Crédit Agricole est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, tels que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Crédit Agricole Brie Picardie, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cybercrime ou d'un acte de cyberterrorisme. Le Crédit Agricole Brie Picardie ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2023 au premier semestre 2025, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté entre 0% et 1% des pertes opérationnelles totales.

**c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives**

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Crédit Agricole Brie Picardie utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, le Crédit Agricole Brie Picardie applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Crédit Agricole Brie Picardie. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que le Crédit Agricole Brie Picardie utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Crédit Agricole Brie Picardie pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer le Crédit Agricole Brie Picardie à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2025, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie a une exigence de fonds propres prudentiels de 94 millions d'euros, au titre de la couverture du risque opérationnel, évaluée en totalité selon l'approche standard (SMA - Standardised Measurement Approach) depuis le 1er janvier 2025, conformément au cadre prudentiel CRR3.

**d) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale pourrait avoir un impact défavorable sur son activité**

Les activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pour défaut de conformité ou pour tout autre sujet similaire ou ayant la même portée pourrait porter préjudice à sa réputation et de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces sujets englobent notamment, sans limitation, une éventuelle gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi potentiellement erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, qui pourrait accroître le nombre de litiges et différends et exposer la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie. Il est géré par la Direction des Risques et de la Conformité de la Caisse

Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie qui assure notamment, sans limitation, la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

**e) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre**

Le Crédit Agricole Brie Picardie a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour le Crédit Agricole Brie Picardie, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, le Crédit Agricole Brie Picardie dispose de moyens de défense importants, le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Pour plus d'information sur les évolutions des risques résultant des procédures judiciaires, arbitrales ou administratives en cours au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie veuillez-vous référer à la section 2.3.5 Risques juridiques du présent document.

Au 30 juin 2025, les provisions pour risque juridiques s'établissent à 4,94 millions d'euros, contre 5,32 millions d'euros au 31 décembre 2024.

## 2.2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole Brie Picardie évolue

**a) Des taux d'intérêt plus élevés et/ou très volatils ainsi qu'un ralentissement économique marquent pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Crédit Agricole Brie Picardie**

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales recèlent des risques susceptibles de dégrader l'environnement économique en se traduisant, notamment, par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

- La crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont clairement mis en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du

protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont structurels et susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.

- Des événements climatiques (tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile) peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement, perturber le commerce mondial et entraîner de fortes tensions sur les prix.

- Aux États-Unis, au-delà de son impact négatif sur la croissance à court terme, le programme économique de D. Trump suggère une croissance légèrement plus soutenue (réductions d'impôts, déréglementation) mais également une inflation plus élevée (droits de douane, lois anti-immigration, déficit budgétaire). Ce scénario est porteur de risques importants : tensions inflationnistes et moindres baisses de taux directeurs aux États-Unis, susceptibles de contraindre la politique monétaire du Reste du Monde ; protectionnisme renforcé pénalisant la croissance mondiale ; manque de visibilité propice, d'une part, à la volatilité financière et, d'autre part, à l'attentisme et à l'épargne et donc préjudiciable pour la consommation, l'investissement, la croissance.

- Plus globalement, les évolutions géopolitiques (tels la guerre en Ukraine, le conflit au Proche-Orient, ou encore les tensions sino-américaines) font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement, donc sur les prix, notamment de matières premières ou composants clés.

- Dans la zone euro, le scénario central retient une croissance modeste, une inflation proche de la cible de la BCE, couplée à des pressions modérément haussières sur les taux d'intérêt. Or, la zone euro reste exposée aux risques de pressions inflationnistes importées en cas, par exemple, de difficultés d'approvisionnement (comme lors de la crise du Covid) ou de chocs sur les prix de l'énergie (comme lors du déclenchement de la guerre en Ukraine). Par ailleurs, la zone euro est exposée au risque de matérialisation d'un scénario de croissance beaucoup plus faible. Les risques associés au scénario central sont, en effet, baissiers. Un scénario de stagnation pourrait se matérialiser si la confrontation commerciale avec les États-Unis se durcissait, si les débouchés à l'exportation se contractaient, si la contrainte de compétitivité mordait davantage, si la confiance des agents privés se dégradait sensiblement et si, enfin, la relance budgétaire allemande était mise en œuvre plus graduellement qu'anticipé.

- Enfin, en France plus spécifiquement, dans un contexte de croissance faible et de finances publiques dégradées, toute évolution politique, économique et sociale peut se traduire par une hausse et une volatilité accrue des taux d'intérêt français souverains (Obligation Assimilable du Trésor, OAT) mais aussi privés. Les incertitudes peuvent également contribuer à l'attentisme des acteurs économiques, préjudiciable à l'activité.

Ainsi, des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient contrarier le scénario d'assouplissement modéré aux Etats-Unis (puis dans le Reste du Monde) et de statu quo de la BCE, promouvoir des taux d'intérêt plus élevés, amputer le pouvoir d'achat des ménages, et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises pourraient voir ainsi leur nombre augmenter, occasionnant une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et un arrêt de la baisse ou une hausse

des taux d'intérêt des crédits immobiliers serait dommageable au secteur. Des taux d'intérêt plus élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients de la Caisse régionale mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque.

Plus généralement, la faiblesse de la croissance, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevé peuvent mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisibles, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière du Crédit Agricole Brie Picardie selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

### **b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Crédit Agricole Brie Picardie et les marchés sur lesquels il opère**

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale Brie Picardie intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale Brie Picardie ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients.
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale Brie Picardie les plus exposées au risque de marché.
- La sous-estimation des risques (notamment politiques et géopolitiques) par les marchés financiers, la perception trop favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait.
- Une perturbation économique d'ampleur (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale Brie Picardie, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.
- Plus globalement, les risques internationaux économiques ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les

secteurs, les chaînes de valeur, les entreprises et, in fine, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'extension du conflit au Proche-Orient ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques) peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire.

- Une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités de la Caisse régionale Brie Picardie, y compris notamment la rentabilité de ses activités de trading, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

• Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de trading et d'investissement la Caisse régionale Brie Picardie exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant le Crédit Agricole Brie Picardie à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de trading et de couverture, notamment aux swaps, forward, futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de trading efficaces.

Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique peuvent conduire les Banques centrales à mener des politiques monétaires inappropriées : un assouplissement monétaire tardif ou prudent peut ainsi conduire à une politique trop restrictive susceptible de promouvoir une récession marquée de l'activité.
- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique, économique ou social qui conduirait, d'une part, les ménages à moins consommer et à épargner par précaution et, d'autre part, les entreprises à retarder leurs investissements. Cela serait dommageable pour la croissance et la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- En France, l'incertitude politique et économique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse

supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'Etat, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs.

À titre d'illustration, l'exposition de la Caisse régionale Brie Picardie sur le souverain français est 808,7 millions d'euros au 30 juin 2025, ce qui représente 72% des expositions en titres souverains de la Caisse régionale Brie Picardie.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions économiques ou financières et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché (qu'elles soient françaises, européennes ou globales) venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations de la Caisse régionale Brie Picardie pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

### **c) Le Crédit Agricole Brie Picardie intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière**

Le Crédit Agricole Brie Picardie est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que le Crédit Agricole Brie Picardie doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations.

Au 30 juin 2025, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé de la Caisse Régionale était de 24,01% et le ratio global phasé de la Caisse Régionale était de 24,33% ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15

mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français (la "DRRB") et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la partie "Gestion des risques" de l'amendement A01 du Document d'Enregistrement Universel 2023) ;

- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- les réglementations applicables en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que notamment modifiée par la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) et (ii) sur la manière et la mesure selon lesquels les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou supplémenté à tout moment, y

compris, notamment, par le Règlement Délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la Directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) ;

- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ;
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de trading pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des hedge funds), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et

de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision, de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) et de nouvelles règles en matière de divulgation d'informations en lien notamment avec les exigences de durabilité.

• Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel le Crédit Agricole Brie Picardie opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auquel la Caisse Régionale est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein du Crédit Agricole Brie Picardie. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Crédit Agricole Brie Picardie et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse Régionale présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

• Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur la Caisse Régionale mais son impact pourrait être très important.

## 2.2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale

### a) Le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse régionale sont susceptibles de s'écartier (et pourraient s'écartier sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

### b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance-dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que le Crédit Agricole Brie Picardie perçoit sur cette activité.

### **c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole Brie Picardie**

Bien que les principales activités de la Caisse Régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole Brie Picardie. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Dans une telle situation, le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse Régionale à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole Brie Picardie est d'autant plus important.

### **d) Le Crédit Agricole Brie Picardie est exposé aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance**

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent affecter le Crédit Agricole Brie Picardie de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités du Crédit Agricole Brie Picardie sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière formalise l'impact de l'écosystème sur les métiers du Crédit Agricole Brie Picardie.

Selon le premier axe, les risques environnementaux peuvent avoir des impacts s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation. Ces risques sont des composantes du risque opérationnel, dont les conséquences devraient rester marginales à l'échelle de la Caisse Régionale est exposé également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. Le Crédit Agricole Brie Picardie peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas complètement réaliser les objectifs de son Plan stratégique. Cela pourrait avoir pour conséquence de ne pas atteindre la qualité du cadre et des conditions de travail qu'il a prévus et porter préjudice à la réputation du Groupe Crédit Agricole, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités.

Selon la matérialité financière, les aléas de risques ESG peuvent affecter les contreparties des entités membres du Crédit Agricole Brie Picardie. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel.

Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsque le Crédit Agricole prête à des entreprises dont les activités

émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale Brie Picardie dans l'exercice de leurs activités. Le Crédit Agricole Brie Picardie pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses entités membres faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale Brie Picardie devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

### **e) Le Crédit Agricole Brie Picardie doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et sa rentabilité défavorablement affectées**

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de la Caisse Régionale intervenant sur les marchés financiers. Une dégradation importante de ses notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de la Caisse Régionale, augmenter leur coût de financement, limiter leur accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de covered bonds du Crédit Agricole Brie Picardie ou de stipulations contractuelles de certains contrats de trading, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti de la Caisse Régionale auprès des investisseurs est directement lié à ses spreads de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de sa notation de crédit. Une augmentation des spreads de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement du Crédit Agricole Brie Picardie. Les spreads de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les spreads de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur. En outre, les spreads de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de

créance du Crédit Agricole Brie Picardie qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle de la Caisse Régionale.

Le Crédit Agricole Brie Picardie a sollicité deux agences de notations, que sont Moody's et S&P Global Ratings. Les notations émises pour le programme Neu CP sont respectivement P-1 et A-1 et pour le programme Neu MTN sont respectivement A1 et A+.

#### **f) Le Crédit Agricole Brie Picardie est confronté à une forte concurrence**

Le Crédit Agricole Brie Picardie est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. A fin avril 2025, le Crédit Agricole Brie Picardie affiche une part de marché des encours de collecte de bilan de 32,0% et une part de marché des encours de crédit de 35,0%.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse Régionale, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Crédit Agricole Brie Picardie et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin*, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Crédit Agricole Brie Picardie doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son

empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

### **2.2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole**

#### **a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée**

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisse régionales et des Caisse locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de

résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (extended SPE) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "Non Creditor Worse Off than in Liquidation" (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution. Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité

interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

**b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation**

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la **“Garantie de 1988”**).

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

## 2.3 Gestion des risques

### 2.3.1 Risques de crédit

#### 2.3.1.1 Exposition et concentration

##### Exposition au risque de crédit

Au 30 juin 2025, le montant agrégé des valeurs comptables brutes des expositions au risque de crédit (hors titre), au bilan et hors bilan, s'élève à 31,6 milliards d'euros contre 31,2 milliards d'euros au 31 décembre 2024, soit une progression de 1,24% sur la période.

##### Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par zone géographique et par filière d'activité économique porte sur les engagements commerciaux, hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le Crédit Agricole Brie Picardie dans le cadre des opérations de pensions. L'analyse fait ressortir un portefeuille de crédit concentré sur le marché des particuliers mais diversifié en dehors de celui-ci sur les différentes filières d'activité économique ou par segment de

notation. Il est à noter que la Caisse régionale réalise un tableau sur la concentration des contreparties du marché corporate. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. infra risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance, celui se concentrant sur les encours de crédits. Néanmoins, un suivi de la concentration est aussi réalisé sur le périmètre des titres et des dérivés.

##### Diversification du portefeuille par zone géographique

Le détail de la répartition géographique des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle est présenté en note 6.4 des annexes des états financiers consolidés. L'activité de la Caisse Régionale reste réalisée pour sa quasi-totalité en France.

##### Diversification par filière d'activité économique – hors habitat des particuliers

Secteur d'activité	Juin 2025	Décembre 2024
IMMOBILIER	29,76%	29,09%
AGROALIMENTAIRE	23,29%	23,14%
SERVICES NON-MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	11,65%	10,99%
DIVERS	9,65%	10,28%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	5,80%	5,95%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	3,26%	2,97%
SANTE / PHARMACIE	2,83%	2,99%
PETROLE / GAZ	2,54%	0,00%
BTP	2,29%	2,05%

AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	1,45%	1,84%
AUTOMOBILE	1,40%	1,50%
UTILITIES	1,32%	1,45%
AUTRES TRANSPORTS	0,99%	0,74%
INDUSTRIE LOURDE	0,90%	0,95%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0,80%	0,69%
AUTRES INDUSTRIES	0,69%	0,72%
ELECTRICITE	0,44%	0,00%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0,26%	0,07%
TELECOM	0,20%	0,23%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,17%	0,20%
MARITIME	0,12%	0,10%
MEDIA / EDITION	0,12%	0,14%
ASSURANCE	0,06%	0,06%
BANQUES	0,00%	0,00%
ENERGIE	0,00%	3,82%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

DIVERS\* dont 2,4% de Non déterminé en décembre 2024

#### Diversification par filière d'activité économique filière d'activité économique du Crédit Agricole Brie Picardie (particulier inclus)

Secteur d'activité	Juin 2025	Décembre 2024
DIVERS	60,53%	61,21%
IMMOBILIER	14,84%	14,47%
AGROALIMENTAIRE	9,30%	9,12%
SERVICES NON-MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	4,57%	4,26%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	2,38%	2,41%
SANTE / PHARMACIE	1,49%	1,54%
TOURISME / HOTELS / RESTAURATION	1,32%	1,19%
BTP	1,01%	0,91%
PETROLE / GAZ	0,99%	0,00%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	0,57%	0,71%
AUTOMOBILE	0,57%	0,59%
UTILITIES	0,52%	0,56%
AUTRES TRANSPORTS	0,40%	0,30%
INDUSTRIE LOURDE	0,35%	0,37%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0,32%	0,28%
AUTRES INDUSTRIES	0,27%	0,28%
ELECTRICITE	0,17%	0,00%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0,10%	0,03%
TELECOM	0,08%	0,09%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,07%	0,08%
MEDIA / EDITION	0,05%	0,06%
MARITIME	0,05%	0,04%

ASSURANCE	0,04%	0,04%
BANQUES	0,00%	0,00%
ENERGIE	0,00%	1,47%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

DIVERS\* dont 57,98% de Non déterminé en décembre 2024

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique hors particuliers est bien diversifié et sa structure reste globalement stable sur le premier semestre 2025. Les 3 filières représentant plus de 10% de l'activité restent identiques à celle de 2024. Elles représentent 64,7% des engagements contre 63,2% en 2024. Sur ces 3 filières, aucune n'a connu un ralentissement.

En se focalisant sur les filières représentant plus de 500 millions d'euros à fin juin 2025, 5 filières sont au-delà de ce seuil dont 4 dépassent le milliard d'euros d'encours contre 3 à fin décembre 2024.

Les filières sont les suivantes et classées dans l'ordre décroissant :

- Immobilier
- Agroalimentaire
- Service Non Marchands / Secteur Public / Services non marchands / Collectivités
- Divers
- Distribution / Industrie de bien de consommation

La filière "Divers" est composée notamment des engagements portant sur des clients dont l'activité est très diversifiée (holdings patrimoniaux/financiers notamment) ;

En prenant en compte les crédits aux particuliers, 57,5% des engagements sont réalisés auprès de cette clientèle représentant un poids plutôt stable tandis qu'une seule filière dépasserait les 10% de concentration (Immobilier à 14,8% des activités au 30 juin 2025 contre 14,5% au 31 décembre 2024).

Il est à noter que la Caisse Régionale réalise des analyses filières chaque année sur son portefeuille de crédit ainsi que des stress test annuellement.

#### Exposition des prêts et créances

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 3 « Risque de crédit » des états financiers consolidés.

### 2.3.1.2 Coût du risque

Le coût du risque du Crédit Agricole Brie Picardie et ses filiales et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés.

### 2.3.1.3 Application de la norme IFRS9

#### 1. Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

#### Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour juin 2025 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2025 avec des projections allant jusqu'à 2028.

Ces scénarios intègrent des hypothèses différencierées sur les évolutions de l'environnement international, entraînant notamment des variations dans le rythme d'inflation et des réponses de politique monétaire par les banques centrales différentes. Des pondérations distinctes sont affectées à chacun de ces scénarios. Compte tenu de la date à laquelle le scénario central a été élaboré (cf. ci-dessous), des pondérations prudentes ont été retenues ; le scénario de stress modéré incluant une hausse plus marquée des tarifs douaniers

(qui couvraient et au-delà ce qui a été imposé à l'Union Européenne lors du « Liberation Day ») a été « surpondéré ».

#### Premier scénario : scénario “central” (pondéré à 25%)

Le scénario central élaboré pour l'exercice IFRS 9 d'avril (hypothèses du scénario et chiffrage arrêtés le 31 mars 2025) a été réalisé juste avant les annonces de tarifs douaniers lors du « Liberation Day », rapidement suivies d'un « rétropédalage » de la part du président Trump. Le scénario central intégrait déjà des tarifs douaniers substantiels mais pas des tarifs dits « réciproques » à la hauteur de ce qui a été annoncé. La facture du protectionnisme (effets directs sur le commerce mais aussi indirects sous la forme, notamment, d'un climat dégradé empreint d'une incertitude forte) était déjà supposée élevée et susceptible de s'alourdir davantage. Le protectionnisme américain justifiait une révision des prévisions américaines en 2025 : inflation à la hausse et croissance à la baisse, révision envisagée dès décembre 2024 et confirmée lors du scénario d'avril 2025.

## Un ralentissement prévisible de la croissance

Aux États-Unis, la chronologie des politiques prévues par le président Trump est propice à un scénario se déroulant en deux temps. Les politiques « pénalisantes » (droits de douane et restrictions à l'immigration), mises en œuvre rapidement puisque relevant de décrets présidentiels, se traduisent par un ralentissement de l'activité. Les dispositions favorables, comme les réductions d'impôt, nécessitent l'approbation du Congrès et peuvent stimuler la croissance mais ultérieurement. Avant les annonces du « Liberation Day » du 2 avril, la croissance américaine était prévue à 1,7% en 2025, en net ralentissement par rapport à 2024 (2,8%) et en légère baisse par rapport à notre prévision de décembre 2024 (1,9%). L'inflation moyenne serait légèrement inférieure à 3% en 2025 et continuerait d'excéder la cible de la Réserve fédérale à 2%.

Avant même les droits de douane punitifs annoncés lors du « Liberation Day », la zone euro était déjà confrontée à un double choc négatif : hausse des droits de douane (avérée ou redoutée) et montée de l'incertitude soutirant au total 0,3 point de pourcentage (pp) au taux de croissance de la zone. Notre scénario intégrait des droits de douane sectoriels et la taxation des véhicules à 25% entraînait une ponction supplémentaire de 0,1 pp. Grâce au « package » fiscal allemand laissant espérer un surplus de croissance pour l'ensemble de la zone euro, la croissance de cette dernière était attendue à 1% en 2025 puis à 1,5% en 2026 (contre 1,2% précédemment). Le durcissement de la confrontation commerciale avec les États-Unis, non inclus dans notre scénario central, faisait évidemment peser un risque baissier sur les scénarios américain et européen.

## Réaction des banques centrales : réduction différée et prudente des taux directeurs

Les banques centrales devaient déjà procéder à des arbitrages délicats suggérant que la fin des assouplissements était proche. Après le « Liberation Day », l'exercice d'équilibrisme risquait de se révéler encore plus périlleux pour la Fed.

Le scénario central d'avril supposait donc un assouplissement monétaire américain limité, avec deux nouvelles baisses de taux d'intérêt de 25 points de base (pb) prévues en juin et en septembre suivies d'une longue pause avec une borne haute des Fed Funds anticipée à 4%. Les risques étaient néanmoins orientés à la hausse (vers moins de deux baisses d'ici la fin de l'année). Quant à la BCE, elle devait tenir compte de l'impact dépressif des droits de douane américains mais aussi de perspectives de croissance plus solide en raison du « package » allemand. Elle devait donc rester prudente. Nous avons alors supposé une baisse de 50 pb en juin également suivie d'une longue pause (taux de dépôt à 2%). Le risque était plutôt baissier avec, notamment, la possibilité d'une baisse totale de 75 pb au cours de l'année 2025.

## Taux d'intérêt à long terme : durablement plus élevés

Le pari précoce des promesses de croissance à terme et le creusement des déficits publics entraînés par les stimuli fiscaux américains mais aussi le plan de relance allemand étaient de nature à générer des pressions haussières sur les taux d'intérêt. Pour les Etats-Unis s'ajoutait une relative « désaffection » à l'égard de la dette américaine et du dollar. Les

prévisions situaient le taux des obligations du Trésor américain à 10 ans à 4,55% fin 2025 (+50 pb vs swap 10 ans) et le rendement du Bund à 3% (+25 pb vs swap 10 ans). Les spreads souverains subiraient de légères pressions (spread OAT et BTP à 10 ans vs Bund à respectivement 70 et 110 pb), l'euro s'apprécie à 1,13 face au dollar.

## Deuxième scénario : scénario « adverse modéré » (pondéré à 51%)

### Hypothèses en amont - Guerre commerciale et inflation énergétique entament la confiance

Les Etats-Unis imposent des droits de douane de 25% et 60% sur les biens respectivement importés de l'UE et de Chine. Cette guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine affecte la demande adressée à la zone euro. La rétention d'offre américaine de GNL, en rétorsion à la fermeté commerciale de l'UE, tire les prix à la hausse provoquant un nouveau sursaut inflationniste. Un problème d'approvisionnement en GNL survient donc précocement et pénalise l'Europe. Le rebond de l'inflation énergétique engendre une baisse de la croissance sans assouplissement monétaire « volontariste » de la BCE.

### Déclenchement des chocs

La poursuite et l'intensification de la guerre commerciale se traduisent par un affaiblissement de la croissance et, notamment, par une baisse de la demande adressée à la zone euro. En raison des droits de douane US (portés à 25%), le taux de croissance annuel moyen des exportations en volume de la zone euro baisse de 0,5 point de pourcentage (pp) sur la période 2025-2028. Ce seul choc ampute le taux de croissance annuel du PIB en volume de 0,3 pp en moyenne sur la même période. Un problème d'approvisionnement européen en GNL entraîne une hausse du prix du gaz et de l'électricité. Au sortir de l'hiver, les stocks de GNL sont inhabituellement bas (inférieurs à 25% des capacités) obligeant les pays européens à se réapprovisionner massivement avant le prochain hiver. Les Etats-Unis décident de « jouer cavalier seul » et de conserver leur production pour satisfaire leurs propres besoins à bas coût. L'Asie, désormais engagée sur la voie d'une moindre consommation de charbon, ne substitue pas le charbon au gaz dans sa production d'électricité, contrairement à ce qu'elle a pu faire en 2022. Les capacités de production augmentent insuffisamment au regard de l'augmentation de la demande mondiale. Il s'ensuit une concurrence entre l'Asie et l'Europe pour l'approvisionnement gazier au S2-2025 (hiver rigoureux en perspective). Cela se traduit par une hausse du prix du gaz de 50% en Europe (prix annuel moyen en 2025 à 59€/MWh versus 48€ dans le central) et répercussion sur le prix de l'électricité (137€/MWh versus 115€ dans le central). Cette hausse de l'inflation est certes importante mais ponctuelle en zone euro (+ 0,4 pp en 2026 ; effet plus sensible en Italie et en Allemagne).

### Répercussions économiques et financières

Remontée ponctuelle de l'inflation et des taux d'intérêt en zone euro. Le pouvoir d'achat des ménages et la consommation privée sont en baisse alors que les coûts de production des

entreprises, surtout dans le secteur industriel, croissent. L'activité se dégrade et la zone euro enregistre un recul de la croissance : perte annuelle moyenne de 0,4 pp de croissance par rapport au scénario central.

### Réponses des banques centrales et taux à long terme

Les banques centrales restent attentistes face à ce choc d'inflation supposé temporaire. Elles maintiennent donc inchangés les taux directeurs fin 2025 avant d'entamer un assouplissement timide en 2026 puis se mettent « sur en pause ».

Les spreads souverains de la zone euro s'élargissent modestement : repli de la croissance, impact mécanique sur les ratios de dette/PIB, risques de dépenses supplémentaires (dont militaires), défiance des investisseurs. A fin 2025, l'UST 10 ans atteint 4,75% (+ 50 pb vs swap 10 ans), le Bund 3% (+ 40 pb vs swap 10 ans). Les spreads OAT et BTP (10 ans) vs Bund s'établissent respectivement à 80 et 140 pb. L'euro s'apprécie davantage face au dollar à 1,15.

### Troisième scénario : scénario "favorable" (pondéré à 1%)

#### Hypothèses en amont - Un « boost de croissance » grâce au bazooka allemand

Ce scénario suppose une mise en place rapide et efficace du plan d'investissements allemand : 500 Mds € sur douze ans, soit 42 Mds € par an dédiés à des dépenses d'infrastructures (énergie, transports, écoles, numérique). L'impulsion budgétaire stimule de nombreux secteurs industriels en Allemagne mais aussi en Europe : effet d'entraînement significatif sur les membres de l'Union, en particulier sur la France.

Le plan de relance allemand validé par le Bundestag à la mi-mars réussit à mobiliser rapidement et efficacement 42 Mds € (1% du PIB) de dépenses publiques par ans auprès des états fédéraux et des collectivités locales. Ce dernier devrait booster les investissements en infrastructures conduisant à une relance industrielle d'envergure sans susciter d'inflation en début de période. Il s'accompagne d'un assouplissement du frein à la dette : les dépenses liées à l'Ukraine et à la défense sont exonérées des règles budgétaires allemandes. Les régions allemandes peuvent dorénavant s'endetter à hauteur de 0,35% de leur PIB pour investir dans la rénovation des infrastructures et la sécurité. Par ailleurs, la Banque Publique d'Investissement, la KFW, est pleinement mobilisée pour faciliter le financement des différents intervenants.

#### Impacts économiques et financiers

L'industrie européenne connaît un redressement marqué grâce à la multiplication des projets d'investissements notamment en Allemagne, en Italie et en France. Une augmentation significative de l'investissement provoque une nette amélioration des perspectives de croissance (climat économique et confiance en hausse) favorable à l'investissement privé et à la consommation : le surplus de croissance pour l'ensemble de la zone euro est attendu à 0,4

point de pourcentage par an en moyenne sur la période 2025-2028.

En Allemagne, la réforme du frein à l'endettement permet une impulsion budgétaire beaucoup plus forte que dans les autres pays européens. Bien qu'exclus des calculs (déficit et dette sur PIB) en raison de la clause dérogatoire, les déficits publics en Allemagne, en Italie et en France augmentent, engendrant une détérioration significative des ratios de dette publique sur PIB. L'inflation remonte marginalement (dépenses d'investissement plutôt que de consommation). En zone euro, cela se traduit par une hausse de seulement 0,1 point de pourcentage, en moyenne annuelle, par rapport au scénario central 2025-2028.

### Réponses des Banques centrales, taux d'intérêt et autres actifs

Du côté de la BCE, l'absence d'emballage de l'inflation lui permet de patienter avant de procéder à un premier resserrement très modéré fin 2026. Points clés :

- Housse modérée des taux de swap avec une pente un peu plus forte que dans le central (l'ampleur de la relance budgétaire pourrait stimuler la croissance et raviver à terme des tensions inflationnistes) ;
- Légère hausse des taux souverains sans écartement des spreads (accroissement des déficits, suffisamment contenu pour ne pas inquiéter les marchés financiers ; espoirs de croissance et de stabilisation des ratios dette/PIB) ;
- Marchés actions européens mieux orientés que dans le central.

### Quatrième scénario : Scénario "adverse sévère" (pondéré à 23%)

#### Hypothèses en amont - Tensions inflationnistes en amont et évènements climatiques extrêmes catalyseurs des anticipations de marché.

Plusieurs sources d'inflation se cumulent dans ce scénario « extrême » : contrôle de l'offre de pétrole de la part de l'OPEP+ visant à maintenir un prix un peu supérieur à 100 \$/baril ; des tensions au Moyen-Orient (perturbations du canal de Suez) ; impact sur l'inflation américaine des droits de douane imposés par les Etats-Unis (10% sur tous les biens quelle que soit la provenance ; 60% sur tous les biens importés de Chine).

Nos hypothèses intègrent une hausse du prix de l'énergie et des tensions sur les prix alimentaires, respectivement, +15% et +5% sur 12 mois en moyenne en 2025. Cela se répercute sur l'inflation non-core, en forte hausse. L'inflation totale en zone euro avoisine les 4% en 2025 (inflation core quasiment inchangée en 2025). Aux Etats-Unis, l'inflation totale se rapproche de 5% en 2025. Au choc en amont s'ajoute celui imposé par la hausse des tarifs douaniers qu'on estime à 1 point de pourcentage sur l'inflation. L'inflation en zone euro se dissipe progressivement en 2026 (pas d'effet de second tour). Avec une inflation à 3% en début d'année, la désinflation sur l'énergie et l'alimentation permet peu à peu d'atteindre 1,5% en fin d'année tandis que l'inflation moyenne s'établit autour de 2,3%.

A ces chocs s'adjoint un ajustement très brutal des marchés financiers pour lesquels on retient le scénario développé par l'ACPR. Ces derniers anticipent la mise en œuvre rapide de réglementations du type « taxe carbone », susceptibles d'affecter substantiellement les conditions financières des entreprises des zones concernées (US et UE) ou les zones qui y exportent (UK, Japon). Cela se traduit par une forte dévalorisation des actifs les plus exposés au risque de transition (les plus émetteurs de gaz à effet de serre) dès le 2nd semestre 2025.

### Impacts économiques

Ces facteurs combinés se traduisent par une forte révision à la baisse de la croissance en 2025 en raison des impacts mécaniques liés à l'inflation sur le pouvoir d'achat mais aussi au choc issu de la forte correction des marchés financiers (choc de confiance et dévalorisation des patrimoines financiers nets). La croissance recule nettement en zone euro et aux Etats-Unis. Une reprise très graduelle se dessine à partir de 2026.

### Réaction des banques centrales, taux d'intérêt et autres actifs

Ce scénario intègre la fin de l'assouplissement monétaire de la BCE et de la Fed prévu dans le scénario central. L'inflation étant due à des chocs supposés ponctuels, les banques centrales n'entament pas de resserrement monétaire en 2025 (faiblesse anticipée de la demande, moindre risque de diffusion, pas de risque de spirale prix-salaires et baisse des marchés financiers ; in fine, on assiste à des chocs violents sur la croissance et l'emploi). L'assouplissement prévu dans le scénario central est différé à 2026. Les pays ne disposent pas de pales-feux budgétaires pour atténuer les effets dépressifs de l'inflation sur la croissance.

Les taux directeurs restent figés en 2025 au niveau prévu fin 2024 dans le scénario central (i.e. taux des Fed Funds et de dépôt de la BCE à respectivement 5,00% et 3,25%). La BCE entame une baisse de 75 pb des taux directeurs en 2026. Les taux de swap 2 ans et 10 ans remontent en zone euro tandis que les taux souverains se redressent sensiblement, avec un écartement des spreads France et Italie à 140 et 220 pb par rapport au Bund. Les spreads corporate s'écartent selon les hypothèses ACPR. Les marchés actions sont touchés par des pertes massives : en moyenne annuelle on observe des baisses par rapport à 2024 de -34% sur l'Eurostoxx 50, de -36% sur le CAC 40, et de -35% sur le SP500).

### Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

Réf.	Scénario central					Adverse modéré				Adverse sévère				Favorable			
	2024	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028
PIB réel - zone euro	0,9	1,0	1,5	1,6	1,6	0,7	0,4	1,4	1,5	-2,0	-1,6	1,0	1,0	1,3	1,9	2,0	2,0
Taux Chômage - zone euro	6,4	6,4	6,3	6,3	6,2	6,4	6,6	6,7	6,5	7,8	8,4	8,1	8,1	6,4	6,2	6,1	6,0
Taux inflation (HICP) - zone euro	2,4	2,1	1,8	1,9	2,0	2,0	2,2	1,6	1,6	4,0	2,3	2,2	2,2	2,1	2,0	2,1	2,2
PIB réel - France	1,1	0,8	1,4	1,6	1,6	0,0	0,6	1,4	1,6	-1,9	-1,4	1,1	1,1	1,3	1,9	2,1	2,1
Taux Chômage - France	7,4	7,7	7,8	7,7	7,6	7,9	8,1	8,0	7,9	9,1	10,3	9,3	9,3	7,5	7,5	7,3	7,2
Taux inflation (CPI) - France	2,0	1,1	1,3	1,7	2,1	1,1	1,6	1,4	1,7	3,5	1,8	1,9	1,9	1,2	1,5	1,9	2,3
OAT 10 ans – fin d'année	3,19	3,71	3,80	4,00	4,00	3,80	3,70	3,85	3,85	5,20	3,90	3,50	3,50	3,70	3,80	3,85	3,85

### Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Scénario favorable	Adverse sévère
- 16 %	- 10 %	- 20 %	+ 39 %

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

### Concernant l'ensemble des scénarios

Pour tenir compte des particularités locales (liées à la géographie ou à certains métiers), certaines entités du Groupe complètent les scénarios macroéconomiques définis au niveau

central par des hypothèses spécifiques (*forward looking* locaux).

À fin juin 2025, en intégrant les *forward looking* locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 46,6% et 53,4% des stocks de couverture sur le périmètre de la Caisse régionale Brie Picardie.

À fin juin 2025, les reprises de provisions Stage 1 sont supérieures aux dotations (-17 millions d'euros soit -12% du coût du risque). Les provisions nettes de reprises en Stage 2 représentent 60,2% du coût du risque semestriel du Crédit Agricole Brie Picardie contre 112,0% pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions.

### 2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des comptes consolidés au 30 Juin 2025.

### Structure des encours

La dynamique de crédit est toujours en progression au sein de la Caisse régionale Brie Picardie, avec une hausse des engagements clientèle de 681 millions d'euros sur le premier semestre 2025.

Depuis le début d'année, la structure des portefeuilles a légèrement évolué à la faveur de stress locaux, des évolutions de rating avec un poids des contrats en Stage 2 plus important. Avec une hausse de 765 millions d'euros, les encours sur le Stage 2 représentent désormais 9,2% vs 7,1% à fin 2024.

Les encours en Stage 1 sont en diminution de 150 millions d'euros du fait d'un effet de transfert vers le Stage 2. Ils représentent cependant la majorité des engagements avec un poids de 89,1% contre 91,3% à fin 2024.

Les encours défaillants (Stage 3) ont progressé de 66 millions d'euros ce qui représente une hausse limitée avec un poids relatif de 1,7% sur le total des engagements.

### Evolution des ECL

Sur le périmètre de la Caisse régionale Brie Picardie, les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (Stage 1) ont diminué de -13,7% sur le semestre, avec un taux de couverture en légère baisse à 0,35% vs 0,41% à fin 2024, intégrant notamment les effets de la mise à jour des derniers macro-scénarios utilisés pour le calcul des provisions IFRS 9. Les ECL du portefeuille en Stage 2 sont en hausse (+8,5%), en lien avec la croissance des encours (+31,2%), et les renforcements de stress locaux. Dans l'ensemble, le taux de couverture du Stage 2 diminue à 5,7% contre 7,1% à fin 2024.

Le taux de couverture des créances dépréciées (Stage 3) s'inscrit en baisse sur le périmètre du Crédit Agricole Brie Picardie (55,4% vs 59,9% à fin 2024).

Les encours en défaut progressent de 12,2% sur le premier semestre alors que les provisions sont en hausse plus modérée de 8,7% (+26,8 millions d'euros) sur la même période.

## 2.3.2 Risques de marché

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés dans le Rapport Financier Annuel de la Caisse régionale Brie Picardie à fin 2024 en partie 5, chapitre 3.2.

Conformément au règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3") modifiant le règlement (UE) 575/2013 (dit "CRR"), le déploiement et l'application de la méthodologie *Basic Approach – Credit Valuation Adjustment* (BA-CVA) pour le calcul des exigences minimales en fonds propres est effectif depuis le 1er janvier 2025 dans l'ensemble des entités du Groupe Crédit agricole.

Cette approche remplace la méthode avancée utilisée précédemment sur le périmètre autorisé à calculer les exigences en fonds propres en modèle interne et la méthode standard sur les autres entités du Groupe Crédit Agricole.

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;

- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le *trading book* et le *banking book*. La variation de juste valeur du *trading book* se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du *banking book* se traduit par un impact sur les fonds propres. Sur le premier semestre 2025, et à l'image des années précédentes, aucune opération de *trading* n'a été effectuée.

Concernant le *banking book*, la politique est la suivante : le montant des excédents de fonds propres est placé selon les cibles d'allocation de la politique financière proposées par la Direction Générale et validées par le Conseil d'Administration. Une partie du *banking book* a vocation à être détenue à long terme (jusqu'à l'échéance des titres) et une autre partie est classée comptablement comme disponible à la vente.

### 2.3.2.1 Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du groupe Crédit Agricole repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché marqué par la remontée des taux, les incertitudes économiques et les tensions géopolitiques, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétit aux risques.

### 2.3.2.2 Gestion du risque

#### Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles ;
- au niveau de la Caisse Régionale, un responsable des risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités.

Conformément à la réglementation, la Caisse Régionale respecte le principe de séparation de fonction. Ainsi, la fonction à l'engagement des opérations appartient à une ligne hiérarchique différente des fonctions en charge de la mesure des résultats et des risques et de la fonction de contrôle :

- les opérateurs de marché (*Front Office*) sont rattachés au responsable du service gestion financière, premier degré de contrôle, au sein de la direction finance et pilotage ;
- les personnes en charge de la mesure des résultats et des risques (*Middle Office*), qui constituent le second degré de contrôle (premier niveau) sont rattachées à la direction en charge des centres d'affaires et de la banque privée ;
- les personnes en charge du contrôle second degré deuxième niveau sont rattachées au responsable de l'unité contrôle comptable et financier, au sein de la direction des risques et contrôles.

#### Les Comités de décision et de suivi des risques

##### Organes de suivi des risques de niveau Groupe

Le suivi des risques au niveau central se décline en trois comités, que sont le comité des risques Groupe, le comité de surveillance des risques, et le comité normes et méthodologies.

##### Organes de suivi des risques de niveau local

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, organe délibérant, se prononce sur la politique générale, le niveau de tolérance et d'appétit au risque, son périmètre d'application, ainsi que sur l'adéquation des risques pris aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

Le Conseil d'Administration délibère annuellement sur la politique générale, et davantage si l'environnement économique le nécessite. En cours d'exercice, le Conseil d'Administration est tenu informé de l'évolution des différents indicateurs de risque, du respect des limites et des mesures prises en cas de dépassement de seuils d'alerte ou d'impact défavorable des scénarios de stress sur les comptes de la Caisse Régionale. Il approuve toute modification substantielle des méthodologies internes à la Caisse Régionale.

La Direction Générale propose à la validation du Conseil d'Administration la politique financière de la Caisse Régionale et organise sa mise en œuvre et son suivi, notamment à travers les différents comités et leurs délégations. Elle propose le niveau de tolérance aux risques de l'établissement en fonction de son profil de risque et définit la politique générale de gestion des risques financiers adaptée à celui-ci.

Elle veille à l'adéquation des dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers (organisation, comités, outils et systèmes, procédures internes et de contrôle, limites...) par rapport aux risques pris. La Direction Générale formalise les niveaux de délégations, plus ou moins étendus, aux comités mis en place et aux collaborateurs affectés au domaine financier. Elle informe et rend compte au Conseil d'Administration des résultats de ces activités et de tout fait significatif qui le nécessite.

Le Comité Financier traite de la définition de la politique financière, du suivi de sa mise en œuvre, notamment en matière d'investissements sur titres, refinancement moyen long terme, gestion du risque de taux et respect des limites. Il se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général, et/ou du Directeur Général Adjoint. Au-delà de ces acteurs, les membres permanents de ce comité sont définis dans la politique financière révisée annuellement :

Les résultats des contrôles financiers réalisés au cours de l'année sont régulièrement restitués à la Direction Générale en Comité de Contrôle Interne ainsi qu'aux Administrateurs en Comité des Risques et en Conseil d'Administration.

### 2.3.2.3 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

#### Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs) et repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre des procédures de validation et de *backtesting* des modèles.

#### Les stress scenarii

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les *stress scenarios* historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress

- mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une **reprise économique** (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des *spreads* de crédit), d'un **resserrement de la liquidité** (aplatissement des courbes de taux, élargissement des *spreads* de crédit, baisse des marchés d'actions) et de **tensions internationales** (scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis : augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des *futures* et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des *spreads* de crédit).

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité mensuelle.

Par ailleurs, d'autres types de stress sont réalisés

- au niveau de la Caisse Régionale, des stress adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur les différentes lignes d'activité ;
- au niveau de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, des stress adverses extrêmes, permettent de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus sévères.

#### Les indicateurs complémentaires

Des indicateurs complémentaires (sensibilités à divers facteurs de risque, *loss alerts*, *stop loss*, montants nominaux, encours, durées...) sont par ailleurs produits au sein du groupe Crédit Agricole et de la Caisse Régionale et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques et d'enrichir la vision synthétique des risques fournie par les *stress scenarios* globaux.

## 2.3.3 Gestion du bilan

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit dans le rapport financier annuel dans la partie 5, chapitre 2.6.

### 2.3.3.1 Bilan de liquidité au 30 juin 2025

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité de la Caisse Régionale Brie Picardie, l'excédent de ressources stables du bilan cash est calculé trimestriellement.

Le bilan cash est élaboré à partir des comptes en normes IFRS de la Caisse Régionale Brie Picardie. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers

#### Utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'utilise pas de dérivés de crédits.

#### 2.3.2.4 Expositions

L'exposition de la Caisse Régionale au risque de marché français résulte du montant investi sur chacun des marchés soit sous la forme d'achats de titres en direct, soit sous la forme d'achats de parts d'OPCVM.

#### 2.3.2.5 Risque action

Le risque action trouve son origine dans les activités de *trading* sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions.

#### Risque sur actions provenant des activités de *trading*

Le risque action porté par la Caisse Régionale peut provenir d'activités de *trading*, du portefeuille de placement ou des actions d'autocontrôle. Sur le premier semestre 2025, la Caisse Régionale n'a engagé aucun encours en portefeuille de *trading* titres.

#### Risque sur actions provenant d'autres activités

Le risque action du portefeuille de placement est constitué des titres détenus par la Caisse Régionale et investis sur des marchés actions. Au 30 juin 2025, l'encours comptable brut du portefeuille de placement exposé au risque action s'élève à 4,5 millions d'euros. En complément, le portefeuille de la SAS Brie Picardie Expansion, filiale de la Caisse Régionale dédiée à l'activité de capital-investissement, comporte 201,3 millions d'euros d'encours comptable brut exposé au risque action au 30 juin 2025.

#### Actions d'autocontrôle

Les opérations de la Caisse Régionale sur ses propres certificats coopératifs d'investissement sont présentées dans le chapitre 4.4 « Capital social et sa rémunération » du présent rapport financier.

IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash, dont la définition est communément admise sur la Place.

Il correspond au périmètre bancaire consolidé avec les filiales intégrées globalement.

À la suite de cette répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation

(nettings) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives et autres actifs et passifs font l'objet d'un netting tout comme les repos/reverse repos congruents en application d'IAS 32.

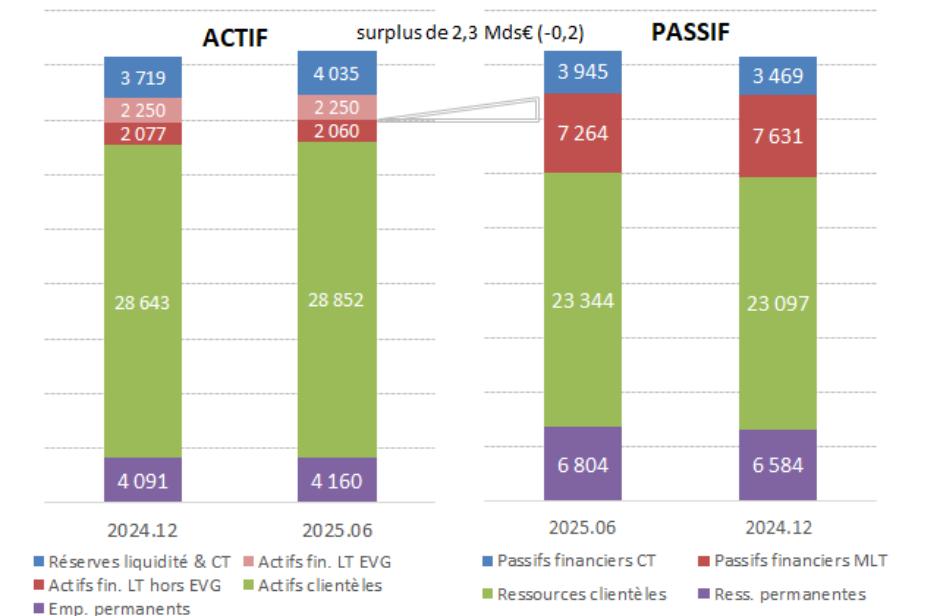
Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations fait l'objet d'un netting implicite dans la mesure où n'est retenue que la quote-part non centralisée des livrets au passif dans le bilan de la Caisse Régionale Brie Picardie tandis que la centralisation existe mais au niveau de CASA.

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions seniors dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque

Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources marché long terme", sont retraités pour apparaître comme des « Ressources clientèle ».

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO (*Targeted Longer Term Refinancing Operation*) sont intégrés dans les « Ressources marché long terme ». En effet, les opérations de T-LTRO 3 (qui sont arrivées à échéance en 2024) ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE ; compte tenu de leur maturité contractuelle respective à trois ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

### Bilan de liquidité bancaire du Crédit Agricole Brie Picardie au 30 juin 2025



Le bilan cash bancaire de la Caisse régionale Brie Picardie, à 41,4 milliards d'euros au 30 juin 2025, fait apparaître un excédent de ressources stables (hors Evergreen) à 2,3 milliards d'euros, en baisse de 0,2 milliard d'euros sur 6 mois.

Au premier semestre 2025, la Caisse régionale Brie Picardie affiche un dynamisme de l'activité commerciale équilibré avec la reprise de l'activité de crédit habitat (+0,21 milliard d'euros) accompagné d'une collecte en hausse de 0,25 milliard d'euros des ressources clients.

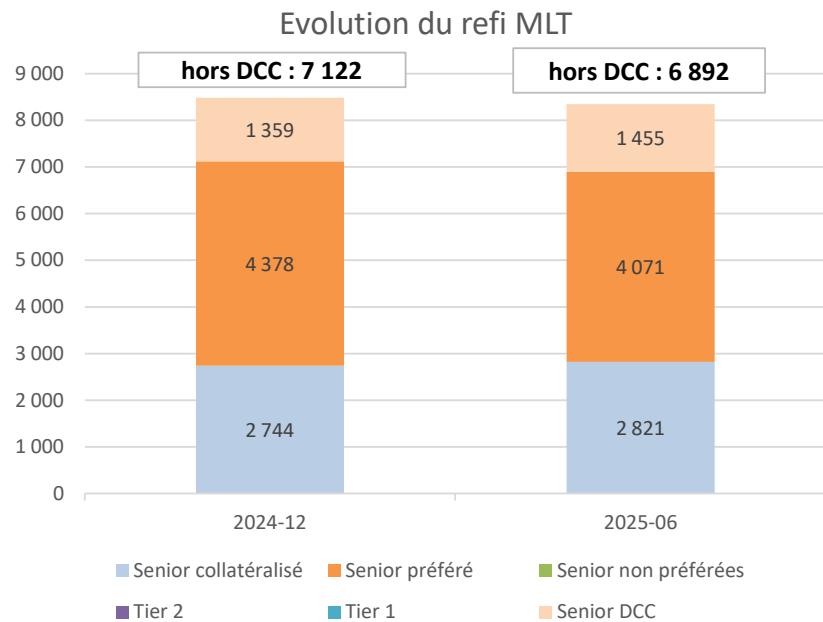
Par ailleurs, compte-tenu des excédents de liquidité, la Caisse régionale Brie Picardie affiche une position toujours légèrement

prêteuse à court-terme au 30 juin 2025 (dépôts Banques centrales et remplacements à court-terme supérieurs au montant de l'endettement court terme) après retraitement de l'opération Evergreen (-0,24 milliard d'euros vs -0,53 à fin décembre 2024).

Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 7,3 milliards d'euros au 30 juin 2025, en baisse de 0,4 milliard d'euros sur le semestre.

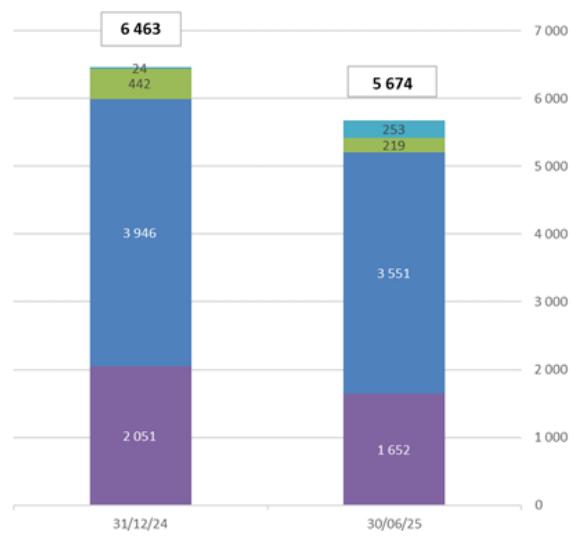
Leur composition est détaillée ci-dessous :

## Evolution des ressources de Marché long terme du Crédit Agricole Brie Picardie



Les montants de refinancement LT hors DCC excluent les appels de marge reçus et les retours de liquidité liés aux opérations client. Les canaux évoluent de façon différente : le senior préféré baisse de 0,3 milliard d'euros avec l'arrêt des renouvellements et gf des remboursements, et le senior collatéralisé augmente de 0,1 milliard d'euros avec la poursuite des émissions SFH et CRH qui sont positionnés surtout au premier semestre.

### 2.3.3.2 Evolution des réserves de liquidité de la Caisse Régionale Brie Picardie



Les réserves de liquidité après décote atteignent 5,7 milliards d'euros au 30 juin 2025, en baisse de -0,8 milliard par rapport au 31 décembre 2024.

A la hausse des dépôts en Banques centrales (+0,2 milliard d'euros) se retranchent la baisse des créances privées éligibles (-0,4 milliard), la baisse des titres libres d'engagement (-0,4 milliard, en raison de la hausse des mises en pension) et de celle des autres titres (-0,2 milliard avec le non-renouvellement d'OPCVM de trésorerie Amundi).

Le Caisse régionale Brie Picardie a par ailleurs continuer de développer ses titres HQLA en dehors des opérations de repo reverse repo de +0,2 milliard sur le semestre

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du Groupe avec la Caisse Régionale Brie Picardie assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

- Facilité Dépôts BCE (hors caisses & R.O.)
- Créances éligibles BCE après décotes
- Titres bancaires, OPC et non éligibles
- Titres éligibles libres d'engagements

### 2.3.3.3 Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High

Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% à compter du 1er janvier 2018.

Caisse Régionale Brie Picardie en millions d'euros, moyenne sur 12 mois	31/12/2024	30/06/2025
<b>COUSSIN DE LIQUIDITE</b>	2 219	2 142
<b>TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE</b>	1 847	1 848
<b>RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE</b>	120,4%	116,4%

Le ratio LCR disclosure moyen sur 12 mois de la Caisse Régionale Brie Picardie s'élève à 116,4% à fin juin 2025, contre 120,4% à fin décembre 2024. Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme d'environ 110%.

Par ailleurs, le ratio NSFR de la Caisse Régionale Brie Picardie est de 105,0% au 30 juin 2025, supérieur à l'exigence réglementaire fixée à 100%.

### 2.3.4 Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du Rapport financier annuel 2024, dans le chapitre 5, partie 3.7. Il n'y a pas eu d'évolution significative au premier semestre 2025.

Conformément au règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3") modifiant le règlement (UE) 575/2013 (dit "CRR"), le cadre du risque opérationnel a évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec l'introduction d'une nouvelle méthode unique standardisée de Au premier semestre 2025, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie a continué à renforcer son dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels.

Dans ce cadre, les principales actions suivantes ont été conduites :

Le périmètre de surveillance des entités sur base consolidée (PSC) a été actualisé le 23 janvier et le 04 avril afin de faire refléter les évolutions intervenues sur les entités qui y font partie, soit en termes de type de contrôle exercé, de nature d'activité (régulée ou non) ou d'identification ou non de risque(s) significatif(s).

calcul du risque opérationnel (*Standardised Measurement Approach* - SMA) qui remplace les méthodes standard et avancée appliquées avant cette date. Le calcul des exigences de fonds propres (EFP) pour le risque opérationnel utilise le *Business Indicator Component* (BIC) basé sur le *Business Indicator* (BI) calculé sur les 3 derniers exercices financiers en intégrant les données des entités acquises/cédées sur cette période de 3 ans. Cette méthode peut être réalisée en Approche Comptable ou en Approche Prudentielle. Le Groupe Crédit Agricole a retenu l'Approche Prudentielle après en avoir notifié la BCE.

#### Principaux travaux menés au cours du premier semestre de l'année 2025

La cartographie des risques opérationnels 2024 a été finalisée et la synthèse envoyée à Crédit Agricole S.A. le 03 avril 2025. Cette dernière a fait l'objet d'une présentation au Comité de contrôle interne du 17 mars 2025.

Le suivi des plans d'actions, à mettre en place à l'issue de la cartographie des risques opérationnels 2024, a été mené et a fait l'objet d'un suivi trimestriel avec présentation au Comité de contrôle interne.

L'exercice de la cartographie des risques opérationnels 2025 a été lancé le 04 avril 2025.

Au 30/06/2025, les scénarios majeurs ne sont pas définis.

Le seuil d'alerte risque opérationnel significatif (0,5% des fonds propres) pour l'année 2024, tel que présenté et validé en Conseil d'Administration le 27 mai 2025, a été légèrement rehaussé (+5,7%) par rapport aux fonds propres de base au 31/12/2024, soit un seuil de 14 293 836,80 euros.

Les seuils d'alerte risque opérationnel (fraude et toute autre nature de risques opérationnels) Groupe sont restés inchangés.

Les procédures ont été modifiés conformément à la réglementation en vigueur.

Les dispositifs des maîtrises des risques liés à l'informatique et aux technologies de la communication ont été mis en conformité avec la réglementation DORA.

De nouvelles actions de formation et de sensibilisation des correspondants à la culture des risques opérationnels se sont poursuivies au cours du premier semestre 2025.

## 2.3.5 Risques juridiques

À la connaissance de la Caisse Régionale, il n'existe, au 30 juin 2025, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Caisse régionale a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse Régionale et/ou du groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 24 avril 2017, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie a été assignée par quelques porteurs de CCI en vue

d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 51 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie prend acte avec satisfaction de l'arrêt rendu le 27 juin 2024 par la Cour d'appel d'Amiens dans le litige engagé par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette décision confirme le jugement du tribunal judiciaire d'Amiens du 21 avril 2021 qui avait déjà rejeté toutes les demandes des porteurs. Elle peut faire l'objet d'un pourvoi en cassation.

## 2.3.6 Risques de non-conformité

Le dispositif mis en œuvre au sein de la Caisse Régionale a pour objectif de se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, au respect des sanctions internationales, à la prévention de la fraude externe et interne et de la corruption, et à la protection de la clientèle.

Les risques de non-conformité concernent le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires – qu'elles soient de nature législative ou réglementaire –, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de la prévention et de la lutte contre la fraude et la corruption.

Ce dispositif et les actions menées dans ce domaine sont décrits ci-dessous :

### La déontologie conformité

L'équipe a procédé à ses missions traditionnelles liées à ce début d'année en fournissant les différents rapports réglementaires aux régulateurs tels que le Questionnaires de Protection de la Clientèle et le Rapport de Conformité des Services d'Investissement.

En relation avec les équipes des flux, elle a également transmis le rapport relatif au remboursement des opérations contestées à l'Observatoire de la Sécurité des Moyens de Paiement (OSMP).

Le code de déontologie de la Caisse Régionale, a été mis à jour sur le 1er semestre sur la dimension « Cadeaux et avantages » conformément aux recommandations du groupe.

### Protection de la clientèle

L'équipe Déontologie a répondu à ses obligations de reporting auprès de la Gouvernance en effectuant des présentations trimestrielles sur l'Inclusion Bancaire et le devoir de conseil sur la commercialisation des instruments financiers (MIF 2) en comité de contrôle interne et comité des risques.

### Le risque de corruption

La Caisse Régionale a effectué la revue annuelle de son dispositif de lutte contre la corruption « loi Sapin II ».

L'outil d'alerte BKMS qui est l'outil groupe reste toujours disponible aux collaborateurs, l'équipe a traité une alerte effectuée fin décembre 2024 et une alerte générée en 2025.

### La commercialisation de nouveaux produits et services

Le dispositif « Nouvelle Activité, Nouveau Produit » (NAP) permet de renforcer la protection des clients en s'assurant d'une part que les conseillers disposent des supports d'information et de formation nécessaires à la bonne connaissance des avantages et contraintes des produits et services commercialisés et d'autre part que l'information qui est fournie aux clients est claire, transparente et compréhensible.

Ainsi, 75 produits et services ont fait l'objet d'une commercialisation dans le cadre du dispositif NAP lors des 6 premiers mois de l'année.

## **La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, respect des Sanctions Internationales et lutte contre la fraude**

Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme s'appuie quant à lui sur une équipe dédiée, des politiques et procédures formalisées, des formations spécifiques ainsi que des outils dédiés à la surveillance des flux atypiques.

La Caisse régionale a rédigé 282 Déclarations de Soupçon sur

les six premiers mois de l'année, avec un délai moyen de 18,9 jours.

L'équipe Sanctions Internationales a à son niveau mis à jour le dispositif dans le cadre des Sanctions vis-à-vis de la Russie.

Sur la dimension lutte contre la fraude, la Caisse Régionale a déployé de nouveaux scénarios dans l'outil DDF sur son domaine.

### **3. Comptes consolidés**

**COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES**

**AU 30 JUIN 2025**

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

**Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole  
Brie Picardie en date du 25 juillet 2025**

## SOMMAIRE

<b>CADRE GENERAL .....</b>	<b>58</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE .....	58
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....</b>	<b>59</b>
COMPTE DE RESULTAT .....	59
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	60
BILAN ACTIF .....	61
BILAN PASSIF .....	62
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	63
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	64
<b>NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES .....</b>	<b>66</b>
1      PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES .....	66
1.1 <i>Normes applicables et comparabilité</i> .....	66
1.2 <i>Principes et méthodes comptables</i> .....	68
2      PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE ....	69
2.1 <i>Principales opérations de structure</i> .....	69
2.2 <i>Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2025</i> .....	69
2.3 <i>Autres événements significatifs de la période</i> .....	69
3      RISQUE DE CREDIT .....	70
3.1 <i>Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période</i> .....	70
3.2 <i>Expositions au risque souverain</i> .....	77
4      NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	79
4.1 <i>Produits et charges d'intérêts</i> .....	79
4.2 <i>Produits et charges de commissions</i> .....	80
4.3 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	80
4.4 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i> ..	82
4.5 <i>Produits (charges) nets des autres activités</i> .....	82
4.6 <i>Charges générales d'exploitation</i> .....	82

4.7	<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i> .....	83
4.8	<i>Coût du risque</i> .....	83
4.9	<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i> .....	84
4.10	<i>Impôts</i> .....	84
4.11	<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> .....	85
5	INFORMATIONS SECTORIELLES .....	87
6	NOTES RELATIVES AU BILAN.....	87
6.1	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	87
6.2	<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i> .....	88
6.3	<i>Actifs financiers au coût amorti</i> .....	89
6.4	<i>Passifs financiers au coût amorti</i> .....	90
6.5	<i>Immeubles de placement</i> .....	91
6.6	<i>Provisions</i> .....	92
6.7	<i>Dettes subordonnées</i> .....	93
6.8	<i>Capitaux propres</i> .....	94
7	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	95
8	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS .....	96
9	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERSES .....	97
9.1	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i> .....	97
9.2	<i>Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3</i> .....	100
9.3	<i>Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti</i> .....	103
10	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2025 .....	104

**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

## **CADRE GENERAL**

### ***Présentation juridique de l'entité***

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie, 85 caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des caisses locales, des filiales consolidables et d'un fonds dédié.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale Brie Picardie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Intérêts et produits assimilés (1)	4.1	732 040	832 737
Intérêts et charges assimilées (1)	4.1	(576 370)	(678 635)
Commissions (produits) (1)	4.2	181 364	193 604
Commissions (charges) (1)	4.2	(19 504)	(47 622)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	11 179	262
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		175	(3 727)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		11 004	3 989
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	92 485	86 857
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		-	-
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		92 485	86 857
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des activités d'assurance		-	-
Charges afférentes aux activités d'assurance		-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	4.5	5 000	5 589
Charges des autres activités	4.5	(3 627)	(4 110)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>422 567</b>	<b>388 682</b>
Charges générales d'exploitation	4.6	(183 700)	(179 343)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	(10 353)	(9 943)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>228 514</b>	<b>199 396</b>
Coût du risque	4.8	(28 418)	(32 046)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>200 096</b>	<b>167 350</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	5	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>200 101</b>	<b>167 350</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	(34 505)	(21 123)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>165 596</b>	<b>146 227</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		20	(17)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>165 576</b>	<b>146 244</b>

(1) Au 30 juin 2024, les commissions intégraient un produit de 15 927 milliers d'euros et une charge de 28 891 milliers d'euros au titre de la marge collecte, qui auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 30 juin 2024.

## **RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2025	30/06/2024
<b>Résultat net</b>		<b>165 596</b>	<b>146 227</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	-	1 360
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.11	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	172 669	88 504
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	4.11	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	4.11	<b>172 669</b>	<b>89 864</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	4.11	-	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	4.11	(5 329)	(3 008)
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	4.11	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	4.11	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	4.11	<b>167 340</b>	<b>86 856</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	3 252	708
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	4.11	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	4.11	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	4.11	3 252	708
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	4.11	-	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	4.11	(840)	(183)
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	4.11	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	4.11	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	4.11	<b>2 412</b>	<b>525</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	4.11	<b>169 752</b>	<b>87 381</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>335 348</b>	<b>233 608</b>
Dont part du Groupe		335 328	233 625
Dont participations ne donnant pas le contrôle		20	(17)
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.11	-	-

## BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Caisse, banques centrales		98 990	115 988
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	469 826	690 756
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		51 823	57 875
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		418 003	632 881
Instruments dérivés de couverture		718 336	854 315
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	3 888 730	3 562 417
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		827 512	704 994
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		3 061 218	2 857 423
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	36 523 256	35 901 331
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		5 794 230	5 399 181
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		28 654 900	28 417 945
<i>Titres de dettes</i>		2 074 126	2 084 205
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(744 979)	(793 866)
Actifs d'impôts courants et différés		98 231	110 481
Comptes de régularisation et actifs divers		354 678	359 585
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.5	68 384	66 026
Immobilisations corporelles		134 844	136 822
Immobilisations incorporelles		237	254
Ecart d'acquisition		-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>41 610 533</b>	<b>41 004 109</b>

## BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	52 981	58 858
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		52 981	58 858
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		322 260	326 350
Passifs financiers au coût amorti	6.4	34 447 146	33 999 822
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		21 281 252	21 081 120
<i>Dettes envers la clientèle</i>		12 467 838	12 318 901
<i>Dettes représentées par un titre</i>		698 056	599 801
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 046	22 744
Passifs d'impôts courants et différés		36 731	2 379
Comptes de régularisation et passifs divers		1 007 044	1 135 562
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	6.6	71 591	82 263
Dettes subordonnées	6.7	81	153
<b>Total dettes</b>		<b>35 939 880</b>	<b>35 628 131</b>

<b>Capitaux propres</b>		<b>5 670 653</b>	<b>5 375 978</b>
Capitaux propres part du Groupe		<b>5 663 794</b>	<b>5 369 324</b>
Capital et réserves liées		1 740 786	1 743 859
Réserves consolidées		2 667 233	2 505 840
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 090 199	920 447
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Résultat de la période		165 576	199 178
Participations ne donnant pas le contrôle		<b>6 859</b>	<b>6 654</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>41 610 533</b>	<b>41 004 109</b>

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Part du Groupe											Participations ne donnant pas le contrôle				Capitaux propres consolidés		
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capital propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capital propres			
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2024 Publié</b>	<b>360 807</b>	<b>3 940 045</b>	<b>(3 392)</b>		<b>-</b>	<b>4 297 460</b>	<b>(634)</b>	<b>677 933</b>	<b>677 299</b>	<b>-</b>	<b>4 974 759</b>	<b>2 034</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 034</b>	<b>4 976 793</b>	
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC																		
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2024 Retraité</b>	<b>360 807</b>	<b>3 940 045</b>	<b>(3 392)</b>		<b>-</b>	<b>4 297 460</b>	<b>(634)</b>	<b>677 933</b>	<b>677 299</b>	<b>-</b>	<b>4 974 759</b>	<b>2 034</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 084</b>	<b>4 976 793</b>	
Augmentation / Réduction de capital	2 013	-	-	-	-	2 013	-	-	-	-	2 013	-	-	-	-	-	2 013	
Variation des titres autodétenus	-	-	(4 417)	-	-	(4 417)	-	-	-	-	(4 417)	-	-	-	-	-	(4 417)	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes versés au 1er semestre 2024	-	(38 921)	-	-	-	(38 921)	-	-	-	-	(38 921)	-	-	-	-	-	(38 921)	
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1	1 010	-	-	-	1 010	1 011	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>2 013</b>	<b>(38 920)</b>	<b>(4 417)</b>		<b>-</b>	<b>(41 324)</b>		<b>525</b>	<b>86 856</b>	<b>87 381</b>	<b>-</b>	<b>87 381</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 010</b>	<b>(40 314)</b>	
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>																	<b>87 381</b>	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat du 1er semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	146 244	146 244	(17)	-	-	-	(17)	146 227
Autres variations	-	13	-	-	-	13	-	-	-	-	13	-	-	-	-	-	13	
<b>Capitaux propres au 30 juin 2024 Retraité</b>	<b>362 820</b>	<b>3 901 138</b>	<b>(7 809)</b>		<b>-</b>	<b>4 256 149</b>	<b>(109)</b>	<b>764 789</b>	<b>764 680</b>	<b>146 244</b>	<b>5 167 073</b>	<b>3 027</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 027</b>	<b>5 170 100</b>	
Augmentation / Réduction de capital	(6 117)	-	-	-	-	(6 117)	-	-	-	-	(6 117)	-	-	-	-	-	(6 117)	
Variation des titres autodétenus	-	-	7 085	-	-	7 085	-	-	-	-	7 085	-	-	-	-	-	7 085	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes versés au 2nd semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	3 653	-	-	-	3 653	3 652	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	864	-	-	-	864	-	-	-	-	864	-	-	-	-	-	864	
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>(6 117)</b>	<b>863</b>	<b>7 085</b>		<b>-</b>	<b>1 831</b>		<b>(1 360)</b>	<b>157 127</b>	<b>155 767</b>	<b>-</b>	<b>155 767</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 653</b>	<b>5 484</b>	
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>																	155 767	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Résultat du 2nd semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	52 934	52 934	(26)	-	-	-	(26)	52 908
Autres variations	-	(8 281)	-	-	-	(8 281)	-	-	-	-	(8 281)	-	-	-	-	-	(8 281)	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2024 Retraité</b>	<b>356 703</b>	<b>3 893 720</b>	<b>(724)</b>		<b>-</b>	<b>4 249 699</b>	<b>(1469)</b>	<b>921 916</b>	<b>920 447</b>	<b>199 178</b>	<b>5 369 324</b>	<b>6 654</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 654</b>	<b>5 375 978</b>	
Affectation du résultat 2024	-	199 178	-	-	-	199 178	-	-	-	-	(199 178)	-	-	-	-	-	-	
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2025 Publié</b>	<b>356 703</b>	<b>4 092 898</b>	<b>(724)</b>		<b>-</b>	<b>4 448 877</b>	<b>(1469)</b>	<b>921 916</b>	<b>920 447</b>	<b>-</b>	<b>5 369 324</b>	<b>6 654</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 654</b>	<b>5 375 978</b>	
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC																		
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraité</b>	<b>356 703</b>	<b>4 092 898</b>	<b>(724)</b>		<b>-</b>	<b>4 448 877</b>	<b>(1469)</b>	<b>921 916</b>	<b>920 447</b>	<b>-</b>	<b>5 369 324</b>	<b>6 654</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 654</b>	<b>5 375 978</b>	
Augmentation / Réduction de capital	2 706	-	-	-	-	2 706	-	-	-	-	2 706	-	-	-	-	-	2 706	
Variation des titres autodétenus	-	-	(5 779)	-	-	(5 779)	-	-	-	-	(5 779)	-	-	-	-	-	(5 779)	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes versés au 1er semestre 2025	-	(37 830)	-	-	-	(37 830)	-	-	-	-	(37 830)	-	-	-	-	-	(37 830)	
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>2 706</b>	<b>(37 830)</b>	<b>(5 779)</b>		<b>-</b>	<b>(40 903)</b>		<b>2 412</b>	<b>167 340</b>	<b>169 752</b>	<b>-</b>	<b>169 752</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>185</b>	<b>185</b>	
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>																	185	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	185	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	185	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	185	
Résultat du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	165 576	165 576	20	-	-	-	20	165 596
Autres variations	-	45	-	-	-	45	-	-	-	-	45	-	-	-	-	-	-	45
<b>CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2025</b>	<b>359 409</b>	<b>4 055 113</b>	<b>(6 503)</b>		<b>-</b>	<b>4 408 019</b>	<b>943</b>	<b>1 089 256</b>	<b>1 090 199</b>	<b>165 576</b>	<b>5 663 794</b>	<b>6 859</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 859</b>	<b>5 670 653</b>	

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

## **TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>200 101</b>	<b>167 350</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	10 354	9 944
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	29 062	23 177
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-	-
Résultat net des activités d'investissement	(5)	-
Résultat net des activités de financement	4 037	6 032
Autres mouvements	(77 559)	(6 545)
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>	<b>(34 111)</b>	<b>32 608</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	556 951	(783 448)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(104 489)	752 807
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	286 316	(869 411)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(158 952)	(49 611)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts versés	5 928	(12 091)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>585 754</b>	<b>(961 754)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>751 744</b>	<b>(761 796)</b>
<b>Flux liés aux participations</b>	<b>(15 538)</b>	<b>(18 851)</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(7 731)</b>	<b>(7 896)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(23 269)</b>	<b>(26 747)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b>	<b>(34 833)</b>	<b>(35 809)</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(78 697)</b>	<b>3 990</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>(113 530)</b>	<b>(31 819)</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>	-	-
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>	<b>614 945</b>	<b>(820 362)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>66 314</b>	<b>2 088 660</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	115 988	104 812
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(49 674)	1 983 848
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>681 259</b>	<b>1 268 298</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	98 990	108 789
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	582 269	1 159 509
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>614 945</b>	<b>(820 362)</b>

\* Composé du solde net du poste « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

\*\* Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.3 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMEDIAIRES RESUMÉS

## 1 *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées*

### 1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en milliers, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie au 30 juin 2025 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2024 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie au 30 juin 2025 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2025 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2025.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe
<b>IAS 21 / IFRS 1</b> Manque d'échangeabilité d'une devise	01/01/2025	Non

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

## Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2025 non encore appliquées par le Groupe

### • IFRS 9 / IFRS 7 - Classement et évaluation des instruments financiers

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI.

Ces amendements requerront des informations supplémentaires concernant les placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les instruments financiers assortis de caractéristiques conditionnelles.

## Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2025

Les normes et interprétations publiées par lIASB au 30 juin 2025 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2025.

### • IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, sous réserve d'adoption par l'Union européenne.

La norme IFRS 18 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS.

Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

## Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe
<b>IAS 7</b> Classification des flux de trésorerie liés aux appels de variation de marge sur les contrats « collatéralisés au marché »	01/01/2025	Non
<b>IAS 38</b> Reconnaissance des actifs incorporels résultant d'engagements liés au climat	01/01/2025	Non
<b>IFRS 9 / IFRS 17 / IFRS 15 / IAS 37</b> Garanties émises sur les obligations d'autres entités	01/01/2025	Non
<b>IFRS 15</b> Reconnaissance des revenus provenant des frais de scolarité	01/01/2025	Non

## 1.2 Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

## **2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

### **2.1 Principales opérations de structure**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas réalisé d'opérations structurantes sur le premier semestre 2025.

### **2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2025**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2024 à l'exception des éléments suivants :

#### **Evolution du périmètre ayant conduit à une modification du périmètre ou de méthode de consolidation :**

Périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2025	31/12/2024	30/06/2025	31/12/2024
FCT CAH 2020 compartiment CR887 Brie Picardie	Intégration globale	Sortie de périmètre			Entité structurée contrôlée	0%	100%	0%	100%

### **2.3 Autres événements significatifs de la période**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas constaté d'autres événements significatifs au cours du premier semestre 2025.

### **3 Risque de crédit**

#### **3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période**

(Cf. chapitre « Gestion des risques – Risques de crédit »)

##### ***Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période***

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

## Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>2 079 339</b>	<b>(2 666)</b>	<b>7 436</b>	<b>(341)</b>	<b>5 437</b>	<b>(5 000)</b>	<b>2 092 212</b>	<b>(8 007)</b>	<b>2 084 205</b>
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>2 079 339</b>	<b>(2 666)</b>	<b>7 436</b>	<b>(341)</b>	<b>5 437</b>	<b>(5 000)</b>	<b>2 092 212</b>	<b>(8 007)</b>	<b>2 084 205</b>
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(1 296)	1 017	-	146	-	-	(1 296)	1 163	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... (2)	761 067	(30)	-	-	-	-	761 067	(30)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(762 363)	1 047	-	-	-	-	(762 363)	1 047	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	146	-	-	-	146	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 078 043</b>	<b>(1 649)</b>	<b>7 436</b>	<b>(195)</b>	<b>5 437</b>	<b>(5 000)</b>	<b>2 090 916</b>	<b>(6 844)</b>	<b>2 084 072</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(10 044)		(6)		104		(9 946)		
<b>Au 30 juin 2025</b>	<b>2 067 999</b>	<b>(1 649)</b>	<b>7 430</b>	<b>(195)</b>	<b>5 541</b>	<b>(5 000)</b>	<b>2 080 970</b>	<b>(6 844)</b>	<b>2 074 126</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotés), les variations relatives à la désactualisation des décotés constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	485 593	(12)	-	-	-	-	485 593	(12)	485 581
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	485 593	(12)	-	-	-	-	485 593	(12)	485 581
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	96 196	(3)	-	-	-	-	96 196	(3)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, (2)	104 925	(4)	-	-	-	-	104 925	(4)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(8 729)	1	-	-	-	-	(8 729)	1	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	581 789	(15)	-	-	-	-	581 789	(15)	581 774
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	177 882		-	-	-	-	177 882		
<b>Au 30 juin 2025</b>	759 671	(15)	-	-	-	-	759 671	(15)	759 656
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>26 190 096</b>	<b>(110 599)</b>	<b>2 283 676</b>	<b>(154 595)</b>	<b>484 442</b>	<b>(275 075)</b>	<b>28 958 214</b>	<b>(540 269)</b>	<b>28 417 945</b>
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(975 713)	(14 638)	905 139	27 032	70 574	(32 601)	-	(20 207)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 901 440)	11 007	1 901 440	(35 054)			-	(24 047)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	963 649	(27 593)	(963 649)	57 898			-	30 305	
Transferts vers Stage 3 (1)	(48 245)	2 093	(42 152)	5 090	90 397	(36 630)	-	(29 447)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	10 323	(145)	9 500	(902)	(19 823)	4 029	-	2 982	
<b>Total après transferts</b>	<b>25 214 383</b>	<b>(125 237)</b>	<b>3 188 815</b>	<b>(127 563)</b>	<b>555 016</b>	<b>(307 676)</b>	<b>28 958 214</b>	<b>(560 476)</b>	<b>28 397 738</b>
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	468 316	27 915	(181 569)	(49 890)	(19 938)	7 009	266 809	(14 966)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination....(2)	2 547 873	(14 353)	94 444	(8 052)			2 642 317	(22 405)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(2 064 693)	9 872	(276 013)	12 995	(15 845)	13 674	(2 356 551)	36 541	
Passages à perte					(4 007)	3 671	(4 007)	3 671	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières					(86)	86	(86)	86	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		32 396		(54 833)		(11 846)		(34 283)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	(14 864)	-	-	-	-	1 424	(14 864)	1 424	
<b>Total</b>	<b>25 682 699</b>	<b>(97 322)</b>	<b>3 007 246</b>	<b>(177 453)</b>	<b>535 078</b>	<b>(300 667)</b>	<b>29 225 023</b>	<b>(575 442)</b>	<b>28 649 581</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(15)		(194)		5 528		5 319		
<b>Au 30 juin 2025</b>	<b>25 682 684</b>	<b>(97 322)</b>	<b>3 007 052</b>	<b>(177 453)</b>	<b>540 606</b>	<b>(300 667)</b>	<b>29 230 342</b>	<b>(575 442)</b>	<b>28 654 900</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotés), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>704 994</b>	<b>(444)</b>		-		-	<b>704 994</b>	<b>(444)</b>
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(3 837)	37	3 837	(37)		-		-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(3 837)	37	3 837	(37)		-		-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-		-		-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-		-		-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-		-		-
<b>Total après transferts</b>	<b>701 157</b>	<b>(407)</b>	<b>3 837</b>	<b>(37)</b>		-	<b>704 994</b>	<b>(444)</b>
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>120 493</b>	<b>(8)</b>	<b>37</b>	<b>(271)</b>		-	<b>120 530</b>	<b>(279)</b>
Réévaluation de juste valeur sur la période	375		38			-	413	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... (2)	703 280	(60)	-			-	703 243	(60)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(583 125)	52	(1)	1		-	(583 126)	53
Passages à perte						-		-
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières						-		-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période				(272)		-		(272)
Changements dans le modèle / méthodologie						-		-
Variations de périmètre						-		-
Autres						-		-
<b>Total</b>	<b>821 650</b>	<b>(415)</b>	<b>3 874</b>	<b>(308)</b>		-	<b>825 524</b>	<b>(723)</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	1 986		2			-	1 988	
<b>Au 30 juin 2025</b>	<b>823 636</b>	<b>(415)</b>	<b>3 876</b>	<b>(308)</b>		-	<b>827 512</b>	<b>(723)</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-			-		-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

## Engagements de financement

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>1 776 819</b>	<b>(8 083)</b>	<b>110 928</b>	<b>(5 619)</b>	<b>11 408</b>	<b>(2 511)</b>	<b>1 899 155</b>	<b>(16 213)</b>	<b>1 882 942</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>(47 745)</b>	<b>(1 951)</b>	<b>47 745</b>	<b>2 008</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>57</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(79 615)	413	79 615	(578)				(165)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	31 870	(2 364)	(31 870)	2 586				222	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-				-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-				-	
<b>Total après transferts</b>	<b>1 729 074</b>	<b>(10 034)</b>	<b>158 673</b>	<b>(3 611)</b>	<b>11 408</b>	<b>(2 511)</b>	<b>1 899 155</b>	<b>(16 156)</b>	<b>1 882 999</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>149 451</b>	<b>3 208</b>	<b>11 281</b>	<b>(414)</b>	<b>3 487</b>	<b>(1 786)</b>	<b>164 219</b>	<b>1 008</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	736 670	(2 788)	38 584	(1 089)			775 254	(3 877)	
Extinction des engagements	(583 869)	3 482	(27 269)	1 712			(611 138)	5 194	
Passages à perte									
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-				-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		2 514		(1 037)		(1 786)		(309)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-				-	
Variations de périmètre		-		-				-	
Autres	(3 350)	-	(34)	-	3 487	-	103	-	
<b>Au 30 juin 2025</b>	<b>1 878 525</b>	<b>(6 826)</b>	<b>169 954</b>	<b>(4 025)</b>	<b>14 895</b>	<b>(4 297)</b>	<b>2 063 374</b>	<b>(15 148)</b>	<b>2 048 226</b>

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclasés en Stage 2 au cours de la période.

## Engagements de garantie

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2024	845 389	(5 127)	48 090	(8 136)	37 097	(25 430)	930 576	(38 693)	891 883
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(2 789)	(1 524)	2 789	1 228	-	-	-	(296)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(9 208)	96	9 208	(722)				(626)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	6 419	(1 620)	(6 419)	1 950				330	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-				-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-				-	
<b>Total après transferts</b>	<b>842 600</b>	<b>(6 651)</b>	<b>50 879</b>	<b>(6 908)</b>	<b>37 097</b>	<b>(25 430)</b>	<b>930 576</b>	<b>(38 989)</b>	<b>891 587</b>
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(3 973)	3 257	(19 935)	5 484	6 060	555	(17 848)	9 296	
Nouveaux engagements donnés (2)	64 442	(1 533)	410	(48)			64 852	(1 581)	
Extinction des engagements	(68 415)	968	(20 345)	1 708	(4 255)	4 255	(93 015)	6 931	
Passages à perte									
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-				-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		3 822		3 824		(3 700)		3 946	
Changements dans le modèle / méthodologie		-	-	-				-	
Variations de périmètre		-	-	-				-	
Autres		-	-	-	10 315	-	10 315	-	
<b>Au 30 juin 2025</b>	<b>838 627</b>	<b>(3 394)</b>	<b>30 944</b>	<b>(1 424)</b>	<b>43 157</b>	<b>(24 875)</b>	<b>912 728</b>	<b>(29 693)</b>	<b>883 035</b>

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclasés en Stage 2 au cours de la période.

## 3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie au risque souverain sont les suivantes :

### Activité bancaire

30/06/2025 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	48 767	48 767	-	48 767
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	63 646	63 646	-	63 646
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	170 178	623 562	793 740	14 947	808 687
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	26 822	26 822	-	26 822
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taïwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	173 776	173 776	-	173 776
<b>Total</b>	-	-	<b>170 178</b>	<b>936 573</b>	<b>1 106 751</b>	<b>14 947</b>	<b>1 121 698</b>

31/12/2024 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	49 205	49 205	-	49 205
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	13 146	13 146	-	13 146
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	145 921	644 531	790 452	6 711	797 163
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	26 665	26 665	-	26 665
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	149 415	149 415	-	149 415
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>145 921</b>	<b>882 962</b>	<b>1 028 883</b>	<b>6 711</b>	<b>1 035 594</b>

## 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Sur les actifs financiers au coût amorti	484 307	512 099
Opérations avec les établissements de crédit	8 274	6 750
Opérations internes au Crédit Agricole	90 684	142 563
Opérations avec la clientèle	364 283	345 447
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	21 066	17 339
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	10 328	8 287
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	10 328	8 287
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	235 341	310 275
Autres intérêts et produits assimilés	2 064	2 076
<b>Produits d'intérêts (1) (2) (3)</b>	<b>732 040</b>	<b>832 737</b>
Sur les passifs financiers au coût amorti	(429 886)	(552 140)
Opérations avec les établissements de crédit	(15 281)	(28 038)
Opérations internes au Crédit Agricole	(310 497)	(400 218)
Opérations avec la clientèle	(93 540)	(105 265)
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	(10 568)	(18 539)
Dettes subordonnées	-	(80)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(146 437)	(126 470)
Autres intérêts et charges assimilées	(47)	(25)
<b>Charges d'intérêts (3)</b>	<b>(576 370)</b>	<b>(678 635)</b>

(1) dont 4 845 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 2025 contre 4 694 milliers d'euros au 30 juin 2024

(2) dont 9 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2025 contre 80 milliers d'euros au 30 juin 2024

(3) Au 30 juin 2024, un produit de 15 927 milliers d'euros et une charge de 28 891 milliers d'euros auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Ceux-ci ont été enregistrés en produits et charges de commissions (Cf. note 4.2 des présents comptes consolidés). Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 30 juin 2024.

## 4.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2025			30/06/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	944	(33)	911	888	(4 287)	(3 399)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	3 009	(2 664)	345	18 921	(32 407)	(13 486)
Sur opérations avec la clientèle	5 469	(1 729)	3 740	5 344	(1 161)	4 183
Sur opérations sur titres	-	(165)	(165)	-	(187)	(187)
Sur opérations de change	93	-	93	75	-	75
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	1 933	-	1 933	1 888	(5)	1 883
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	168 757	(14 750)	154 007	164 300	(9 451)	154 849
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	1 159	(163)	996	2 188	(124)	2 064
<b>Total Produits et charges de commissions (1)</b>	<b>181 364</b>	<b>(19 504)</b>	<b>161 860</b>	<b>193 604</b>	<b>(47 622)</b>	<b>145 982</b>

(1) Au 30 juin 2024, les commissions intègrent un produit de 15 927 milliers d'euros et une charge de 28 891 milliers d'euros au titre de la marge collecte qui auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 30 juin 2024.

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Dividendes reçus	759	1 092
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(31)	(3 643)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	2 967	(285)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	7 682	3 855
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	586	192
Résultat de la comptabilité de couverture	(784)	(949)
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>11 179</b>	<b>262</b>

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2025			30/06/2024		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>215 263</b>	<b>(216 171)</b>	<b>(908)</b>	<b>163 130</b>	<b>(163 005)</b>	<b>125</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	118 641	(58 139)	60 502	66 245	(64 611)	1 634
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	96 622	(158 032)	(61 410)	96 885	(98 394)	(1 509)
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>1 627 254</b>	<b>(1 627 130)</b>	<b>124</b>	<b>2 395 822</b>	<b>(2 396 896)</b>	<b>(1 074)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	842 037	(785 216)	56 821	1 165 501	(1 231 395)	(65 894)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	785 217	(841 914)	(56 697)	1 230 321	(1 165 501)	64 820
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>1 842 517</b>	<b>(1 843 301)</b>	<b>(784)</b>	<b>2 558 952</b>	<b>(2 559 901)</b>	<b>(949)</b>

**Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :**

#### Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

#### Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

#### **4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres**

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	92 485	86 857
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>92 485</b>	<b>86 857</b>

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.8 « Coût du risque ».

#### **4.5 Produits (charges) nets des autres activités**

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Produits nets des immeubles de placement	1 469	1 253
Autres produits (charges) nets	(96)	226
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>1 373</b>	<b>1 479</b>

#### **4.6 Charges générales d'exploitation**

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Charges de personnel	(118 117)	(114 913)
Impôts, taxes et contributions réglementaires	(6 810)	(6 138)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(58 773)	(58 292)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(183 700)</b>	<b>(179 343)</b>

## 4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(10 353)</b>	<b>(9 943)</b>
Immobilisations corporelles (1)	(10 336)	(9 891)
Immobilisations incorporelles	(17)	(52)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(10 353)</b>	<b>(9 943)</b>

(1) Dont 976 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2025 contre 908 milliers d'euros au 30 juin 2024

## 4.8 Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)</b>	<b>2 601</b>	<b>(2 680)</b>
<b>Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>17 312</b>	<b>18 684</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	29	(228)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	14 293	17 479
Engagements par signature	2 990	1 433
<b>Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>(14 711)</b>	<b>(21 364)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(307)	(166)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(22 710)	(14 134)
Engagements par signature	8 306	(7 064)
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)</b>	<b>(30 514)</b>	<b>(21 794)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(29 283)	(14 837)
Engagements par signature	(1 231)	(6 957)
<b>Autres actifs (C)</b>	-	312
<b>Risques et charges (D)</b>	<b>22</b>	<b>140</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)</b>	<b>(27 891)</b>	<b>(24 022)</b>

Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	(7 748)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(287)	(196)
Récupérations sur prêts et créances	280	240
comptabilisés au coût amorti	280	240
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(86)	(81)
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	(434)	(239)
Autres produits	-	-
<b>Coût du risque</b>	<b>(28 418)</b>	<b>(32 046)</b>

Suite à un changement d'approche locale du provisionnement IFRS9 sur l'arrêté semestriel de juin 2025, on constate depuis le début de l'année une diminution du provisionnement global sur les créances saines avec une reprise de provisions sur les encours les moins risqués au profit d'un transfert partiel sur les créances sensibles dont la provision augmente notamment sur les filières Habitat, Agroalimentaire et Automobile.

Le hausse du coût du risque observée depuis la fin de 2023 se confirme en ce début d'année 2025. Elle s'explique d'abord par la dégradation de quelques grosses contreparties du marché Corporate fortement provisionnées au cours du semestre. Sur le marché des particuliers, la qualité du stock de crédit habitat a tendance à se dégrader malgré une légère reprise du marché immobilier. Enfin, le nombre de défaillances et de procédures judiciaires ouvertes sur le marché des professionnels s'est maintenu au niveau historiquement élevé du second semestre 2024.

## 4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>5</b>	-
Plus-values de cession	5	-
Moins-values de cession	-	-
<b>Résultat de cession sur participations consolidées</b>	<b>-</b>	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises</b>	<b>-</b>	-
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>5</b>	-

## 4.10 Impôts

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Charge d'impôt courant	(34 587)	(24 864)
Charge d'impôt différé	82	3 741
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>(34 505)</b>	<b>(21 123)</b>

Dans le cadre de la Loi de finances 2025, il a été institué une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Elle s'applique, selon des seuils différents, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires 2024 ou 2025 dépasse 1 Md€ ou 3 Md€.

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont celui-ci est supérieur à 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 Md€ ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2025) et au titre de l'exercice précédent (2024). Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2024 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

Au titre de la Loi de finances 2025, la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie est assujettie à cette contribution exceptionnelle à hauteur de 20,6%.

La contribution exceptionnelle comptabilisée au 30 juin 2025 s'élève à 5 944 milliers d'euros dont 3 914 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024.

#### **4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>3 252</b>	<b>708</b>
Ecart de réévaluation de la période	2 974	314
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	278	394
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(840)</b>	<b>(183)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>2 412</b>	<b>525</b>

<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	1 360
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>172 669</b>	<b>88 504</b>
Ecart de réévaluation de la période	172 669	88 504
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(5 329)	(3 008)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>167 340</b>	<b>86 856</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>169 752</b>	<b>87 381</b>
Dont part du Groupe	169 752	87 381
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

## 5 *Informations sectorielles*

### **Information par secteur opérationnel**

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale ainsi que le Conseil d'Administration pour les sujets relevant de son domaine de responsabilité pour le pilotage du Crédit Agricole Brie Picardie, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Le secteur d'activité du Crédit Agricole Brie Picardie est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle du Crédit Agricole Brie Picardie comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

Le Crédit Agricole Brie Picardie commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire et titres), placements d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.

Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

## 6 *Notes relatives au bilan*

### **6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

#### ***Actifs financiers à la juste valeur par résultat***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	51 823	57 875
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	418 003	632 881
Instruments de capitaux propres	81 186	77 897
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	336 817	554 984
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>469 826</b>	<b>690 756</b>
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 332 618 milliers d'euros d'OPC au 30 juin 2025 (contre 550 519 milliers d'euros au 31 décembre 2024)

#### ***Passifs financiers à la juste valeur par résultat***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	52 981	58 858
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>52 981</b>	<b>58 858</b>

## 6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	827 512	1 850	(578)	704 994	444	(2 425)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 061 218	1 136 055	(11 353)	2 857 423	964 114	(12 081)
<b>Total</b>	<b>3 888 730</b>	<b>1 137 905</b>	<b>(11 931)</b>	<b>3 562 417</b>	<b>964 558</b>	<b>(14 506)</b>

### ***Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables***

(en milliers d'euros)	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	170 178	910	(17)	145 921	112	(1 359)
Obligations et autres titres à revenu fixe	657 334	940	(561)	559 073	332	(1 066)
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>827 512</b>	<b>1 850</b>	<b>(578)</b>	<b>704 994</b>	<b>444</b>	<b>(2 425)</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>827 512</b>	<b>1 850</b>	<b>(578)</b>	<b>704 994</b>	<b>444</b>	<b>(2 425)</b>
Impôts sur les bénéfices		(477)	149		(114)	626
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)</b>		1 373	(429)		330	(1 799)

### ***Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables***

#### Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	15 151	-	-	15 151	-	-
Titres de participation non consolidés	3 046 067	1 136 055	(11 353)	2 842 272	964 114	(12 081)
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>3 061 218</b>	<b>1 136 055</b>	<b>(11 353)</b>	<b>2 857 423</b>	<b>964 114</b>	<b>(12 081)</b>
Impôts sur les bénéfices		(33 733)	-		(28 404)	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>1 102 322</b>	<b>(11 353)</b>		<b>935 710</b>	<b>(12 081)</b>

### 6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 794 230	5 399 181
Prêts et créances sur la clientèle	28 654 900	28 417 945
Titres de dettes	2 074 126	2 084 205
<b>Valeur au bilan</b>	<b>36 523 256</b>	<b>35 901 331</b>

#### **Prêts et créances sur les établissements de crédit**

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	274 281	63 005
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux</i>	144 508	48 363
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	480 814	417 979
Prêts subordonnés	4 576	4 609
Autres prêts et créances	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>759 671</b>	<b>485 593</b>
Dépréciations	(15)	(12)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>759 656</b>	<b>485 581</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	440 684	205 792
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	4 593 890	4 707 808
Prêts subordonnés	-	-
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>5 034 574</b>	<b>4 913 600</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 794 230</b>	<b>5 399 181</b>

### Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	6 040	6 011
Autres concours à la clientèle	29 064 863	28 832 703
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	909	914
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	25 391	25 239
Comptes ordinaires débiteurs	133 139	93 347
<b>Valeur brute</b>	<b>29 230 342</b>	<b>28 958 214</b>
Dépréciations	(575 442)	(540 269)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>28 654 900</b>	<b>28 417 945</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>28 654 900</b>	<b>28 417 945</b>

### Titres de dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Effets publics et valeurs assimilées	937 227	883 853
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 143 743	1 208 359
<b>Total</b>	<b>2 080 970</b>	<b>2 092 212</b>
Dépréciations	(6 844)	(8 007)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 074 126</b>	<b>2 084 205</b>

### 6.4 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Dettes envers les établissements de crédit	21 281 252	21 081 120
Dettes envers la clientèle	12 467 838	12 318 901
Dettes représentées par un titre	698 056	599 801
<b>Valeur au bilan</b>	<b>34 447 146</b>	<b>33 999 822</b>

### **Dettes envers les établissements de crédit**

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	26 818	325 001
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	2 092	301 800
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	1 057 363	438 341
<b>Total</b>	<b>1 084 181</b>	<b>763 342</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	20 197 071	20 317 778
<b>Total</b>	<b>20 197 071</b>	<b>20 317 778</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>21 281 252</b>	<b>21 081 120</b>

### **Dettes envers la clientèle**

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	8 124 154	8 176 790
Comptes d'épargne à régime spécial	126 759	125 730
Autres dettes envers la clientèle	4 216 925	4 016 381
Titres donnés en pension livrée	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>12 467 838</b>	<b>12 318 901</b>

### **Dettes représentées par un titre**

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	615 696	443 969
Emprunts obligataires	82 360	155 832
Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>698 056</b>	<b>599 801</b>

## **6.5 Immeubles de placement**

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2025
Valeur brute	82 134	-	3 793	-	-	-	85 927
Amortissements et dépréciations	(16 108)	-	(1 435)	-	-	-	(17 543)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>66 026</b>	<b>-</b>	<b>2 358</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>68 384</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Valeur brute	76 241	-	6 390	(497)	-	-	82 134
Amortissements et dépréciations	(13 504)	-	(2 922)	318	-	-	(16 108)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>62 737</b>	<b>-</b>	<b>3 468</b>	<b>(179)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>66 026</b>

## 6.6 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2025
Risques sur les produits épargne-logement	6 670	-	82	-	(876)	-	-	5 876
Risques d'exécution des engagements par signature	54 906	-	51 923	-	(61 988)	-	-	44 841
Risques opérationnels	1 930	-	393	(27)	(623)	-	-	1 673
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	3 752	-	1 229	-	-	-	-	4 981
Litiges divers	6 907	-	383	(120)	(393)	-	-	6 777
Participations	474	-	-	-	-	-	-	474
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	7 624	-	910	(1 539)	(26)	-	-	6 969
<b>TOTAL</b>	<b>82 263</b>	<b>-</b>	<b>54 920</b>	<b>(1 686)</b>	<b>(63 906)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>71 591</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Risques sur les produits épargne-logement	9 536	-	-	-	(2 866)	-	-	6 670
Risques d'exécution des engagements par signature	49 316	-	112 394	(2 005)	(104 799)	-	-	54 906
Risques opérationnels	2 294	-	749	(992)	(121)	-	-	1 930
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	4 212	-	58	(94)	-	-	(424)	3 752
Litiges divers	7 650	-	960	(118)	(1 585)	-	-	6 907
Participations	474	-	-	-	-	-	-	474
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	8 234	-	2 666	(3 156)	(120)	-	-	7 624
<b>TOTAL</b>	<b>81 716</b>	<b>-</b>	<b>116 827</b>	<b>(6 365)</b>	<b>(109 491)</b>	<b>-</b>	<b>(424)</b>	<b>82 263</b>

### ➤ Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché."

Le coefficient d'utilisation des droits à prêt avait été estimé à dire d'expert à la suite de la hausse des taux de 2022. Au 31 décembre 2024, la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie avait décidé de figer le niveau de la provision Épargne Logement à son niveau du 31 décembre 2024 compte tenu de l'incertitude quant au niveau futur du coefficient d'utilisation des droits à prêt des PEL au regard de la stabilisation du marché immobilier.

Le Groupe considère disposer désormais d'un recul suffisant pour calibrer le coefficient d'utilisation des droits à prêt en tenant compte d'observations historiques.

Le Groupe a, par ailleurs, poursuivi ses travaux d'affinement méthodologique, notamment des modalités de prise en compte des scénarios de taux (approche multi-scénario).

## ➤ Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 7 719 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 7 719 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

## 6.7 Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	81	153
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>81</b>	<b>153</b>

## 6.8 Capitaux propres

### ***Composition du capital au 30 juin 2025***

Au 30 juin 2025, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2025	% du capital	% des droits de vote
<b>Répartition du capital de la Caisse Régionale</b>			
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	<b>16 007 803</b>	<b>29,31%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part du Public	13 830 302	25,32%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	396 180	0,73%	0,00%
Dont part Brie Picardie Esprit Ouvert	1 471 329	2,69%	0,00%
Dont part autodétenue	309 992	0,57%	0,00%
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>13 591 547</b>	<b>24,88%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part du Public	-	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 771 811	5,07%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	10 819 736	19,81%	0,00%
<b>Parts sociales</b>	<b>25 020 040</b>	<b>45,81%</b>	<b>0,00%</b>
Dont 85 Caisses Locales	25 020 020	45,81%	97,70%
Dont 18 administrateurs de la Caisse régionale	18	0,00%	2,08%
Dont Crédit Agricole S.A.	1	0,00%	0,11%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,11%
Dont Autres	-	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>54 619 390</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 5 euros et le montant total du capital est de 273 097 milliers d'euros.

### ***Rémunérations***

Au titre de l'exercice 2024, l'Assemblée générale du 27 mars 2025 de la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie a approuvé le versement d'une rémunération nette par CCI/CCA de 1,09 euro et un intérêt aux parts sociales de 0,155 euro.

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2020	0,79	0,79	0,0825
2021	1,00	1,00	0,085
2022	1,02	1,02	0,1150
2023	1,10	1,10	0,16
2024	1,09	1,09	0,155

### ***Rémunérations payées au cours de la période***

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 37 830 milliers d'euros en 2025 contre 38 921 milliers d'euros en 2024.

## 7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 976 102</b>	<b>3 059 731</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>2 063 374</b>	<b>2 129 155</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	230 000
Engagements en faveur de la clientèle	2 063 374	1 899 155
<b>Engagements de garantie</b>	<b>912 728</b>	<b>930 576</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	35	240
Engagements d'ordre de la clientèle	912 693	930 336
<b>Engagements sur titres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres à livrer	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>10 502 831</b>	<b>10 336 265</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>31 988</b>	<b>32 916</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	31 988	32 916
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	<b>10 470 843</b>	<b>10 303 349</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	1 317 623	1 438 385
Engagements reçus de la clientèle	9 153 220	8 864 964
<b>Engagements sur titres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres à recevoir	-	-

### Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	11 950 952	12 925 964
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	1 057 363	438 341
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>13 008 315</b>	<b>13 364 305</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		-
Autres dépôts de garantie	-	-
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		-
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	513 648	444 087
Titres vendus à découvert	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>513 648</b>	<b>444 087</b>

Au 30 juin 2025 la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des « FCT Crédit Agricole Habitat » comme dispositif de refinancement.

### ***Créances apportées en garantie***

Au cours du premier semestre 2025, la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie a apporté 11 950 952 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 12 925 963 milliers d'euros au 31 décembre 2024. La Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie a apporté notamment :

- 2 213 932 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 185 566 milliers d'euros au 31 décembre 2024 ;
- 604 886 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 583 227 milliers d'euros au 31 décembre 2024 ;
- 9 132 134 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 10 157 170 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

## **8 *Reclassements d'instruments financiers***

### **Reclassements effectués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas opéré en 2025 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

## 9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

### 9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

#### *Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation*

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

#### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	30/06/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>51 823</b>	-	<b>51 823</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	51 823	-	<b>51 823</b>	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>418 003</b>	<b>3 492</b>	<b>105 042</b>	<b>309 469</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>81 186</b>	-	<b>81 186</b>	-
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>336 817</b>	<b>3 492</b>	<b>23 856</b>	<b>309 469</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	336 817	3 492	23 856	309 469
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>3 888 730</b>	<b>363 012</b>	<b>3 046 067</b>	<b>479 651</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	3 061 218	-	3 046 067	15 151
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	827 512	363 012	-	464 500
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>718 336</b>	-	<b>718 336</b>	-
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>5 076 892</b>	<b>366 504</b>	<b>3 921 268</b>	<b>789 120</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>57 875</b>	-	<b>57 875</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	57 875	-	57 875	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>632 881</b>	<b>3 506</b>	<b>351 825</b>	<b>277 550</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>77 897</b>	-	<b>77 897</b>	-
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>554 984</b>	<b>3 506</b>	<b>273 928</b>	<b>277 550</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	554 984	3 506	273 928	277 550
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>3 562 417</b>	<b>256 494</b>	<b>2 842 272</b>	<b>463 651</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 857 423	-	2 842 272	15 151
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	704 994	256 494	-	448 500
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>854 315</b>	-	<b>854 315</b>	-
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>5 107 488</b>	<b>260 000</b>	<b>4 106 287</b>	<b>741 201</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

## **Passifs financiers valorisés à la juste valeur**

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>52 981</b>	-	<b>52 981</b>	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	52 981	-	<b>52 981</b>	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>-</b>	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>322 260</b>	-	<b>322 260</b>	-
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>375 241</b>	-	<b>375 241</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>58 858</b>	-	<b>58 858</b>	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	58 858	-	<b>58 858</b>	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>-</b>	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>326 350</b>	-	<b>326 350</b>	-
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>385 208</b>	-	<b>385 208</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

## ***Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3***

## 9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3 (en milliers d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
<b>Solde de clôture (31/12/2024)</b>	<b>741 201</b>	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	5 852	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	5 849	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	3	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	770 185	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	(728 118)	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2025)</b>	<b>789 120</b>	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3 (en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat							
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle
<b>Solde de clôture (31/12/2024)</b>				277 550				
Gains /pertes de la période (1)				5 849				
Comptabilisés en résultat				5 849				
Comptabilisés en capitaux propres				-				
Achats de la période				30 188				
Ventes de la période				(4 118)				
Emissions de la période				-				
Dénouements de la période				-				
Reclassements de la période				-				
Variations liées au périmètre de la période				-				
Transferts				-				
Transferts vers niveau 3				-				
Transferts hors niveau 3				-				
<b>Solde de clôture (30/06/2025)</b>				309 469				

Tableau 3 sur 3  (en milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments dérivés de couverture
<b>Solde de clôture (31/12/2024)</b>	<b>15 151</b>	<b>448 500</b>	-
Gains /pertes de la période (1)	-	3	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	3	-
Achats de la période	-	739 997	-
Ventes de la période	-	(724 000)	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2025)</b>	<b>15 151</b>	<b>464 500</b>	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>5 837</b>
Comptabilisés en résultat	5 834
Comptabilisés en capitaux propres	3

### 9.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants indiqués dans « la valeur au bilan » des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interest" ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

- Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 30 juin 2025. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.
- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2025 s'élève à 2 074 126 milliers d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 2 015 309 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 58 817 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 2 084 205 et 2 015 040 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 69 165 milliers d'euros.

## **10 *Événements postérieurs au 30 juin 2025***

La Caisse régionale de Crédit Agricole Brie Picardie n'a pas constaté d'événements postérieurs à la clôture.

## **4. Rapport des commissaires aux comptes**



45, rue Kléber  
92300 Levallois-Perret



51 rue de Saint Cyr  
69009 Lyon

## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie**

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025

Forvis Mazars SA

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance  
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 Levallois-Perret  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

KPMG

Société Anonyme à directoire  
Siège social : Tour Eqho, 2 Avenue Gambetta,  
CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex  
Capital de 5 497 100 euros - RCS 775 726 417 R.C.S. Nanterre

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie**

Société coopérative à capital et personnel variables  
RCS : 487 625 436 Amiens

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, relatifs à la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

**Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## **Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA  
Levallois-Perret,

KPMG  
Lyon,

Matthew BROWN  
Associé

Frédéric DAMAISIN  
Associé

## **5. Attestation du responsable de l'information financière semestrielle**

# ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

## **RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LA CAISSE REGIONALE**

Madame Laure BELLUZZO, Directrice Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie

### **ATTESTATION DU RESPONSABLE**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Amiens, le 12 septembre 2025

La Directrice Générale  
Laure BELLUZZO

## 6. Glossaire

## ACRONYMES

### ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

### AMF

Autorité des marchés financiers.

### BCE

Banque centrale européenne.

### ESG

Environnement, Social, Gouvernance.

### IFRS

International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière).

### RSE

Responsabilité sociale (ou sociétale) d'entreprise.

## TERMES

### ACTIF NET PAR TITRE

L'Actif net par titre correspond au ratio entre les capitaux propres sociaux (en normes françaises) et le nombre de titres composant le capital social (parts sociales, CCI et CCA).

### ALM ASSET AND LIABILITY MANAGEMENT – GESTION ACTIF-PASSIF

La gestion actif-passif consiste à gérer les risques structurels du bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement afin de protéger la valeur patrimoniale de la banque et/ou sa rentabilité future.

### APPÉTIT (APPÉTENCE) AU RISQUE

L'appétit au risque correspond au niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Il s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétit au risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

### AUTOCONTÔRÔLE

Part détenue par une société dans son propre capital. Les actions détenues en autocontrôle sont privées de droit de vote et n'entrent pas dans le calcul du BNPA ou de l'ANPA, puisqu'elles ne reçoivent pas de dividendes et n'ont pas droit aux réserves.

### BÂLE 3

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre via la Directive 2013/36/UE (CRD 4 – Capital Requirement Directive) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR – Capital Requirement Regulation).

### CCA CERTIFICAT COOPÉRATIF D'ASSOCIÉS

Les CCA sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils peuvent être souscrits par les Sociétaires de la Caisse régionale émettrice et des Caisse locales affiliées. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

### CCI CERTIFICAT COOPÉRATIF D'INVESTISSEMENT

Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotés en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

**CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES**

Les Charges de fonctionnement nettes correspondent à la somme des postes « Charges générales d'exploitation » et « Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles » des états financiers.

**COLLATÉRAL**

Le collatéral est un actif transférable ou une garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

**COLLECTE GLOBALE**

La collecte globale comprend les encours de collecte bilancielle et les encours de collecte tierce.

**COEFFICIENT D'EXPLOITATION**

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le produit net bancaire ; il indique la part de produit net bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

**COÛT DU RISQUE**

Le coût du risque enregistre les dotations et les reprises de provisions sur l'ensemble des risques bancaires dont notamment les risques de crédit, de contrepartie (créances, titres, engagements hors bilan).

**CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

Entité cotée du Groupe Crédit Agricole. Cet ensemble a pour société mère Crédit Agricole S.A. entité sociale. Son périmètre de consolidation comprend les filiales, coentreprises et entreprises associées, qu'elle détient directement ou indirectement.

**CVA CREDIT VALUATION ADJUSTMENT**

Le Credit Valuation Adjustment (ou ajustement de valeur de crédit) correspond à l'espérance de perte liée au risque de défaut d'une contrepartie et vise à prendre en compte le fait que la totalité de la valeur de marché positive d'un instrument ne puisse pas être recouvrée. La méthodologie de détermination du CVA repose essentiellement sur le recours aux paramètres de marché en lien avec les pratiques des opérateurs de marché.

**DILUTION**

Une opération est dite "dilutive" quand elle réduit la part d'une action dans la valeur liquidative (par exemple l'actif net comptable par action) ou les résultats (par exemple le résultat net par action) d'une entreprise.

**DIVIDENDE**

Le dividende est la part du bénéfice net ou des réserves qui est distribuée aux actionnaires. Son montant est proposé par le Conseil d'administration puis voté par l'Assemblée générale, après l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

**EAD EXPOSURE AT DEFAULT**

Valeur exposée au risque : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

**EP EMPLOIS PONDÉRÉS / RWA RISK-WEIGHTED ASSETS**

Ce sont les actifs (crédits, etc.) inscrits au bilan d'une banque, pondérés de façon prudentielle en fonction du risque de perte qu'ils portent et dont le total sert de dénominateur pour déterminer les principaux ratios de solvabilité.

**GESTION D'ACTIFS ASSET MANAGEMENT**

Métier financier consistant à gérer des valeurs mobilières ou autres actifs, pour compte propre ou pour compte de tiers (clientèle d'institutionnels ou de particuliers). En matière de gestion collective, les actifs sont gérés sous forme de fonds ou dans le cadre de mandats de gestion. Les produits sont adaptés pour répondre aux différentes attentes de la clientèle tant en termes de diversification géographique ou sectorielle, de gestion à court ou long terme que de niveau de risque souhaité.

**GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE OU GOUVERNANCE**

Ce concept recouvre la mise en place dans l'entreprise de l'ensemble des mécanismes assurant la transparence, l'égalité entre actionnaires et l'équilibre des pouvoirs entre management et actionnaires. Ces mécanismes concernent : les modes d'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie, le fonctionnement du Conseil d'administration, l'articulation des différents organes de direction, la politique de rémunération des dirigeants et des cadres.

## **GROUPE CRÉDIT AGRICOLE**

Cet ensemble est constitué de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales.

## **HQLA ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ**

Les actifs sont éligibles à la catégorie d'actifs liquides de haute liquidité (HQLA), au sens de la réglementation bancaire CRD 4, s'ils peuvent être facilement et immédiatement transformés en liquidité sans perdre – ou en perdant très peu – de leur valeur et, en général, s'ils peuvent être mobilisés auprès de la banque centrale pour obtenir du financement. Les caractéristiques principales d'un actif liquide de haute qualité sont : 1) faible risque et volatilité, 2) facilité et certitude de valorisation, 3) faible corrélation avec les actifs risqués, et 4) cotation sur un marché développé et reconnu, de taille conséquente. Le stock d'actifs liquides de haute qualité, pour la partie qui n'est pas déjà utilisée au titre du collatéral, constitue le numérateur du ratio de liquidité à court terme (LCR – Liquidity Coverage Ratio –, liquidité en situation de tension – stress – à un mois), selon la même réglementation.

## **IRC INDICE DE RECOMMANDATION CLIENT**

L'Indice de Recommandation Client mesure la propension des clients à recommander leur banque auprès de leur entourage. S'appuyant sur un dispositif d'écoute mené chaque trimestre, il permet d'évaluer le nombre de clients détracteurs, neutres et promoteurs.

## **NOTATION DE CRÉDIT CREDIT RATING**

Mesure relative de la qualité de crédit, sous la forme d'une opinion émise par une agence de notation financière (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings, etc.). La notation peut s'appliquer à un émetteur (entreprise, État, collectivité publique) et/ou à des émissions (emprunts obligataires, titrisations, obligations sécurisées, etc.). La notation de crédit peut influencer les conditions de refinancement (en termes de prix et d'accès aux ressources) et l'image de l'émetteur dans le marché (voir "Agence de notation").

## **NSFR NET STABLE FUNDING RATIO – RATIO DE LIQUIDITÉ À UN AN**

Le ratio NSFR vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités aux ressources plus stables, notamment à maturités plus longues. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour limiter la transformation, c'est-à-dire le financement d'actifs long terme par des ressources court terme.

## **OPCVM ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIÈRES**

Un OPCVM est un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) géré par des professionnels (société de gestion) et détenu collectivement par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Il existe deux types d'OPCVM, les SICAV (société d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement).

## **PARTS SOCIALES**

Une part sociale est une part du capital des Caisses locales et des Caisses régionales. Les parts sociales sont rémunérées sous la forme d'un intérêt annuel. Une part sociale est remboursée à sa valeur nominale et ne donne pas droit aux réserves ni au boni de liquidation.

## **PNB PRODUIT NET BANCAIRE**

Le PNB correspond à la différence entre les produits d'exploitation bancaire (intérêts perçus, commissions reçues, plus-values provenant des activités de marchés et autres produits d'exploitation bancaire) et les charges d'exploitation bancaire (intérêts versés par la banque sur ses ressources de refinancement, commissions versées, moins-values provenant des activités de marchés et les autres charges d'exploitation bancaire).

## **POINT DE BASE (PB)**

Un point de base est égal à 0,01 % ou 1/10 000.

## **RATIO DE LEVIER**

Le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (Tier 1), le bilan et le hors bilan comptables, après retraitements de certains postes.

## **LCR LIQUIDITY COVERAGE RATIO – RATIO DE LIQUIDITÉ À UN MOIS**

Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés (voir HQLA), pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales.

### **MARGE NETTE D'INTÉRÊTS**

La marge nette d'intérêts, parfois appelée revenu net d'intérêts, est la différence entre les revenus générés par les actifs portant intérêt et le cout de gestion des passifs.

### **PEL PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT**

La provision Épargne-Logement représente la provision constituée pour servir la rémunération aux plans épargne logement bénéficiant d'un taux attractif et susceptibles d'être clôturés à court terme par leurs détenteurs.

### **RBE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION**

Le RBE est égal au produit net bancaire diminué des charges d'exploitation (charges générales d'exploitation, dont notamment les frais de personnel et autres frais administratifs, dotations aux amortissements).

### **RÉSULTAT D'EXPLOITATION**

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du Résultat brut d'exploitation duquel on déduit le coût du risque.

### **SOCIÉTAIRE**

Les Sociétaires souscrivent les parts sociales qui constituent le capital des Caisses locales. Les Caisses locales, via les Sociétaires, détiennent le capital de la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Ils perçoivent une rémunération au titre de leurs parts sociales dont les intérêts sont plafonnés par la loi. Les Sociétaires sont réunis annuellement en Assemblée générale : ils approuvent les comptes des Caisses locales et élisent les administrateurs. Chaque Sociétaire individuel dispose d'une voix à ces Assemblées quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

### **SICAV SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE**

Une société d'investissement à capital variable est une catégorie d'OPCVM qui permet aux investisseurs d'investir dans un portefeuille d'actifs financiers, sans détenir directement ces actifs, et de diversifier leurs placements. Elles gèrent un portefeuille de valeurs et sont spécialisées par exemple sur un marché, une classe d'actifs, un thème d'investissement ou un secteur. En matière fiscale, une part de SICAV est assimilable à une action.

### **SOLVABILITÉ**

C'est la mesure de la capacité d'une entreprise ou d'un particulier à payer ses dettes sur le moyen et long terme. Pour une banque, la solvabilité correspond, notamment, à sa capacité à faire face aux pertes que les risques qu'elle porte, sont susceptibles d'engendrer.

### **SPREAD DE CRÉDIT**

Marge actuarielle (écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique).

### **STRESS TEST OU TEST DE RÉSISTANCE**

Exercice consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes afin d'en étudier les conséquences sur les bilans, comptes de résultat et solvabilités des banques afin de mesurer leur capacité de résistance à de telles situations.

### **TAUX DE COUVERTURE DES CRÉANCES DÉPRÉCIÉES (OU DOUTEUX)**

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

### **TAUX DIRECTEUR**

Taux d'intérêt fixés par la Banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique. C'est le principal outil utilisé par les banques centrales pour remplir leur mission de régulation de l'activité économique : inflation pour la Banque centrale européenne (BCE), inflation et stimulation de la croissance pour la Réserve fédérale américaine (Fed).

### **TITRES SUBORDONNÉS**

Les titres subordonnés sont des titres émis par une société, dont la rémunération et/ou le remboursement du capital sont subordonnés à un événement (par exemple au paiement d'un dividende, ou réalisation d'un bénéfice).



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 500 rue Saint-Fuscien 80095 AMIENS CEDEX 3

487 625 436 RCS AMIENS - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 022 607